SCOT DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SYNDICAT DU SCoT Grand ROVALTAIN

Bilan besoins - ressources

Volet 1 : bilan actuel

Volet 2 : bilan prospectif

Rapport Volets 1 et 2

56987 | Décembre 2025 | TFC

setec hydratec

setec hydratec	Immeuble Le Corner – 97, 101 Bd Marius Vivier Merle CS 53324, 69329 Lyon CEDEX 03 hydratec@hydra.setec.fr T : 04 27 85 48 80	Directeur de Projet	DPO
		Responsable d'affaire	TFC
		N° Affaire	56987

Fichier : Document1

V.	Date	Etabli par	Approuvé par	Nb. pages	Observations / Visa
V1	Juillet 2024	TFC	DPO / MICHAU	64	
V2	Décembre 2024	TFC	DPO / MICHAU	70	
V3	Octobre 2025	SG - SCoT			

TABLE DES MATIERES

0. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE 4
0.1 Objet de l'étude 4
0.2 Entretiens réalisés 5
VOLET 1 BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL 9
1. RESSOURCE : ETAT DES LIEUX 10
1.1 Panorama des ressources souterraines du territoire 11
1.2 Panorama des ressources superficielles du territoire 14
1.3 Disponibilité actuelle des ressources du territoire 18
2. ETAT DES LIEUX DES USAGES 21
2.1 Données utilisées 22
2.2 Usage alimentation en eau potable 23
2.3 Usage industriel 34
2.4 Usage agricole 37
2.5 Autres usages consommateurs 44
2.6 Autres usages non-consommateurs 44
2.7 Restitution aux milieux naturels 45
2.8 Synthèse 47
3. SYNTHESE DU BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL 48
3.1 Eau potable 48
3.2 Industrie 51
3.3 Irrigation 51
3.4 Synthèse par sous-territoire 52
VOLET 2 BILAN BESOINS RESSOURCES PROSPECTIF 55
1. PROSPECTIVE RESSOURCE 56
1.1 Evolution de la ressource compte tenu du changement climatique 57
1.2 Projections climatiques et hydrologiques - Quelques définitions 58
1.3 Analyse des effets du changement climatique sur les débits (explore 2) 60
1.4 Analyse des effets du changement climatique sur les niveaux de nappes 66
2. PROSPECTIVE USAGES 67
2.1 Usage alimentation en eau potable 68
2.2 Usage industriel 70
2.3 Usage agricole 70
2.4 Autres usages 72
2.5 Synthèse de la prospective 73
3. SYNTHESE DES VOLETS 1 ET 2 - CAPACITE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND ROVALTAIN 76
3.1 Eau potable et urbanisation 76
3.2 Développement industriel 79
3.3 Agriculture 80
3.4 Synthèse par sous-territoire 81

0. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

0.1 OBJET DE L'ETUDE

0.1.1 Objet de l'étude : intégrer les enjeux de l'eau dans la révision du SCoT du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme

Le SCoT actuel est en vigueur depuis début 2017. Il couvre 101 communes réparties en 3 agglomérations entre Drôme et Ardèche.

La révision a été prescrite le 18/10/2022 notamment pour :

- mettre le SCoT en compatibilité avec le SDAGE RMC révisé en mars 2022 et le SAGE Bas Dauphiné approuvé en décembre 2019.
- intégrer 7 communes supplémentaires situées en Ardèche.
- intégrer la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- et avec la volonté d'anticiper la transition hydrique du territoire et de renforcer le SCoT sur l'adéquation développement / ressource.

Territoire du SCoT Rovaltain

Compte tenu du contexte national et territorial en lien avec les enjeux environnementaux, dont la ressource en eau, le Syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain a fait de l'eau l'un des axes thématiques forts de la révision de son schéma, avec la volonté d'approfondir la prise en compte de la ressource en eau dans ses orientations et objectifs pour l'aménagement du territoire par l'accompagnement et l'anticipation de la transition hydrique du territoire.

0.1.2 La présente étude vise donc à analyser la capacité de la ressource exploitée actuellement à répondre aux besoins en eau potable, industriels et agricoles actuels et futurs à horizon 2040/2045 de manière globale à l'échelle du territoire du SCoT du grand Rovaltain. Une analyse plus fine par secteurs pourra être réalisée dans le cadre des différents Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) qui seront amenés à être définis dans les prochaines années. Il en est de même pour la prise en compte des milieux humides et aquatiques pour lesquels le Bilan besoins-ressources du Grand Rovaltain se base uniquement sur les volumes prélevables arrêtés sur certains bassins versants.Une étude bilan besoins-ressources en 3 volets

- **Volet 1 : Bilan besoins-ressources actuel**
  - Collecte des données du territoires, entretiens
  - Analyse et traitement cartographique
- **Volet 2 : Bilan besoins-ressources prospectif**
  - Effets du changement climatique sur la ressource
  - Evolutions des usages et besoins
  - Conclusions en termes de capacités de développement du territoire
- **Volet 3 : Orientations et objectifs**
  - Analyse du SCoT en vigueur
  - Proposition d'orientations / objectifs à inscrire dans la révision
  - Concertation et restitution finale

0.1.3 Organisation du rapport et annexes

Le présent rapport constitue le livrable principal du volet 1 et 2. Les livrables sont complétés par :

- Une présentation PowerPoint pour le COPIL
- Les comptes rendus des entretiens réalisés
- Une base de données Power BI avec les prélèvements entre 2008 et 2023.

0.2 ENTRETIENS REALISES

Dans un premier temps des entretiens ont été réalisés avec les acteurs du territoire. L'objet de ces entretiens était de comprendre le contexte et les enjeux et collecter de l'information.

- Périmètre de l'interlocuteur / de la structure
- Etat des lieux, données de prélèvements et de consommation

- Données de prospective
- Compréhension qualitative des problématiques
- Discussion sur le rôle du SCoT et les orientations possibles

0.2.1 Liste des structures interrogées

- 3 EPCI
- 7 syndicats d'eau potable
- 4 syndicats GEMAPI
- 2 Chambres d'agriculture
- 1 Syndicat d'irrigation
- 2 Départements
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

0.2.2 Synthèse des entretiens

Les comptes rendus détaillés des entretiens sont annexés au présent rapport. Le tableau ci-dessous présente une synthèse rapide et non exhaustive des principaux enjeux issus de ces entretiens :

Structures	Interlocuteurs	Date	Problématiques principales
Régie VRE Valence Romans Agglo	M Durand, A Stracchi	06/05/2024	VRA ne gère en direct que 15 communes sur 54 au travers de sa régie Valence Romans Eau Nappe de l'Isère abondante mais touchée par les pesticides Sources du Vercors menacées par la sécheresse Baisse des consommations AEP et hausse des rendements
Arche Agglo	M. Genthial	25/04/2024	AA ne gère en direct que 4 communes sur 41 Territoire essentiellement alimenté par la nappe du Rhône - inquiétude PFAS Exception : Pailharès, tensions sur les sources Tendance prélèvements plutôt en hausse
CC Rhône Crussol	F Cayrat	29/04/2024	13 communes, gestion déléguée à AYGUO Reliées à des captages liés au Rhône, peu de tension
AYGUO	L Machissot	13/05/2024	Syndicat AEP qui dessert un territoire plus large que le SCoT Les sources sensibles à la sécheresse sont sécurisées par les captages du Rhône Les prélèvements sont plutôt stables
Syndicat Cance-Doux	S Malineau	25/04/2024	Syndicat AEP desservant 15 communes d'Arche Agglo côté Ardèche Prélèvements dans la nappe du Rhône et remontés sur le territoire sous pression (fort dénivelé) car déficit d'eau en amont Problématiques de coût de pompage, de fuites (rendement 77%) et de qualité (PFAS et pesticides)
SIE de l'Herbasse	G Lunel F Ducros	14/05/2024	Syndicat AEP qui dessert 21 communes sur Arche Agglo, VRA et CC St Marcellin (hors SCoT) 7 captages dans la nappe de la molasse. Abandon de puits à cause des nitrates. Prélèvements souvent au-dessus des seuils de volume. Croissance démographique et peu de marge sur les rendements.
SIE Rochefort-Samson	E Clot	15/04/2024	Syndicat AEP qui dessert 8 communes de VRA Prélèvements dans la nappe de la molasse profonde, en baisse régulière. Rendement 80% plafonne. Problématique d'étalement urbain. Peu de tensions.

Structures	Interlocuteurs	Date	Problématiques principales
SIE Plaine de Valence	M Chifflet	14/06/2024	Syndicat AEP desservant 6 à 8 communes de VRA Ressources provenant pour moitié d'une source du Vercors (chlorée), pour moitié de la nappe de la molasse en profondeur (sans traitement). Diminution de la capacité des sources mais les forages prennent le relais. Développement en cours d'un forage sur la nappe de la Véore. Tendance nette à l'augmentation de la population, prélèvements en légère hausse (baisse des conso individuelles)
SIE Sud Valentinois	MM. Bedouin, Therrail, Vandermor, Faure	18/06/2024	Syndicat AEP desservant 12 communes (9 sur VRA, 3 sur CC Val de Drôme hors SCoT) Eau provenant aux 2/3 d'une nappe alluviale des pré-Alpes, le reste de la nappe de la molasse + qq sources. Bilan très excédentaire.
Syndicat mixte du Bassin Versant du Doux	R Dumas	07/05/2024	Syndicat qui gère le PGRE du Doux à l'échelle du BV (630 km^2, déborde du SCoT) Gros enjeux de prélèvements à l'étiage (volume prélevable fixé à 0 m^3 sur les retenues mais non respecté) et de gestion des retenues (1000 retenues sur le BV dont beaucoup ne sont pas aux normes). Agriculture en tension (irrigation < 2000 m^3/ha)
Syndicat mixte Ay-Ozon	T Comte	17/05/2024	Syndicat GEMAPI qui gère le PGRE, seules 3 communes du SCoT sont partiellement concernées Prélèvements en baisse. Encore des efforts pour identifier les prélèvements directs
SIA du Bassin de l'Herbasse	S Bardeau	16/04/2024	Syndicat de rivière sur 18 communes (VRA, Arche Agglo et Drome-Ardèche hors SCoT) Mission récente de suivi des assecs et prélèvements, prise de conscience des enjeux sécheresse. Prélèvements surtout dans la nappe de la molasse.
Syndicat mixte Eyrieux-Clair	V Charvillat	25/04/2024	Syndicat GEMA qui porte un projet de PTGE, couvre 69 communes bien au-delà du SCoT. Inclut Mialan et Embroye dont les BV sont sur la CCRC. Des volumes prélevables sont définis sur l'Embroye. Les débits objectifs d'étiage sont rarement atteints. Agriculture qui gère la pénurie.
Chambre d'Agriculture de la Drôme	D Dubocs, JM Cotte	07/05/2024	Pas de tendance nette en termes de prélèvements agricoles, très fonction de la météo. Pas de tension sur la plaine de Valence alimentée par le canal de la Bourne. Contestation sur les volumes prélevables dans la Drôme des collines, les modalités de calcul et d'alerte.
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	R Perier	09/04/2024	Grand contraste entre la Vallée du Rhône où l'eau est abondante (mais tensions sur le foncier urbanisé) et les zones de montagne. Certains réseaux remontent l'eau, sinon il y a un enjeu de stockage dans les retenues pour ne pas prélever à l'étiage. Enjeu d'adaptation à la sécheresse et de résilience. Le BV du Doux s'en sort plutôt mieux que ses voisins. Voir aussi sujet d'abreuvement bétail depuis les réseaux AEP.
Syndicat d'Irrigation Drômois	A Gallice	22/04/2024	Syndicat d'irrigation regroupant 9 territoires sur le département de la Drôme. Sont concernés par le SCoT : - Bourne-Valentinois desservi par le canal de la Bourne, alimenté par la Bourne (hors territoire) et des appoints Isère et Rhône - ressource globalement abondante - d'autres territoires alimentés par des prises dans la nappe de l'Isère ou du Rhône (Hermitage, plaine de Romans, Etoile) - ressource abondante - Valloire/Herbasse : alimenté par la nappe de la molasse (Drôme des Collines), soumise à des volumes prélevables contraignants Les consommations sont irrégulières et la prospective délicate. Ressources plutôt à la baisse en été et à la hausse en hiver, besoins plutôt en hausse (besoins unitaires et surfaces desservies).

Structures	Interlocuteurs	Date	Problématiques principales
Département 26 et SAGE BDPV	C Hamelin	06/05/2024	L'essentiel de la discussion porte sur la Drôme des collines où un travail important a été réalisé pour mieux comprendre le fonctionnement de la nappe de la molasse et redéfinir les volumes prélevables. Malgré le relèvement des seuils, les prélèvements continuent de les dépasser et la situation reste tendue.
Département 07	V Meulson	14/05/2024	Le SDAEP 07 est relativement ancien et doit être actualisé. Le Rhône est la principale ressource, mais menacée par les PFAS, et la recherche de diversification reste difficile. Les besoins AEP par habitant diminuent mais cette tendance est contrebalancée par la pression démographique. Peu d'industries. Usage agricole tendu sur le bassin du Doux.
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	S Irrmann	09/04/2024	M. Irrmann est référent VRA/Drôme/agriculture, et l'Ardèche est peu évoquée. Selon lui le territoire du SCoT est en déficit fort avec des PGRE couvrant la quasi-totalité du territoire. L'utilisation plus forte des nappes du Rhône et de l'Isère se heurte à des problématiques de coûts. Les progrès en termes de prélèvements AEP ne pourront pas tellement se poursuivre, la population continuant d'augmenter. L'agriculture lutte contre la sécheresse, souhaite développer l'irrigation et conteste le partage de l'eau. Côté industrie, quelques gros préleveurs locaux seulement.

Volet 1
Bilan besoins ressources actuel

1. RESSOURCE : ETAT DES LIEUX

	À retenir concernant la ressource en eau : • Le territoire bénéficie de ressources en eau stratégiques : le Rhône, l'Isère, et leurs nappes alluviales ainsi que la nappe de la molasse. • En plus des ressources locales, le territoire bénéficie d'un apport extérieur provenant notamment de la Bourne, via le canal de la Bourne. • Il existe un enjeu fort de limitation des prélèvements d'étiage dans la Drôme des collines, pour préserver les débits des cours d'eau à l'étiage. • Le massif ardéchois est marqué par des débits d'étiage faibles, voire nuls, lié à l'absence de nappe productive dans le granite et aux nombreux prélèvements estivaux dans les retenues. • Le massif du Vercors est marqué par une grande variabilité de ses ressources en eau, en lien avec la pluviométrie.

1.1 PANORAMA DES RESSOURCES SOUTERRAINES DU TERRITOIRE

a) Molasse du Bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

La molasse du Bas Dauphiné constitue une ressource en eau stratégique du territoire. Elle se compose d'un empilement de sables et d'argiles où circule l'eau. Cette masse d'eau est hétérogène, avec des zones plus ou moins productives et des eaux plus ou moins anciennes. Les eaux récentes sont souvent polluées par des nitrates et des pesticides.

Ce vaste aquifère a fait l'objet de thèses, dont les travaux ont été repris dans le SAGE :

- Rémi de La Vaissière. Mai 2006. Thèse sur l'aquifère néogène du Bas Dauphiné, *Apport de la géochimie et des isotopes dans le fonctionnement hydrogéologique du bassin de Valence*.
- Tiffanie CAVE. Décembre 2011. Thèse sur le fonctionnement hydrodynamique du bassin tertiaire du Bas Dauphiné entre la Drôme et la Varèze.

Les rivières des collines drômoises sont alimentées en partie par les eaux de la nappe. En période d'étiage, la baisse des niveaux de la nappe de la molasse risque de « déconnecter » les cours d'eau de leur nappe d'accompagnement. Les débits des rivières baissent alors fortement, voire subissent des assecs. **Les prélèvements souterrains de la Drôme des collines sont ainsi limités en période d'étiage pour maintenir l'équilibre écologique des cours d'eau** (voir Volumes Prélevables Drôme des collines).

La zone de plaine de Valence et de Romans est marquée par des dépôts d'alluvions fluvio-glaciaires datant du quaternaire. Ces dépôts sont fortement exposés aux pollutions et ne sont plus utilisés pour l'eau potable.

Dans la plaine de Valence, la nappe de la molasse se situe entre 100 et 300 mètres de profondeur en dessous de ces alluvions. **Sur ce secteur la nappe de la molasse constitue une ressource stratégique productive et de bonne qualité**.

b) Calcaire et Marnes du Vercors

Les calcaires du Vercors produisent le plus souvent une eau de bonne qualité, même si les sources peuvent être localement dégradées sur le plan bactériologique. Il s'agit toutefois d'une **ressource variable en fonction de la pluviométrie, avec de fortes variations saisonnières et interannuelles** (réseau karstique).

Les zones humides situées au pied du Vercors sont vulnérables aux variations de niveaux de ces résurgences.

c) Nappes alluviales du Rhône et de l'Isère

Les nappes alluviales, particulièrement celle du Rhône et de l'Isère, forment un vaste réservoir d'eau stratégique pour le territoire. Bien que sa qualité soit généralement bonne, elle peut être localement dégradée par des substances comme les PFAS, les nitrates et les pesticides.

Les variations de niveaux sont de faible amplitude et associées aux variations de débits des cours d'eau qu'elles accompagnent. Le volume « disponible » sur ces nappes n'est pas connu.

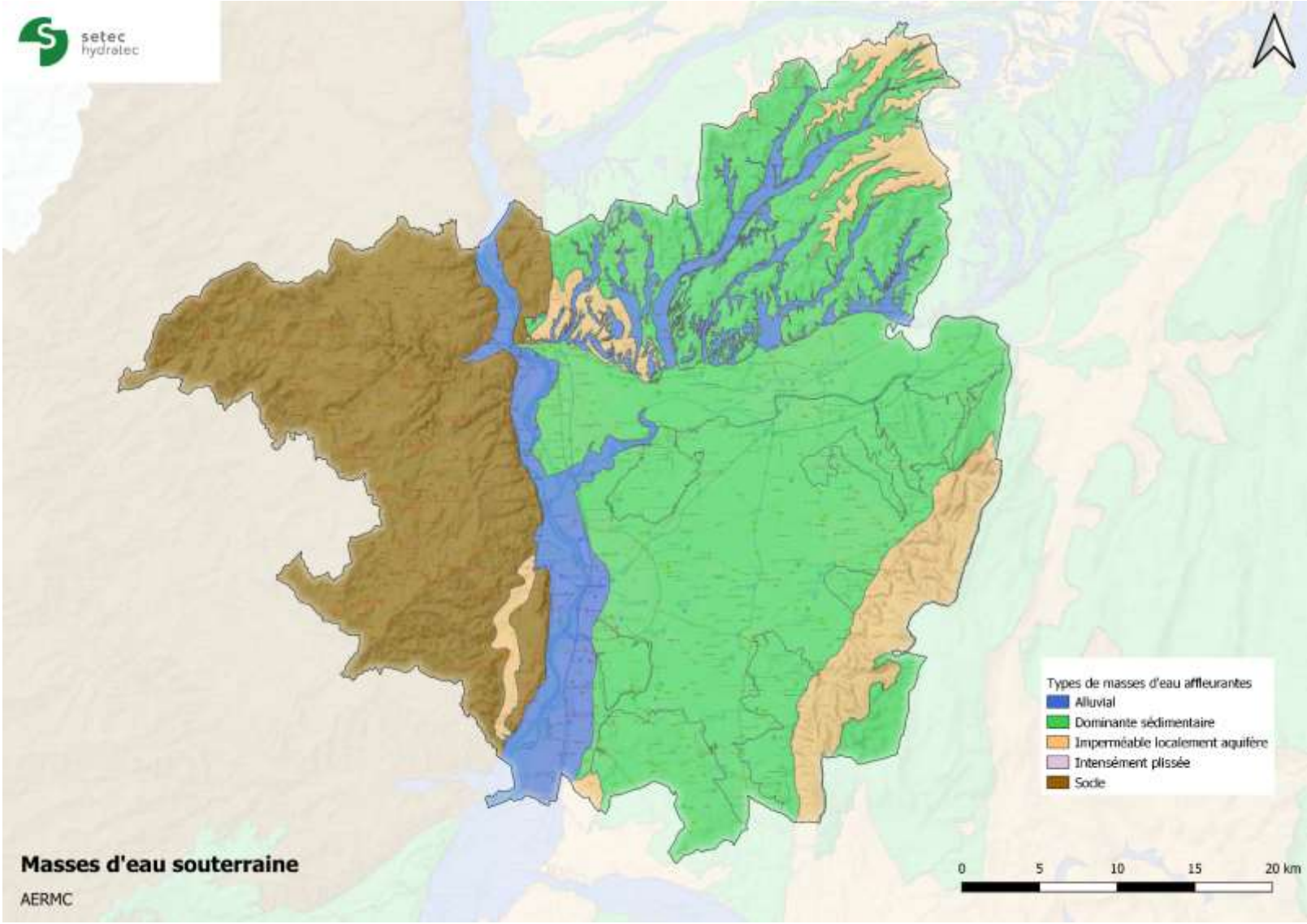
setec
hydratec
Types de masses d'eau affleurantes
Alluvial
Dominante sédimentaire
Imperméable localement aquifère
Intensément plissée
Socle
Masses d'eau souterraine
AERMC
0
5
10
15
20 km

d) Massif granitique de l'Ardèche

Le massif granitique de l'Ardèche, composé de roches de socle imperméables, est caractérisé par une ressource en eau de très bonne qualité. On y trouve des **sources locales, souvent issues des arènes granitiques (dégradation locale du granit formant des réserves locales d'eau)**. Toutefois, cette ressource subit de fortes variations saisonnières et interannuelles en fonction de la pluviométrie.

1.1.2 Evolution saisonnière des ressources souterraines

Les suivis piézométriques réalisés par Valence Romans Eau sur la profondeur de la nappe des alluvions de l'Isère au niveau du forage des Couleurs et de la nappe des alluvions du Rhône au niveau du forage de Mauboule démontre la résilience de la nappe au fil des saisons :

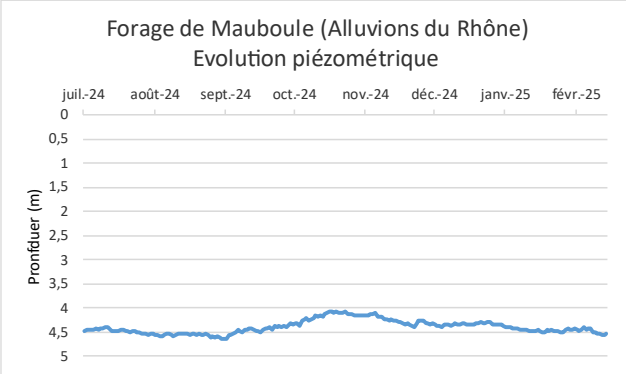

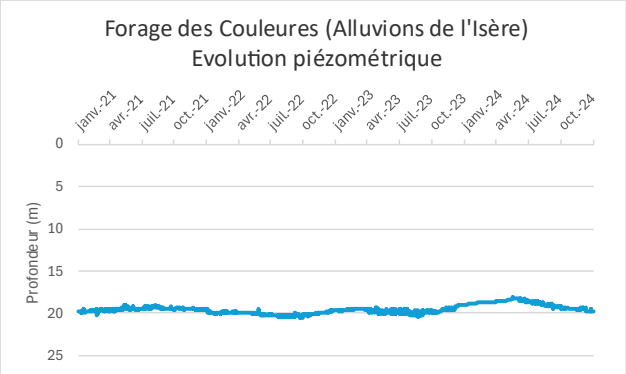

Les années 2023 et 2024 notamment montrent une baisse du niveau de la nappe en période estivale (juin-octobre) puis une hausse en période hivernale. Cette résilience annuelle est cependant fortement dépendante de la pluviométrie. En effet, en cas d'automne et d'hiver plus sec, le niveau de la nappe tend à remonter plus tardivement. De même, une fin d'hiver et un printemps peu pluvieux vont accélérer la baisse du niveau de la nappe.

Par ailleurs, la variabilité saisonnière n'excède pas 10 à 15% par rapport au plafond de la nappe, illustrant ici la résilience des masses d'eau robustes.

Un suivi du débit de la source des Tufs a également été réalisé et montre que la ressource karstique est davantage liée à la pluviométrie journalière qu'à la saisonnalité.

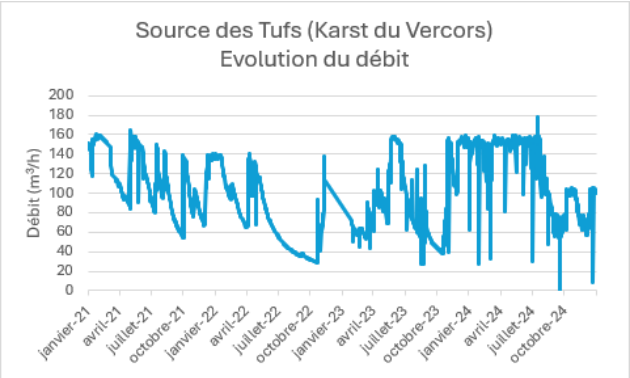

1.2 PANORAMA DES RESSOURCES SUPERFICIELLES DU TERRITOIRE

a) Cours d'eau de la Drôme des Collines : la Veaune, L'Herbasse, la Joyeuse, la Savasse, le Chalon …

Exposés aux assecs en amont, et soutenus par la nappe de la molasse dans leur partie aval (nombreuses sources). Les prélèvements superficiels et souterrains ont un impact sur leur débit en période estivale, c'est pourquoi **les prélèvements doivent être limités pour maintenir l'équilibre écologique des cours d'eau (EVP).**

Le régime hydrologique de ces cours d'eau est pluvial avec soutien par la nappe.

b) Cours d'eau alimentés par le Vercors : Bourne, Barberolle, Véore, Serne, Riousset, Maladière…

Les sources sont situées entre 800 et 1200 mètres d'altitude, au gré des résurgences karstiques. **Leur régime hydrologique est pluvio-nival.**

Ils traversent ensuite la plaine de Valence, et sont alors en partie dérivés par les canaux d'irrigation.

La Bourne s'écoule en dehors du territoire du SCoT. Toutefois une partie de son débit est prélevé au niveau du barrage d'Auberive en Royans, permettant d'alimenter le canal d'irrigation du SIID en période d'irrigation. Le débit d'étiage moyen en août est de 4,5 m^3/s pour un débit réservé qui ne doit pas être inférieur à 2 m^3/s. En dehors de la période d'irrigation, les eaux sont turbinées (production hydro-électrique). Le canal d'irrigation traverse ensuite la plaine de Valence (Eymeux, Bourg de Péage, Alixan, Montélier, Chabeuil).

c) Le Doux et ses affluents

L'hydrologie du Doux et de ses affluents est typique des cours d'eau de type pluvial méditerranéen, caractérisés par l'absence de nappes d'accompagnement et un régime pluvial impliquant un fort contraste entre les hautes eaux et les étiages sévères. Il en résulte des chutes excessivement rapides des débits des cours d'eau l'été en l'absence de précipitation. L'hydrologie de ces cours d'eau est contrainte naturellement par le climat subméditerranéen.

Néanmoins, le Doux constitue une ressource en eau stratégique pour l'agriculture de l'Ardèche. De nombreuses retenues d'irrigation sont présentes, permettant de stocker l'eau lorsqu'elle est disponible pour l'usage irrigation principalement. L'enjeu de ce territoire est de limiter l'impact de ces plans d'eau en été (déconnection des plans d'eau, afin d'assurer un remplissage des retenues uniquement en période de hautes eaux et transparents en été et mise en place de débits réservés sur les barrages). **Le régime hydrologique de ces cours d'eau est pluvial.**

d) Cours d'eau situés sur les coteaux ardéchois : Mialan, Embroye, Turzon

Il s'agit de petits bassins versants sur un sol granitique et exposés à des assecs naturels chaque année. Ces bassins versants en grande partie forestiers subissent peu de pression. **Le régime hydrologique de ces cours d'eau est pluvial.**

e) L'Isère

L'Isère a un régime pluvial à composante nival (avec des hautes eaux de printemps dues entre autres à la fonte des neiges). Les eaux de l'**Isère** sont utilisées sur le territoire comme prélèvement secondaire pour l'irrigation de la plaine de Valence. Elles sont également largement turbinées : 4 barrages hydro-électriques sur le territoire.

f) Le Rhône.

Fleuve le plus abondant de France, doté d'un régime pluvio-nival. Le Rhône est très aménagé en particulier pour la production hydro-électrique (4 barrages sur le territoire du SCoT) et nucléaire (hors territoire). Sa nappe alluviale est une ressource stratégique d'eau potable.

Ces ressources alpines sont encore abondantes, mais l'enjeu de production d'électricité impose de tenir des hauteurs d'eau toute l'année, ce qui pourrait entrer en conflit avec la satisfaction d'autres usages. A moyen/long terme, les débits d'étiage s'affaibliront sous l'effet de la diminution du stock neigeux.

1.2.2 Débits d'étiage actuels (débits moyens du mois d'aout)

Le tableau ci-dessous présente les débits moyens du mois d'août (les données sont issues de l'HydroPortail ou des données collectées)

Stations HydroPortail	Débits moyens d'étiage (moyenne d'aout) QMM août
Le Rhône à Valence	**880 m^3/s**
L'Isère à Saint Gervais	**100 m^3/s**
La Bourne à St Just de Claix	4 m^3/s
La Véore à Chabeuil	0,1 m^3/s
Le Doux à Tournon	0,943 m^3/s
La Joyeuses à Châtillon Saint Jean	0,05 m^3/s
L'Embroye à Toulaud	0 m^3/s

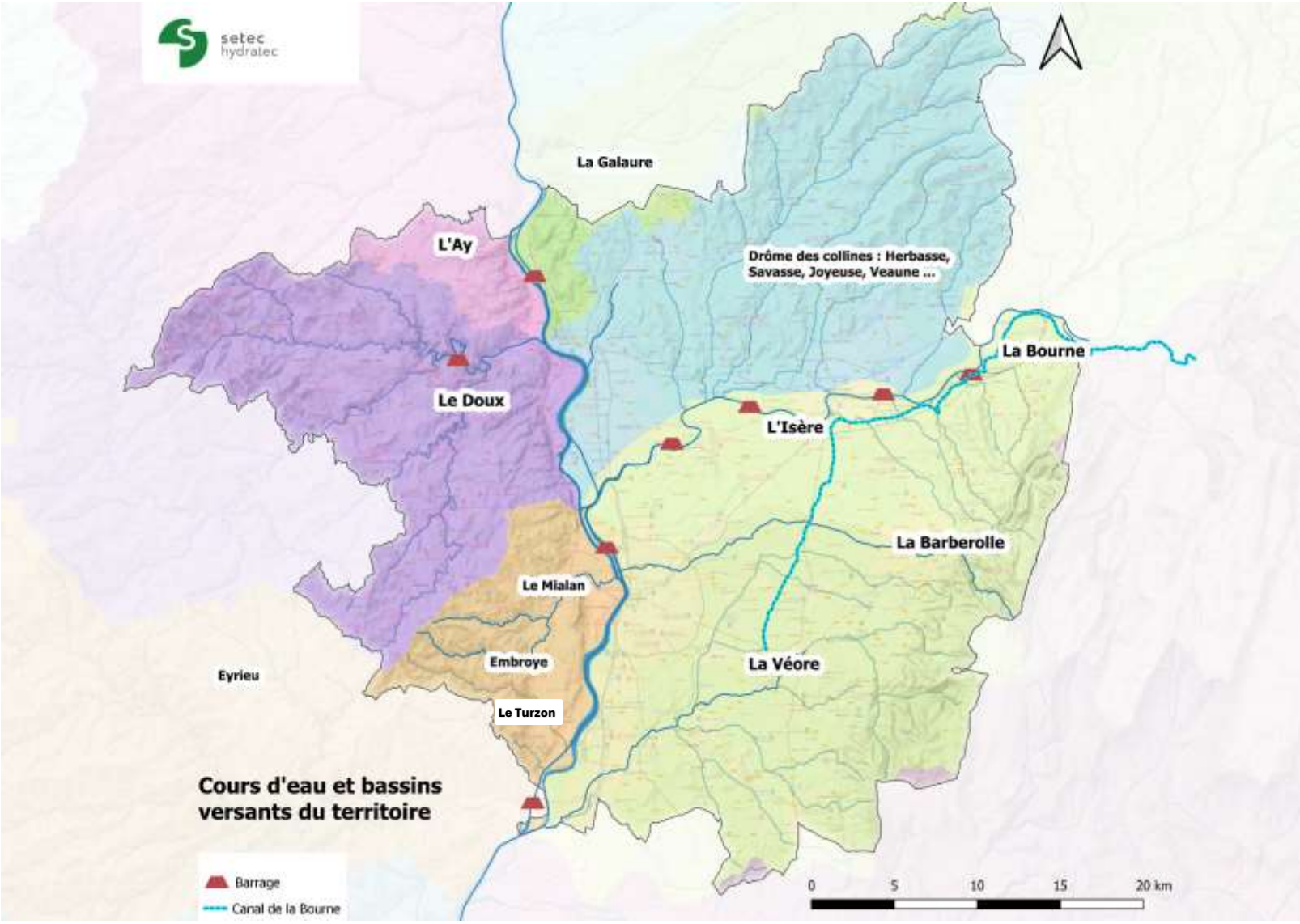
setec
hydratec
La Galaure
L'Ay
Drôme des collines : Herbasse, Savasse, Joyeuse, Veaune ...
La Bourne
Le Doux
L'Isère
La Barberolle
Le Mialan
Embroye
La Véore
Eyrieu
Le Turzon
Cours d'eau et bassins versants du territoire
Barrage
Canal de la Bourne
0
5
10
15
20 km

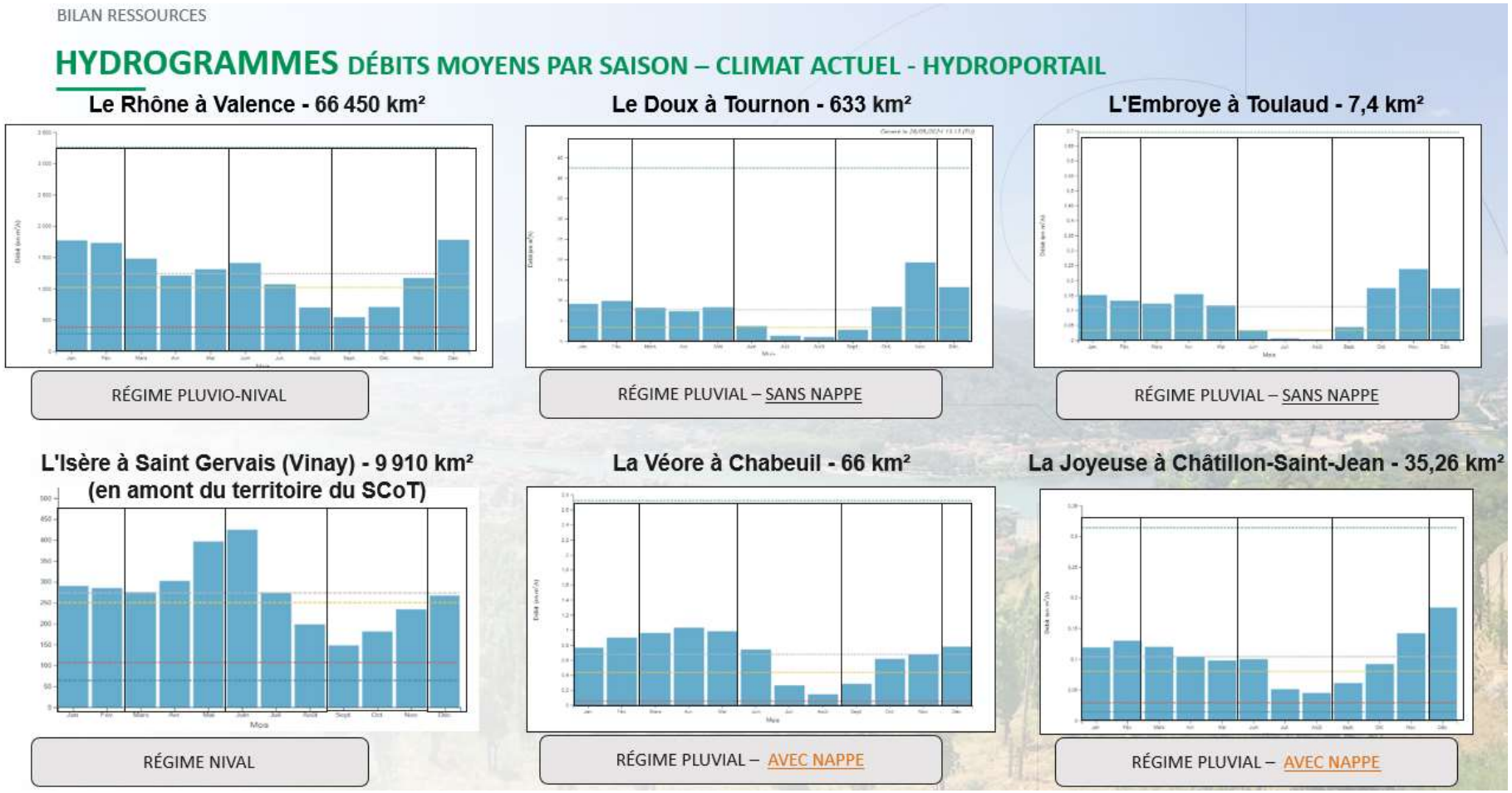

Hydrogrammes (HydroPortail)

1.3 DISPONIBILITE ACTUELLE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Les volumes prélevables sont définis sur les ZRE du territoire[1]. Les études de volumes prélevables déterminent la quantité maximale d'eau qui peut être prélevée d'une source sans compromettre la durabilité de la ressource et l'équilibre écologique de l'environnement, au regard des débits d'objectifs d'étiage.

L'objectif est de garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, en s'assurant que les prélèvements ne dépassent pas les capacités de renouvellement de la source et qu'ils ne nuisent pas aux écosystèmes dépendants.

Là où ils sont définis, les volumes prélevables constituent la référence en termes de disponibilité de la ressource. Certaines études sont anciennes, mais constituent encore la référence jusqu'à leur mise à jour.

Volumes prélevables de basses-eaux arrêtés sur le territoire	
Drôme des Collines – (EVP 2012 mise à jour novembre 2023)	5,34 millions m³
Doux (EVP 2012)	0.45 millions m³
Véore Barberolle et nappe des alluvions de la plaine de Valence et cailloutis d'Alixan (EVP 2012)	4,69 millions m³
Galaure (pour partie sur le territoire du Grand Rovaltain – EVP 2012 mise à jour novembre 2023)	2,95 millions m³

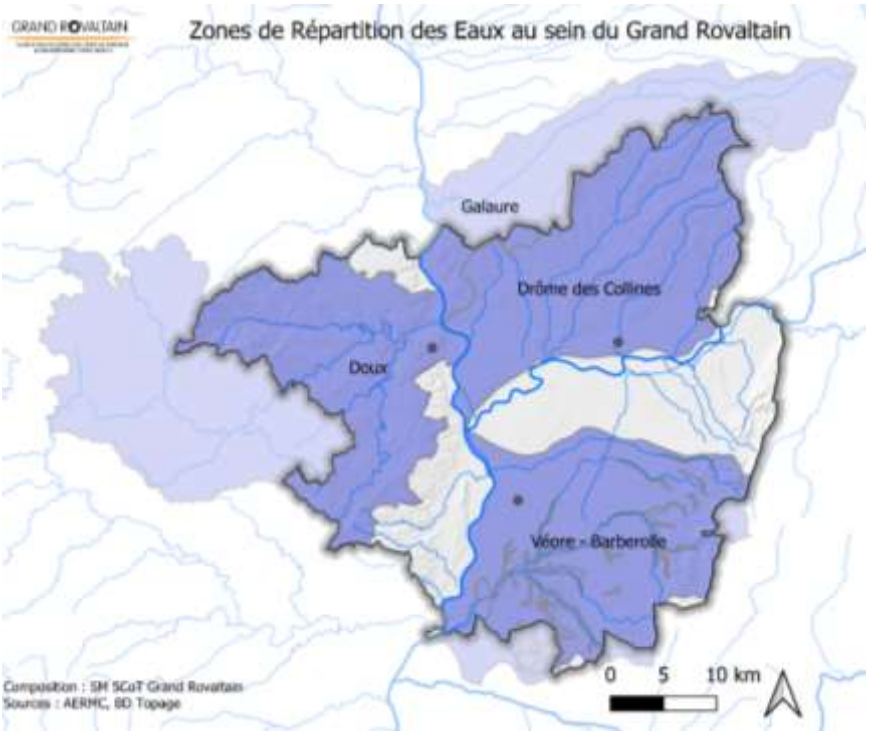

[1] Une ZRE, ou Zone de Répartition des Eaux, est une zone géographique définie par les autorités dans laquelle la gestion des ressources en eau est particulièrement réglementée. La création de ZRE vise à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en tenant compte des besoins de tous les usagers (domestiques, agricoles, industriels) et des écosystèmes aquatiques.

Ces volumes prélevables ont été différenciés par sous-bassins versants et par usages, en fonction de la proportion des prélèvements par usage en vigueur lors de l'arrêt de la ZRE. La répartition de ces volumes peut être amenée à évoluer lors de la construction des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Répartition par usage des volumes arrêtés à l'étiage				
Bassin versant	**Volume prélevable total (m^3)**	**Usage eau potable (m^3)**	**Usage agricole (m^3)**	**Usage industriel (m^3)**
ZRE Doux				
Haute Vallée	99 600	98 800	800	0
Moyenne vallée	165 000	99 000	66 000	0
Basse vallée	156 000	156 000	0	0
Daronne	12 500	2 500	10 000	0
Duzon	21 000	8 000	13 000	0
ZRE Galaure				
Galaure	2 950 000	357 000	2 336 000	257 000
ZRE Drôme des collines				
Bouterne	250 000	54 000	196 000	0
Veaune	860 000	231 000	629 000	0
Herbasse	2 370 000	353 000	1 783 000	234 000
Chalon	460 000	0	460 000	0
Savasse	450 000	0	450 000	0
Joyeuse	950 000	227 000	720 000	3 000
ZRE Véore-Barberolle et alluvions de la Plaine de Valence				
Barberolle	1 070 000	560 000	170 000	340 000
Véore	3 620 000	800 000	2 740 000	80 000

La ZRE du Doux fait également l'objet de volumes prélevables en hautes eaux : 16,49 millions de m3 répartis comme suit 5,9 pour la basse vallée / 3,5 pour la moyenne vallée / 4,4 pour la haute vallée / 1,7 pour la Daronne / 0,99 pour le Duzon

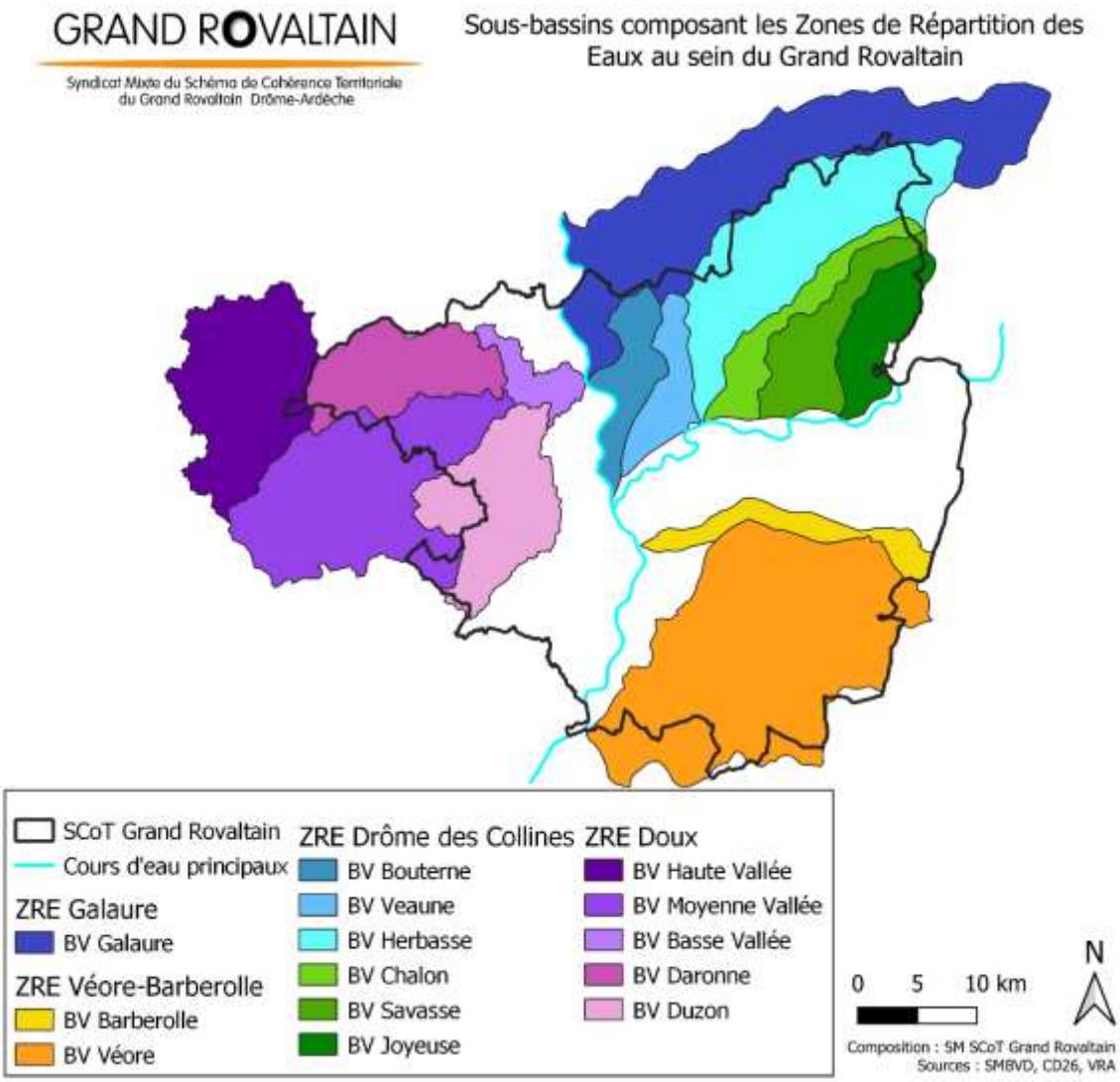

Bien que les sous bassins versants de l'Eyrieux ne fasse pas l'objet d'une ZRE, ils sont considérés comme étant en déséquilibre quantitatif, et ont fait l'objet de la définition de volumes prélevables objectifs, permettant de satisfaire les usages 8 années sur 10, tout en préservant les milieux aquatiques :

Volumes prélevables définis par sous-bassins de l'Eyrieux (EVP 2012, réévaluée en 2016)						
Sous-bassin	AEP (m^3)		Usage agricole (m^3)		Usage industriel (m^3)	
	Annuel	Etiage	Annuel	Etiage	Annuel	Etiage
Mialan	0	0	NC	0	0	0
Embroye	156 000	56 000	NC	0	0	0
Turzon	0	0	NC	0	0	0

Sur le reste du territoire, il n'y a pas de volumes maximum prélevables par ressource.

2. ETAT DES LIEUX DES USAGES

	À retenir concernant les usages actuels de l'eau sur le SCoT Rovaltain : • L'usage agricole est le plus consommateur d'eau sur le territoire en période estivale. Les volumes d'eau d'irrigation consommés par hectare sont très variables sur le territoire. C'est sur la plaine de Valence que le taux d'irrigation ainsi que les volumes consommés par hectare sont les plus importants. • Il n'y a pas de tendance d'évolution qui se dégage, les volumes d'eau consommés en irrigation dépendant des facteurs météorologiques de l'année. Malgré tout, si les surfaces irriguées augmentent, les volumes consommés à l'hectare diminuent sous l'effet d'une optimisation de l'irrigation. • L'eau potable représente le second prélèvement en bilan annuel. Les volumes consommés sont stables ou à la baisse, malgré la hausse de la population. • L'usage industriel est majoritairement tourné vers la production agroalimentaire, et principalement de jus de fruit. Il évolue à la baisse.

2.1 DONNEES UTILISEES

Les usages de l'eau ont été analysés principalement à partir des données disponibles sur les prélèvements d'eau du territoire :

- Données de la BNPE disponibles pour tous usages de 2012 à 2021 ;

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux **prélèvements** sur la ressource en eau, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

La BNPE constitue aujourd'hui la source nationale de données sur les prélèvements quantitatifs sur la ressource en eau. Il convient d'avoir conscience du périmètre de la banque, de manière à mieux comprendre les données :

- Les données présentes actuellement dans la banque sont des **volumes prélevés mesurés ou estimés puis déclarés par les usagers soumis à la redevance pour prélèvement** auprès des agences et offices de l'eau ;
- Cela comprend les volumes **supérieurs à 10 000 m^3** (ou 7 000 m^3 en ZRE). Les petits volumes ne sont donc pas dans le périmètre des redevances mais ils sont néanmoins alimentés par les producteurs quand disponibles.

- Rapports annuels et RPQS des producteurs d'eau potable du territoire (données généralement transmises pour 2021-2022-2023) ;
- Données collectées oralement lors des entretiens (notamment pour l'agriculture).

Il peut donc exister des différences entre les différentes données, cependant dans cette étude nous avons vérifié que les ordres de grandeurs et la répartition géographique des prélèvements restent globalement cohérente.

2.2 USAGE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.2.1 Découpage du territoire

Plusieurs autorités organisatrices exercent la compétence eau potable sur le territoire (EPCI et syndicats). En accord avec le Syndicat du SCoT, un découpage du territoire du SCoT a été retenu en fonction des périmètres de gestion AEP et des ressources : certains secteurs AEP ont donc été redécoupés .

Le tableau et la carte ci-après présentent le découpage retenu pour le bilan besoins-ressources du SCOT :

EPCI	Sous-territoires	Modalités de gestion AEP	Commentaires
VRA	VRE Raye	Régie Valence Romans Eau	
VRA	VRE pôle Romanais	Régie Valence Romans Eau	
VRA	VRE pôle Valentinois	Régie Valence Romans Eau	
VRA	SIE Rochefort Samson	Régie Valence Romans Eau	
VRA	SIE plaine de Valence	Régie Valence Romans Eau	
VRA	SIE Sud Valentinois	Syndicat – représentation substitution	SIE qui déborde du SCOT
VRA + Arche Agglo	SIE Herbasse	Syndicat – représentation substitution	SIE qui déborde du SCOT
Arche Agglo + VRA	Syndicat de la Veaune	Syndicat – représentation substitution	SIE qui déborde du SCOT
Arche Agglo	Syndicat Valloire Galaure	Syndicat – représentation substitution	1 seule commune : Bren (le SIE est majoritairement hors SCOT)
Arche Agglo	Arche Agglo - Pôle Tournon	Exercice direct Arche Agglo	
Arche Agglo	Arche Agglo – Pailharès	Exercice direct Arche Agglo	1 seule commune : Pailharès
Arche Agglo	SIE Cance-Doux	Syndicat – représentation substitution	SIE qui déborde du SCOT
Rhône Crussol	AYGUO	Syndicat – représentation substitution	SIE qui déborde du SCOT

Par la suite, ce découpage par sous-territoire sera utilisé pour l'ensemble des usages traités.

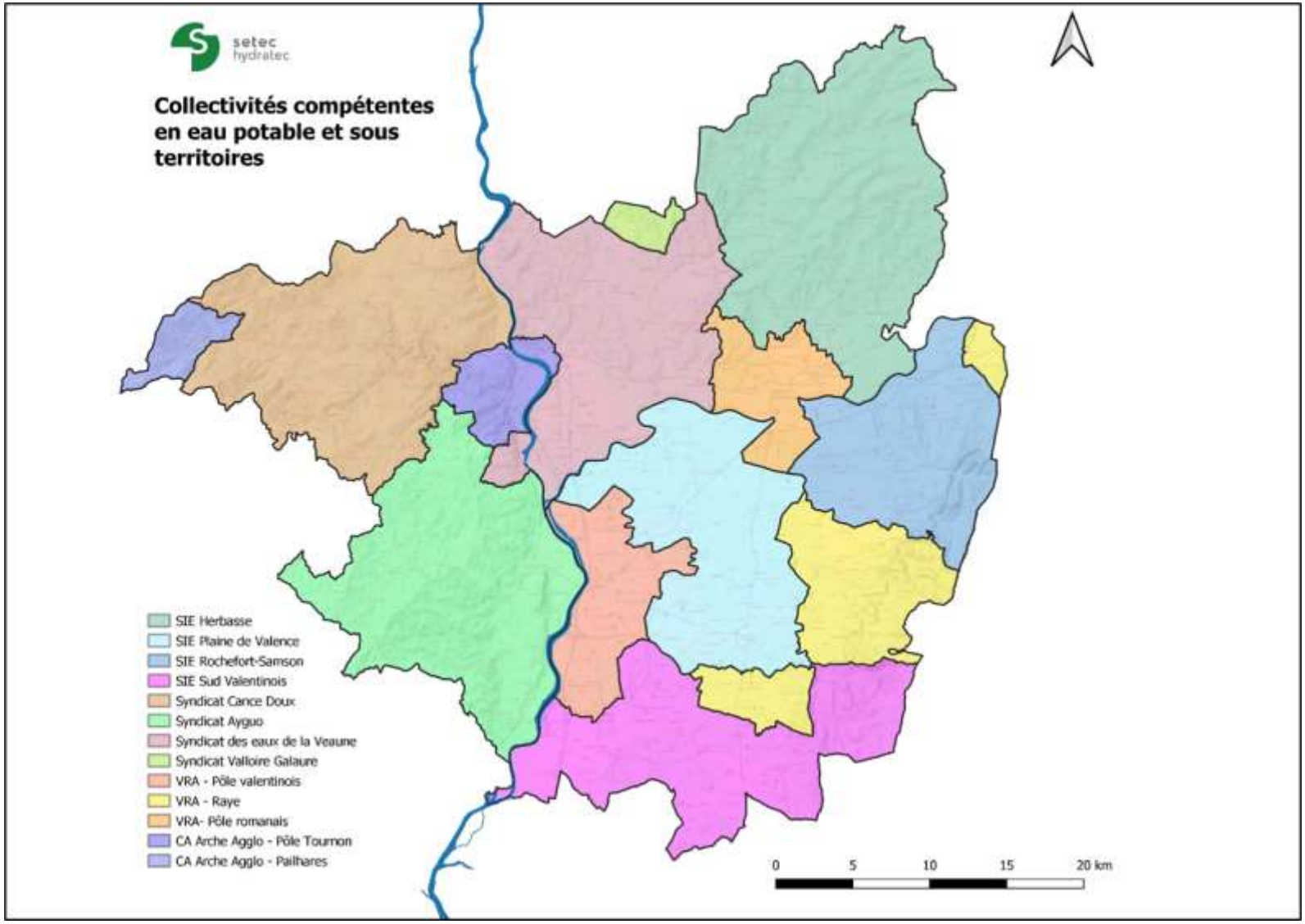
setec
hydratec
Collectivités compétentes en eau potable et sous territoires
SIE Herbasse
SIE Plaine de Valence
SIE Rochefort-Samson
SIE Sud Valentinois
Syndicat Cance Doux
Syndicat Ayguo
Syndicat des eaux de la Veaune
Syndicat Valloire Galaure
VRA - Pôle valentinois
VRA - Raye
VRA- Pôle romanais
CA Arche Agglo - Pôle Tournon
CA Arche Agglo - Pailhares
0
5
10
15
20 km

2.2.2 Etat des lieux des prélèvements

L'inventaire des prélèvements AEP du territoire réalisé à partir des RPQS des producteurs d'eau est présenté dans le tableau page suivante. Une carte présente ensuite la localisation et l'importance des captages correspondants (données BNPE retraitées).

Les prélèvements pour l'usage eau potable représentent ces dernières années environ **25 à 28 millions de m³ prélevés** sur le territoire (65% nappes alluviales / 29% nappe de la molasse).

La répartition totale par ressource figure dans le graphique ci-contre.

Les prélèvements en nappe alluviale sont majoritaires. La ressource n'est pas plafonnée (hormis autorisation de prélèvement des arrêtés préfectoraux en m³ / jour).

Toutefois, cette ressource en lien avec le fleuve est sensible aux pollutions (nitrates / pesticides / PFAS). La reconquête ou le maintien de la qualité est un enjeu fort.

La nappe de la molasse dans la plaine de Valence est également stratégique pour le sud du territoire du SCoT, avec une ressource abondante et disponible, de bonne qualité.

L'ensemble des sources et des prélèvements de surface (Vercors, Molasse dans les collines drômoise, Ardèche) sont sensibles au risque de pollution.

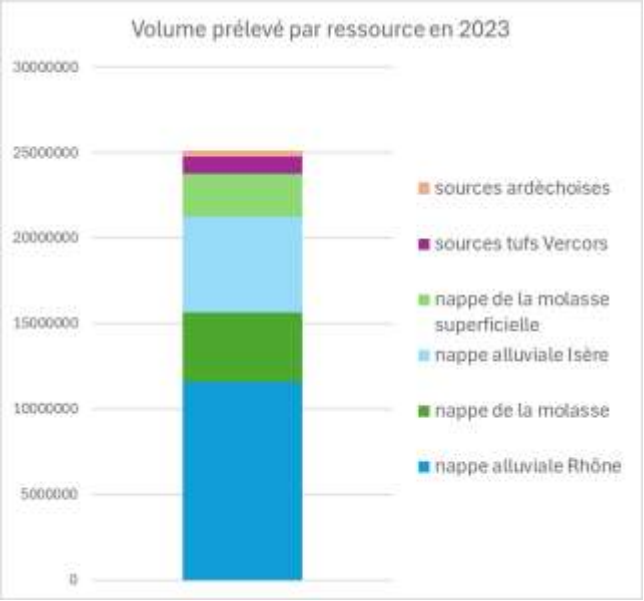

Les prélèvements dans la molasse affleurante dans la Drôme des collines excèdent les volumes prélevables définis en 2023 et doivent diminuer en période d'étiage (voir paragraphe 2.2.4).

Inventaire des prélèvements AEP pour l'alimentation en eau du Grand Rovaltain *(en italique rouge les valeurs extrapolées par nos soins)*

MO	Nom de la ressource en AEP	Origine de l'eau	Volume prélevé 2021	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023
Eaux de la Veaune	**total ressources**	**divers**	**1 709 187**	**1 877 156**	**1 799 775**
Eaux de la Veaune	Puits de Ponsas (Ponsas – ext.SCoT)	nappe alluviale Rhône	*50 000*	*50 000*	54 275
Eaux de la Veaune	Les Marais (Chavannes)	nappe de la molasse (profonde et superficielle)	771 478	825 658	768 098
Eaux de la Veaune	Croix des marais (La Roche de Glun)	nappe alluviale Rhône	474 821	553 693	571 918
Eaux de la Veaune	Avenières (St Donat sur l'Herbasse)	nappe de la molasse	120 362	119 497	112 715
Eaux de la Veaune	Pendillon (St Donat sur l'Herbasse)	nappe de la molasse	23 818	27 547	27 623
Eaux de la Veaune	Les Blaches (Chantemerle-les-Blés)	nappe de la molasse	145 080	144 146	143 628
Eaux de la Veaune	Le Bateau (Beaumont Monteux)	nappe de la molasse	103 182	180 468	107 223
Eaux de la Veaune	Les Eygas (Mauves)	nappe alluviale Rhône	36 269	26 147	14 295
Arche agglo	**total ressources**	**divers**	**1 303 470**	**1 387 670**	**1 271 326**
Arche agglo	Les Verts Prés (Tain l'hermitage)	nappe alluviale indéfinie	519 172	562 670	549 891
Arche agglo	Puit Les Îles (Mauves)	nappe alluviale Rhône	62 422	60 121	59 596
Arche agglo	Sources de Baud & Seigne (Pailharès)	sources ardéchoises	14 002	18 780	11 740
Arche agglo	Observance-Stade (Tournon sur Rhône)	nappes alluviales Rhône et Doux (proportion indéfinie)	707 874	746 099	650 099
Cance Doux	**total ressources**	**divers**	**2 091 396**	**2 086 981**	**2 005 685**
Cance Doux	Les Chataigniers (Arras sur Rhône)	nappe alluviale Rhône	*1 880 000*	1 883 091	1 702 015
Cance Doux	Puits de Varogne (St jean de Muzols)	nappe alluviale Rhône	*200 000*	203 890	303 670
SIE Herbasse	**total ressources**	**divers**	**1 494 413**	**1 499 953**	**1 324 691**
SIE Herbasse	Sources de la Verte et de la Derine (Valherbasse)	nappe de la molasse	27 907	26 026	25 952
SIE Herbasse	Forage des 4 Routes (Valherbasse)	nappe de la molasse	24 958	18 195	*16 097*
SIE Herbasse	Source des Fauries (Saint Lattier – ext. SCoT)	nappe de la molasse	29 396	5 061	0
SIE Herbasse	Fournache (Saint Lattier – ext. SCoT)	nappe de la molasse	85 890	50 646	17 802
SIE Herbasse	Limone (Valherbasse)	Nappe de la molasse	30 945	31 476	31 919
SIE Herbasse	Les Balmars (Saint paul les Romans)	nappe de la molasse	177 709	170 683	174 801
SIE Herbasse	Cabaret neuf (Charmes sur l'Herbasse)	nappe de la molasse	692 192	690 398	628 517
SIE Herbasse	Guilhomonts (Chatillon St jean)	nappe de la molasse	303 798	318 953	*257 969*
SIE Herbasse	Aygala (Chatillon St Jean)	nappe de la molasse	121 618	161 951	145 418
VRE - Romanais	**total ressources**	**divers**	**5 688 138**	**5 818 072**	**4 674 054**
VRE - Romanais	Jabelins (Romans sur Isère)	nappe alluviale Isère	3 233 219	3 294 651	3 069 247
VRE - Romanais	Tricot (Romans sur Isère)	nappe alluviale Isère	915 589	898 332	0
VRE - Romanais	Les Etournelles (Romans sur Isère)	nappe alluviale Isère	1 539 330	1 625 089	1 604 807
VRE - Valentinois	**total ressources**	**divers**	**6 477 632**	**6 418 906**	**6 230 914**
VRE - Valentinois	Mauboule (Valence)	nappe alluviale Rhône	3 427 539	2 831 856	3 298 033
VRE - Valentinois	Les Combeaux (Bourg les Valence)	nappe alluviale Rhône	1 542 560	1 555 003	1 291 289
VRE - Valentinois	Les Gonnards (Chabeuil)	nappe de la molasse	1 000 152	970 636	902 000
VRE - Valentinois	Les Couleures (Valence)	nappe alluviale Isère	507 381	1 061 411	739 592
VRE - Valentinois	*Tourtelles (Bourg les Valence) - secours*	nappe de la molasse	0	0	0
VRE - Raye	**total ressources**	**divers**	**1 595 719**	**1 221 249**	**1 210 489**
VRE - Raye	Le Château (la Baume d'Hostun)	nappe de la molasse	42 800	33 664	36 058
VRE - Raye	La Tour (Barcelonne)	nappe de la molasse	41 263	39 451	35 364
VRE - Raye	Roussillon(Chateaudouble)	Sources tufs Vercors	33 033	24 946	28 961
VRE - Raye	Rancs du Touet (Peyrus)	Sources tufs Vercors	996 275	752 906	788 751
VRE - Raye	Serts (Barbières)	Sources tufs Vercors	277 173	186 930	116 270
VRE - Raye	Paletou (Barbières)	Sources tufs Vercors	47 180	25 670	29 628
VRE - Raye	Vignes (Barbières)	Sources tufs Vercors	2 626	13 311	1 723
VRE - Raye	La Garde (Saint Vincent la Commanderie)	Sources tufs Vercors	97 153	76 066	69 420
VRE - Raye	*Hotel (Charpey) - secours*	nappe de la molasse	58 216	68 305	104 314
SIE Rochefort Samson	**total ressources**	**divers**	**1 560 484**	**1 425 100**	**1 350 982**
SIE Rochefort Samson	Pinet (Chatuzange le Goubet)	nappe alluviale Isère	166 026	151 068	152 118
SIE Rochefort Samson	Bayannins (Bourg de Péage)	nappe de la molasse	1 098 648	1 103 085	1 102 505
SIE Rochefort Samson	Serne (Jaillans)	nappe de la molasse	295 810	170 947	84 671
SIE Rochefort Samson	Ecancière (Eymeux) - *secours*	nappe alluviale Isère	2 472	6 384	11 688
SIE Plaine de Valence	**total ressources**	**divers**	**1 183 068**	**1 424 735**	**1 267 354**
SIE Plaine de Valence	Les Deveys (Châteauneuf/Isère)	nappe de la molasse	28 687	23 614	74 495
SIE Plaine de Valence	Les petits Eynards (Alixan)	nappe de la molasse	786 381	1 013 945	843 421
SIE Plaine de Valence	St Didier (Charpey)	nappe de la molasse	368 000	387 176	349 438
Sud valentinois	**total ressources**	**divers**	**2 027 392**	**2 106 452**	**1 535 286**
Sud valentinois	Les tromparents (Beaumont les Valence)	nappe alluviale indéfinie	1 128 022	1 272 330	893 000
Sud Valentinois	Sources de La Beaume-Cornillane & Marcel et Rorie (Ourches)	Sources tufs Vercors	134 677	105 605	86 286
Sud valentinois	Ladeveaux (Montmeyran)	nappe de la molasse	334 835	342 128	166 000
Sud valentinois	Jupe/loye haute (Montoison – ext. SCoT)	nappe de la molasse	429 858	386 389	390 000
Ayguo	**total ressources**	**divers**	**3 037 998**	**3 172 083**	**3 065 089**
Ayguo	Cimetière (Guilherand Granges)	nappe alluviale Rhône	*690 000*	695491	670438
Ayguo	Source Fauriel (Boffres)	sources ardéchoises	129 535	71 282	90 321
Ayguo	LesLlacs (Cornas)	nappe alluviale Rhône	55 621	64 294	58 483
Ayguo	La Grande Traverse (St Peray)	nappe alluviale Rhône	1 495 449	1 648 670	1 633 125
Ayguo	Les Iles (Soyons)	nappe alluviale Rhône	261 569	303 403	189 885
Ayguo	Source des Rancs (Charmes sur Rhône)	nappe alluviale du Rhône	64 238	82 118	89 498
Ayguo	Source de Preles (St Georges les Bains)	sources ardéchoises	95 818	65 653	127 851
Ayguo	Grand garay (St Georges les Bains)	nappe alluviale Rhône	245 768	241 172	205 488
			28 171 369	**28 444 741**	**25 735 645**

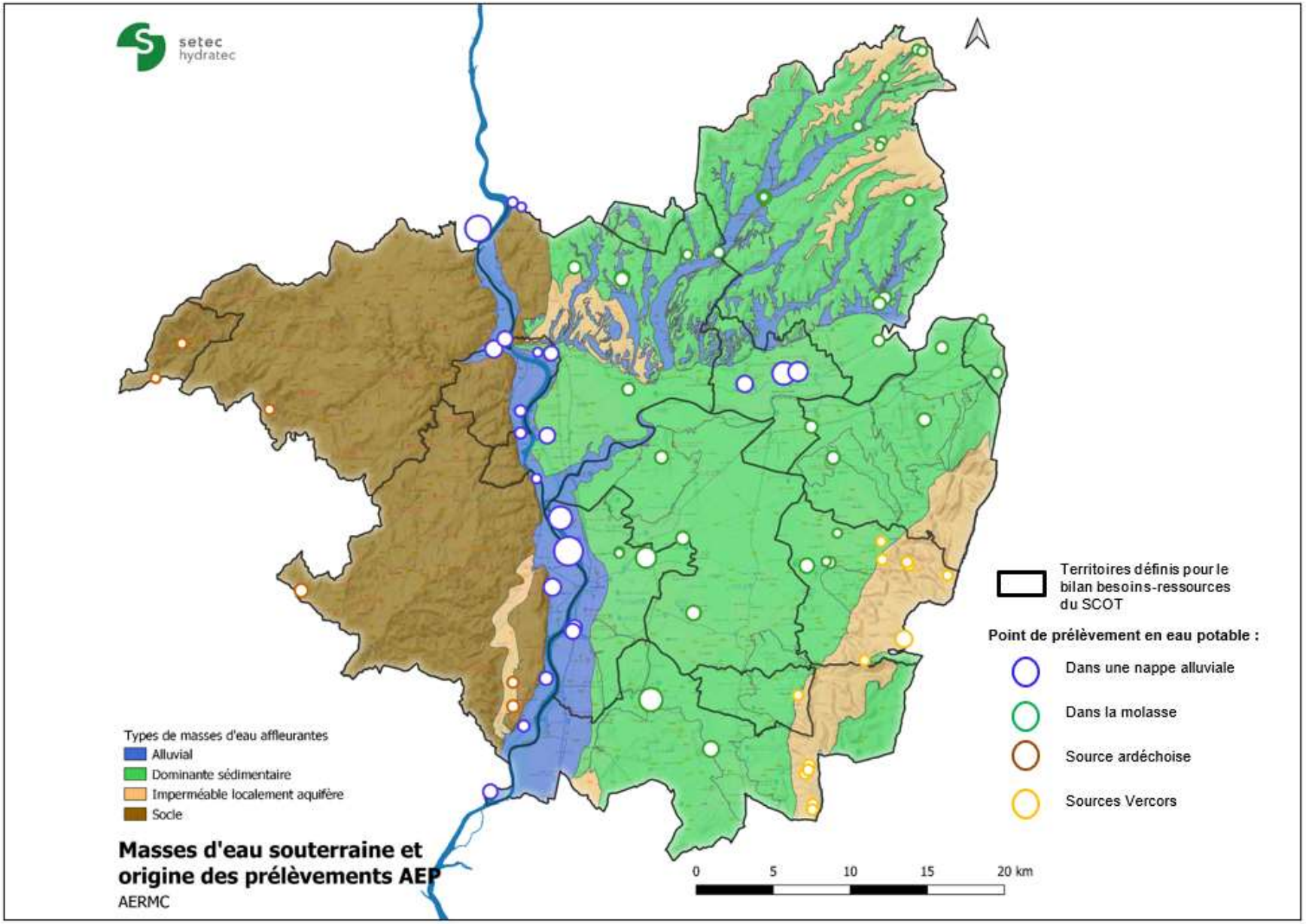

Masses d'eau souterraine et origine des prélèvements AEP

AERMC

2.2.3 Préservation des ressources souterraines à destination de l'usage eau potable

Désireux de préserver les ressources stratégiques pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP), le SAGE a défini 30 zones de sauvegarde (ZS) sur son territoire, correspondant aux ressources en eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour l'alimentation en eau potable actuelle et future des populations.

Les zones de sauvegarde désignent des ressources importantes en quantité, dont la qualité chimique est conforme ou encore proche des critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (dir. 98/83/CE) et bien situées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou futures), pour des coûts d'exploitation acceptables.

Parmi ces ressources, il faut distinguer celles qui sont :

- D'ores et déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent ;
- Faiblement sollicitées mais à forte potentialité, et préservées à ce jour du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine, mais à réserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.

Ces ressources peuvent être exploitées (ZSE), et identifiées comme étant intéressantes pour l'alimentation en eau potable future tout en étant déjà utilisées pour l'AEP ; ou non exploitées actuellement (ZSNEA) et identifiées comme étant intéressantes pour l'AEP future.

Les zones de sauvegarde ont pour objectif de maintenir une qualité de l'eau compatible avec une production d'eau potable ainsi qu'un équilibre quantitatif entre les prélèvements et la recharge naturelle, en mettant en œuvre sur ces secteurs des actions spécifiques et en encadrant certaines activités.

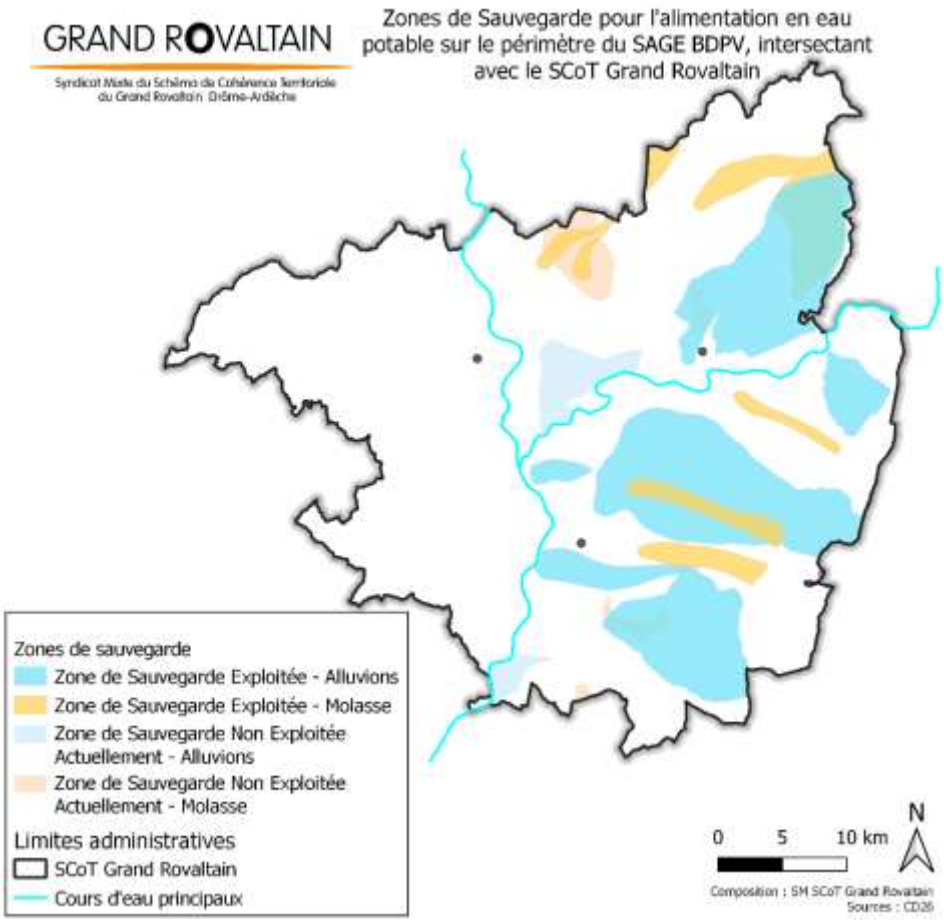

16 Zones de Sauvegarde Exploitées (ZSE) et 5 Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA) ont été définies sur le territoire du SCoT du Grand Rovaltain, catégorisées en différents types en fonction de leur vulnérabilité, de leur sollicitation pour l'AEP et des pressions auxquelles elles sont soumises.

Nom	Identification BSS	Surface	Ressource
Zones de sauvegarde de type 1			
Les Marais	07943X0065/F1	3,47 km²	Molasse
Les Serves – Saint Uze	07707X0051	41,5 km²	Molasse
Les Combeax	08183X0193	6,5 km²	Alluvions
Les Couleurs	08183X0245	140,9 km²	Alluvions
Ecancière	07956X0037	16 km²	Alluvions
Etournelles	07955X0029	18,1 km²	Alluvions
Jabelins	07948X0001	36,1 km²	Alluvions
Mauboule	08187X0006	2,9 km²	Alluvions
Tricot	07955X0194	57,9 km²	Alluvions
Tromparents	08187X0162	72 km²	Alluvions
Zones de sauvegarde de type 2			
Les Blaches	07943X0064	6,7 km²	Molasse
Les Gonards	08184X0083/F2	15,7 km²	Molasse
Les Petits Eynards	08184X0085/F2	16,5 km²	Molasse
Zones de sauvegarde de type 3			
Aygala	07952X0027/F	40,3 km²	Molasse
Les Bayannins	07955X0114/F2	7,7 km²	Molasse
Cabaret Neuf	07951X0002/F1	16,3 km²	Molasse
Zones de sauvegarde de type 4 (ZSNEA)			
Bren		37,5 km²	Molasse
Montoison		10,5 km²	Molasse
Peyrins		16,3 km²	Molasse
Tromparents		7,6 km²	Molasse
Beaumont-Monteux (Tain)		27,7 km²	Alluvions
Etoile-sur-Rhône		8,4 km²	Alluvions

- **Zones de sauvegarde de type 1 :**

Groupe le plus prioritaire. Les ressources associées sont déjà sollicitées pour l'alimentation en eau potable de populations importantes mais présentent une vulnérabilité forte, à la fois intrinsèque (nappe à l'affleurement) et extrinsèque du fait de la présence d'activités sur leur territoire susceptible d'exercer une pression sur cette ressource (prélèvements et/ou rejets polluants).

- **Zones de sauvegarde de type 2 :**

Il s'agit également de ressources déjà sollicitées pour l'alimentation en eau potable de populations importantes et qui présentent une sensibilité forte du fait de la présence d'activités sur leur territoire susceptibles d'exercer une pression sur cette ressource (prélèvements et/ou rejets polluants). Ces ressources ont cependant l'avantage d'être profondes ce qui contribue à limiter les risques de pollutions.

- **Zones de sauvegarde de type 3 :**

Il s'agit également de ressources déjà sollicitées pour l'alimentation en eau potable de populations importantes ou nouvelles. Leur vulnérabilité a été qualifiée de moyenne à faible. En

ce qui concerne le risque de pollution, celui-ci est circonscrit à de petits secteurs de la zone de sauvegarde ou associé à un secteur d'activité clairement identifié.

- **Zones de sauvegarde de type 4 :**

Il s'agit de ressources qui ne sont pas encore sollicitées pour l'alimentation en eau potable mais qui offrent des potentialités intéressantes. Leur vulnérabilité est généralement moyenne à forte.

D

2.2.4 Analyse des prélèvements au regard des volumes prélevables définis dans les ZRE

Une analyse de la totalité des prélèvements par usage (AEP ; industrie ; agricole) a été réalisée par le SAGE au regard des volumes prélevables définis pour chacun des sous-bassins versants des ZRE de la Drôme des Collines et de la Plaine de Valence.

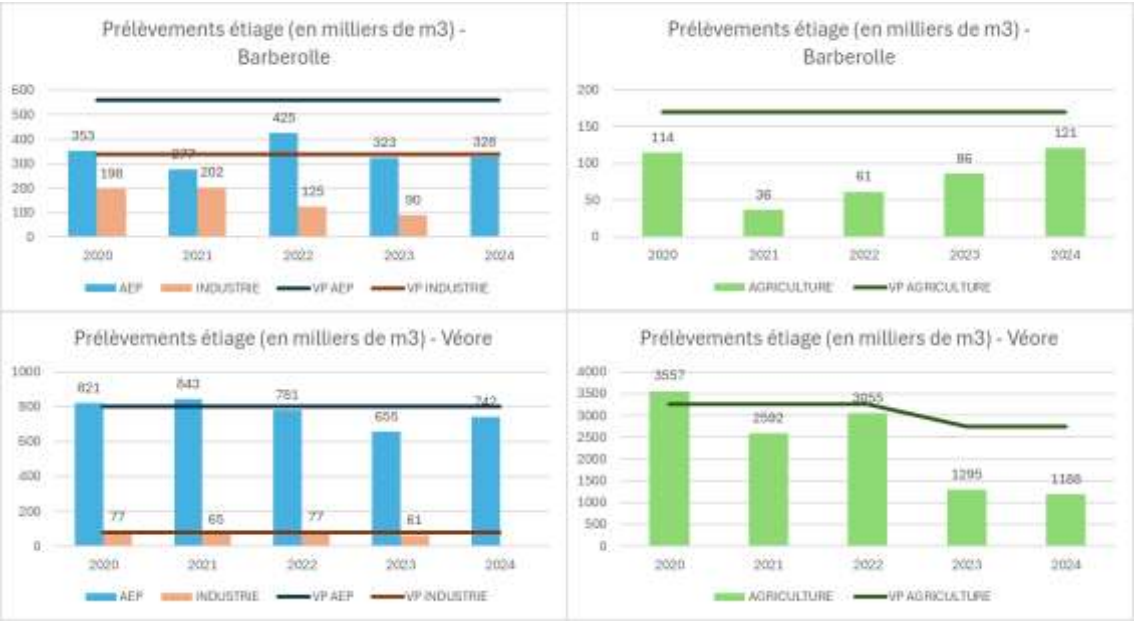

Données CD26

D'une manière générale sur les deux Zones de répartition des eaux, les volumes prélevables industriels ne sont pas dépassés depuis 2020, à l'exception du bassin de l'Herbasse en 2022.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, les volumes prélevables n'ont pas été dépassés entre 2020 et 2024 sur le bassin de la Barberolle, les prélèvements réalisés sur les bassins de la Véore, de l'Herbasse et de la Joyeuse ont dépassé les volumes prélevable jusqu'en 2021, mais des efforts semblent avoir été réalisés depuis. Les volumes prélevables sont cependant encore régulièrement dépassés pour les bassins de la Bouterne et de la Veaune.

Pour les usages agricoles, les volumes prélevables sont respectés sur le bassin de la Barberolle, et des efforts semblent avoir été réalisés depuis 2022 sur les bassins de la Joyeuse et de la Véore (dont le volume prélevable a été abaissé en 2023). Les bassins de la Bouterne, de la Veaune, de l'Herbasse, du Chalon et de la Savasse voient leurs volumes prélevables régulièrement dépassés entre 2020 et 2024.

Une analyse plus fine de la répartition de ces volumes prélevables par captages pourra être réalisée dans le cadre des PTGE.

2.2.5 Sécurisations existantes et potentiel de sécurisation

Le territoire est fortement contrasté en termes de disponibilité de la ressource. C'est pourquoi un réseau d'échange d'eau, permanent ou de secours s'est développé : la nappe alluviale du Rhône alimente les contreforts ardéchois, et la nappe de la molasse profonde, ainsi que la nappe alluviale du Rhône sécurisent les communes situées au pied du Vercors.

Les sources permettent une alimentation gravitaire lorsque le débit est suffisant, et les secours viennent satisfaire la demande en été. La source de Peyrus, comme les sources ardéchoises, ont connu des débits très faibles au cours des dernières années (en particulier 2017, 2018, 2019, 2022, 2023) accélérant les investissements de sécurisation.

Le syndicat du Sud valentinois dispose d'un accès à la ressource Rhône, permettant la sécurisation de son territoire. C'est également le cas pour le syndicat des Eaux de la Veaune, mais les interconnexions existantes ne permettent pas une sécurisation des territoires alimentés par la molasse affleurante et dont les volumes prélevables sont limités par la présence d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Seul le syndicat de l'Herbasse n'a accès qu'à une seule ressource (molasse affleurante) dont les volumes prélevables sont limités annuellement et en période d'étiage par la présence d'une ZRE.

Le tableau ci-dessous compare les volumes prélevés en 2023 (RPQS) avec les autorisations préfectorales allouées à chaque producteur d'eau potable.

MO	Volume prélevé 2023	Capacité autorisé maximum annuelle	Ecart (Vol max autorisé annuel - prélevé en 2023)
Eaux de la Veaune	1 799 775	3 875 550	2 075 775
Arche Agglo	1 271 326	2 237 755	966 429
SIE Cance Doux	2 005 685	9 204 300	7 198 615
SIE Herbasse	1 324 691	1 526 000	201 309
VRE - Romanais	4 674 054	8 766 000	4 091 946
VRE - Valentinois	6 230 914	13 176 500	6 945 586
VRE - Raye	1 210 489	1452700 +totalité du débit des sources	242 211 Sécurisé avec ressources VRA - pôle valentinois
SIE Rochefort-Samson	1 350 982	4 182 900	2 831 918

SIE Plaine de valence	1 267 354	4 748 250	3 480 896
Sud valentinois	1 535 286	5 511 500	3 976 214
Ayguo	3 065 089	12 370 029	9 304 940

L'ensemble des territoires présente des volumes autorisés excédant les prélèvements 2023. Seule l'Herbasse prélève en 2023 la quasi totalité des volumes qui lui sont attribués. Toutefois, les excédents du secteurs romanais pourraient théoriquement permettre une sécurisation de la Drome des collines.

A l'échelle des ouvrages de prélèvement, certains ouvrages dépassent en 2023 les volumes autorisés. C'est le cas du puit de Ponsas, du forage de Pendillon et du forage des Blaches pour le syndicat des Eaux de la Veaune ; du forage des Jabelins sur le secteur romanais de Valence Romans Eau ; du forage des Bayannins pour le SIERS ; et la source de Preles pour Ayguo. Ces différents prélèvements pourraient cependant être sécurisés en interne de chaque syndicat au travers des excédents des autres ouvrages gérés.

Bilan de la capacité autorisée des ouvrages alimentant le SCoT au regard des prélèvements de 2023 :

Capacité de l'ouvrage	Nombre d'ouvrages concernés*
Excédentaire (besoins < 80% capacité)	37
Equilibré (besoins ∈ [80% ; 90%] capacité)	3
Limité (besoins > 90% capacité)	5
Déficitaire (besoins > 100% capacité)	6
**hors sources pour lesquelles les prélèvements peuvent atteindre la totalité du débit*	

Notons que les autorisations administratives délivrées ne tiennent pas compte des volumes prélevables en secteur de ZRE, ni du risque de pollution pouvant limiter les prélèvements.

2.3 USAGE INDUSTRIEL

Environ 4 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année, répartis comme suit :

- 3,5 millions de m³ dans la nappe du Rhône
- 0,5 million de m³ dans la molasse

Les prélèvements diminuent régulièrement, à un rythme moyen de -4 % par an.

L'utilisation de l'eau dans l'industrie locale est principalement dédiée à l'agroalimentaire, et en particulier à la production de jus de fruits (en jaune sur le graphique)

Certains secteurs, comme la molasse sur les secteurs de l'Herbasse et de la Drôme des collines, ainsi que l'Ardèche, souffrent de déficits et ne peuvent pas accueillir de nouveaux utilisateurs industriels.

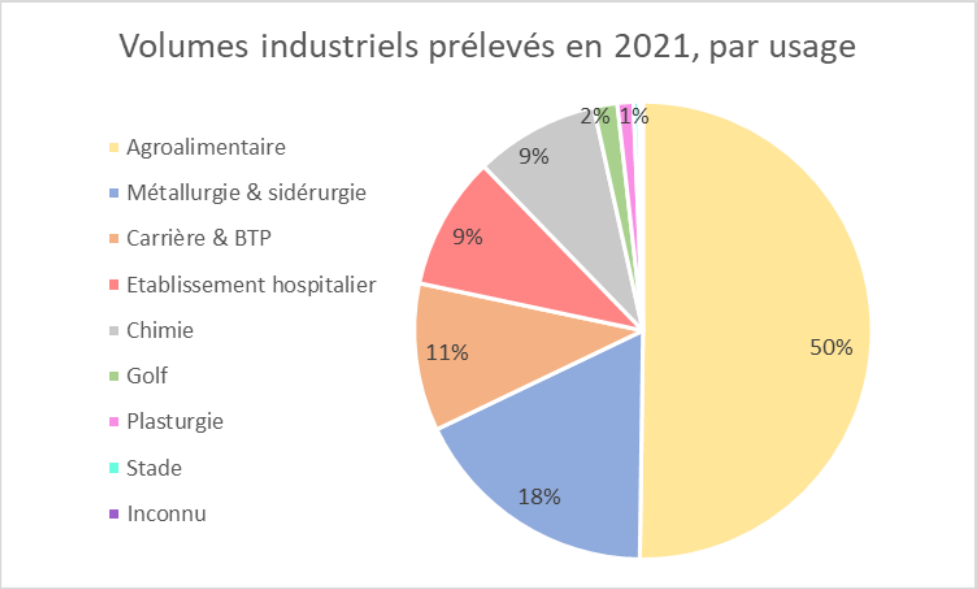

Répartition des prélèvements industriels 2021 par sous-territoire (données BNPE)

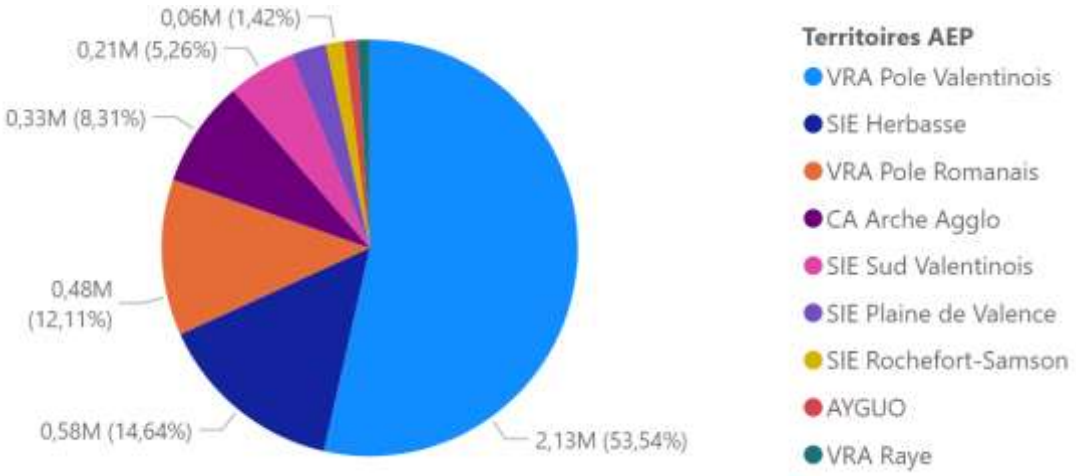

Evolution des prélèvements industriels totaux sur le territoire du SCOT (données BNPE)

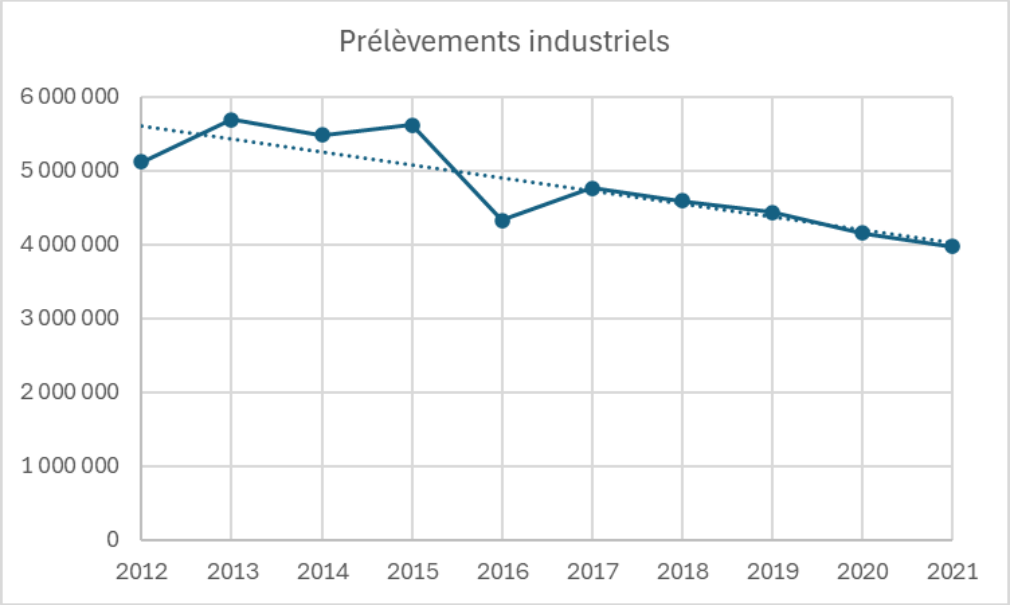

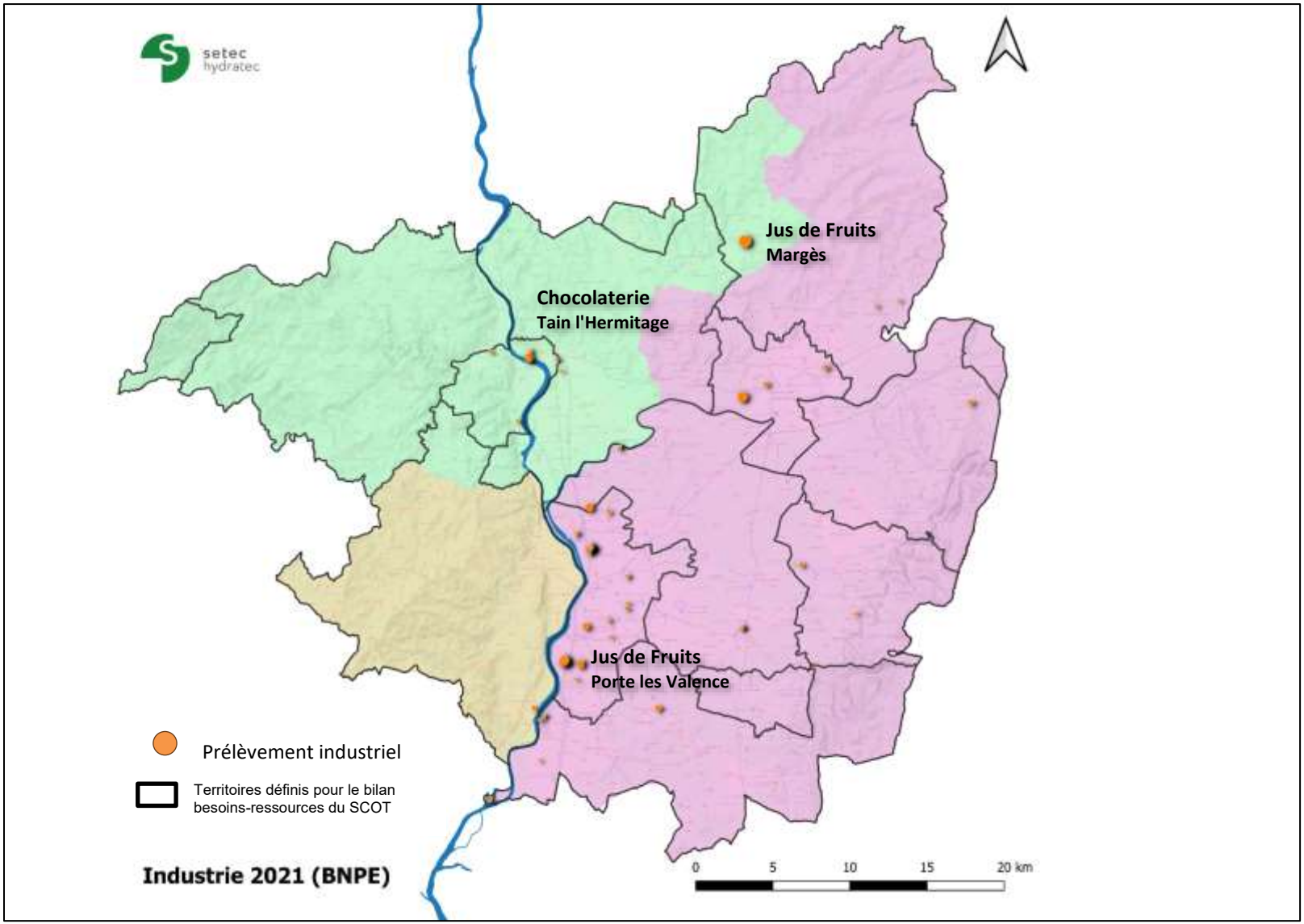
setec
hydratec
Jus de Fruits
Margès
Chocolaterie
Tain l'Hermitage
Jus de Fruits
Porte les Valence
Prélèvement industriel
Territoires définis pour le bilan besoins-ressources du SCOT
Industrie 2021 (BNPE)
0
5
10
15
20 km

2.4 USAGE AGRICOLE

2.4.1 Cultures en place par secteurs, volumes maximums prélevés et volumes autorisés

Sont présentées ci-dessous successivement :

- Une carte des cultures en place sur le territoire du SCoT (issue du registre parcellaire graphique RPG 2021).
- Un tableau présentant une sectorisation basée sur les cultures en places ainsi que la nature de la ressource utilisée et le mode de gestion (prélèvements gérés collectivement ou de façon individuelle).

  Les volumes prélevés correspondent aux volumes prélevés en 2022, année sèche de référence, avec un important besoin d'irrigation.

  Les données proviennent des entretiens réalisés avec les acteurs, en particulier les chambres d'agriculture qui ont fourni des bilans annuels.
- Une carte des prélèvements agricoles correspondant à la base de données BNPE pour l'usage Irrigation en 2020.
- Une carte plus précise de la zone desservie par le Canal de la Bourne dans la Plaine de Valence, et les points de prélèvement associés.

  A noter que 10% des volumes amenés par le canal de la Bourne correspondent à des usages non-agricoles (particuliers, industriels, collectivités).

  Sur le territoire ardéchois, près de 200 retenues sur cours d'eau identifiées (environ 600 tout usage confondu dont pour certaines la réalité des usages n'est pas connue) contribuent à l'alimentation en eau des usages agricoles (irrigation, abreuvement …) par des prélèvements inférieurs aux seuils de déclaration à la BNPE. Le volume total des prélèvements agricoles sur ce territoire peut donc être fortement sous-estimé.

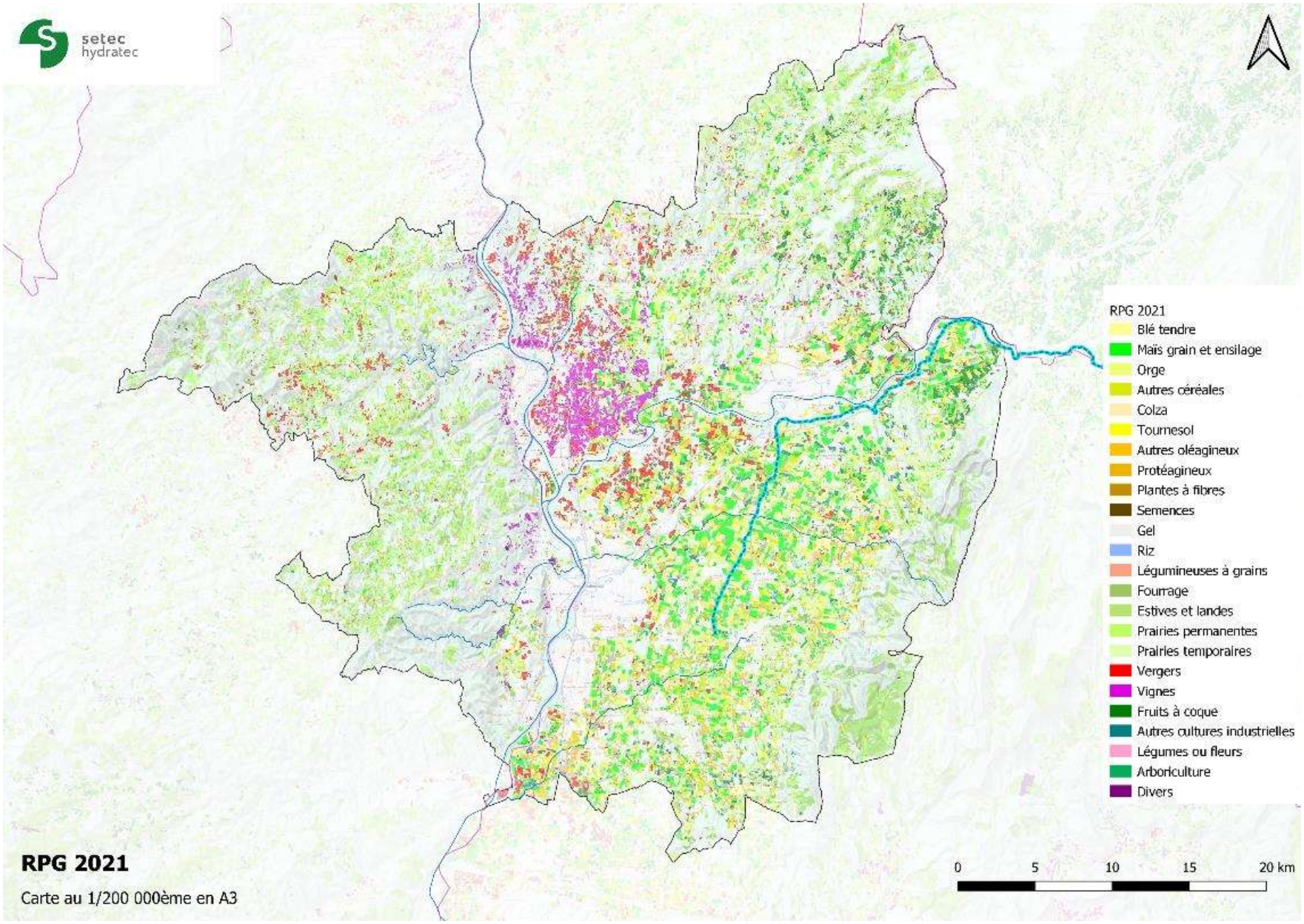
setec
hydratec
RPG 2021
Blé tendre
Maïs grain et ensilage
Orge
Autres céréales
Colza
Tournesol
Autres oléagineux
Protéagineux
Plantes à fibres
Semences
Gel
Riz
Légumineuses à grains
Fourrage
Estives et landes
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Vergers
Vignes
Fruits à coque
Autres cultures industrielles
Légumes ou fleurs
Arboriculture
Divers
0
5
10
15
20 km
RPG 2021
Carte au 1/200 000ème en A3

Secteur	Type de cultures majoritaires	Ressources utilisées pour l'irrigation et mode de gestion (individuel ou collectif)	Volumes prélevés en 2022 – année sèche	Volume prélevables définis dans l'EVP
La Drôme des collines (Herbasse/Savasse/ Joyeuses et autres affluents)	• Polyculture élevage • Noix • Maraîchage	Prélèvements individuels dans la nappe de la molasse	**4,6 millions m³**	4 millions m³
Bassin versant de la Veaune et de la Bouterne	• Vergers	Prélèvements individuels dans la nappe de la molasse ou nappe alluviale Rhône	**3 millions m³**	
Plaine de Valence / Bourne Valentinois	• Majorité de cultures céréalières et maïs • Vergers (Montvendre/ Montmeyran/ Montéléger) • Noix (Hostun, la Baume d'Hostun) • Une partie du réseau du SIID permet d'alimenter des jardins de particuliers (env. 10%)	Irrigation via les réseaux d'irrigation du SIID (50% Isère / 50% Bourne + compléments molasse)	**60 millions m³**	Seuls les prélèvements souterrains dans les alluvions et les cailloutis font l'objet d'une EVP. Ils sont minoritaires par rapports aux apports du canal de la Bourne
Partie ardéchoise hors coteaux du Rhône	• Vergers • Polyculture élevage • Vergers dans le BV Doux • Couvert forestier BV Embroye et Mialan	Irrigation individuelle et quelques ASA à partir des plans d'eau	**2 à 5 millions m³ en étiage (estimé)** **5 millions en hautes eaux**	VP basses eaux 450 000 m³ Et hors basses eaux, 16 millions m³
Coteaux du Rhône (Drôme et Ardèche)	▪ Viticulture (AOC ardéchoises : Saint Joseph, Cornas, St Péray et AOC drômoises : Hermitage et Crozes Hermitage)	Peu d'irrigation Irrigation individuelle prélèvement nappe alluviale	**Non connu, peu de prélèvements**	Pas de volumes prélevables
Total			**~80 millions m³**	

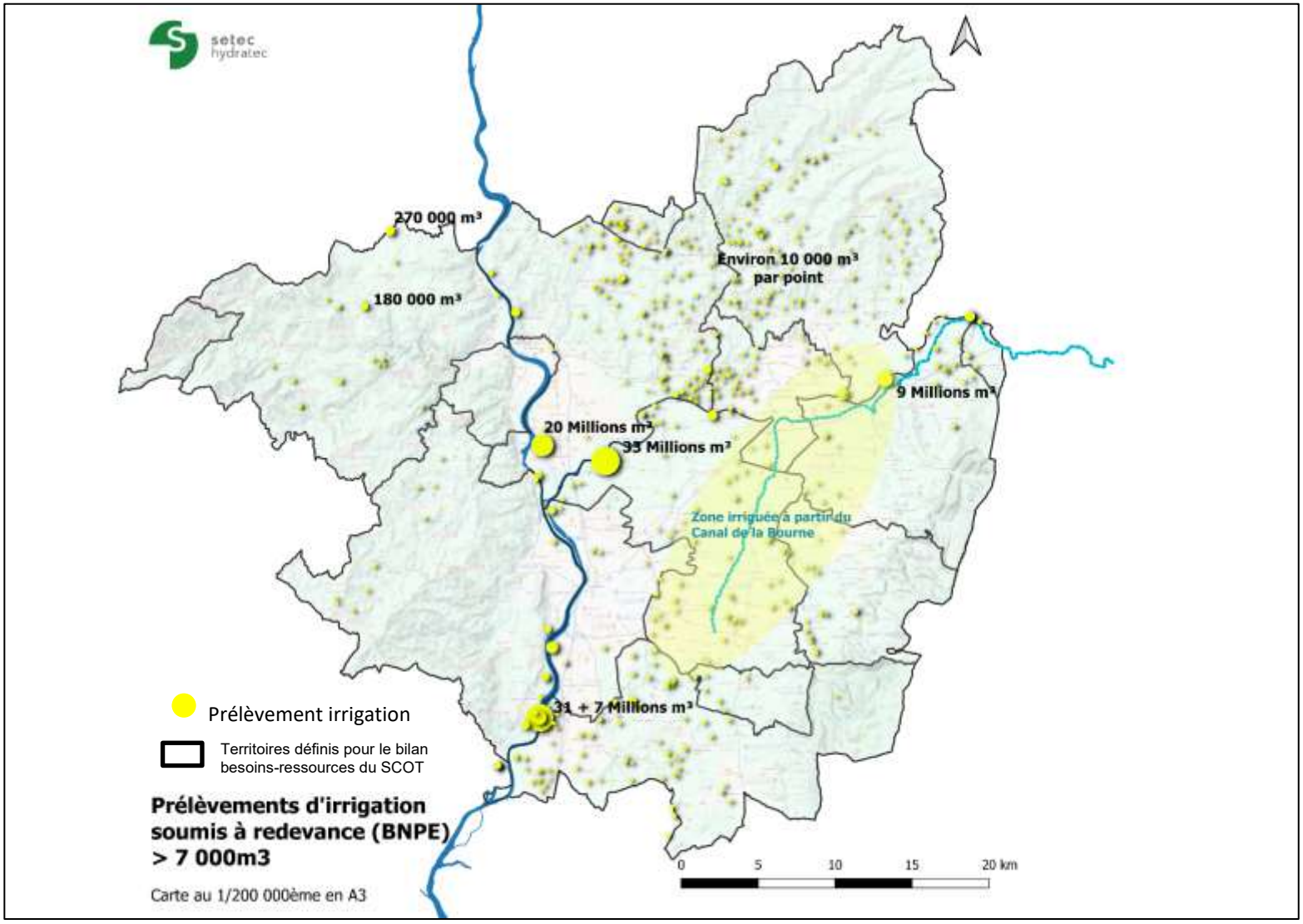
setec hydratec
270 000 m³
180 000 m³
Environ 10 000 m³ par point
9 Millions m³
20 Millions m³
35 Millions m³
Zone irriguée à partir du Canal de la Bourne
31 + 7 Millions m³
Prélèvement irrigation
Territoires définis pour le bilan besoins-ressources du SCOT
Prélèvements d'irrigation soumis à redevance (BNPE) > 7 000m3
Carte au 1/200 000ème en A3
0 5 10 15 20 km

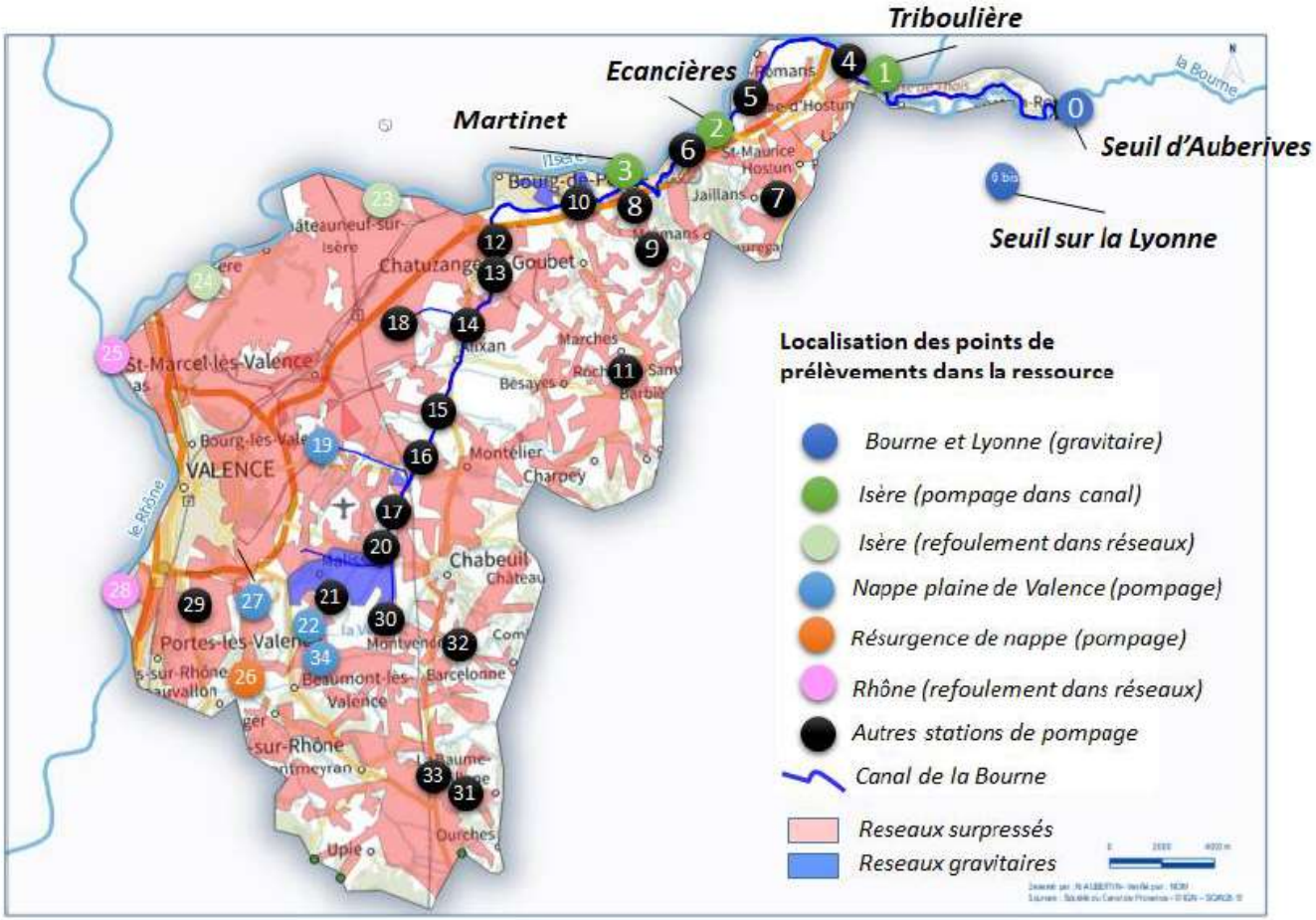

Zone desservie par le canal de la Bourne et localisation des prélèvements (étude prospective du canal de la Bourne - rapport de la phase 1)

2.4.2 Surfaces agricoles irriguées par EPCI

Il existe une forte hétérogénéité entre les volumes prélevés pour l'irrigation drômoise (environ 67 millions de m³ en 2022) et ardéchoise (environ 1 millions m³).

La carte ci-après présente la part de la surface irriguée dans la SAU totale de la commune. L'ensemble de la Plaine de Valence et la zone de desserte du canal de la Bourne présente une part de la surface irriguée dans la SAU comprise entre 31 % et 100%.

Part de la surface irriguée dans la SAU total par commune en % - 2020

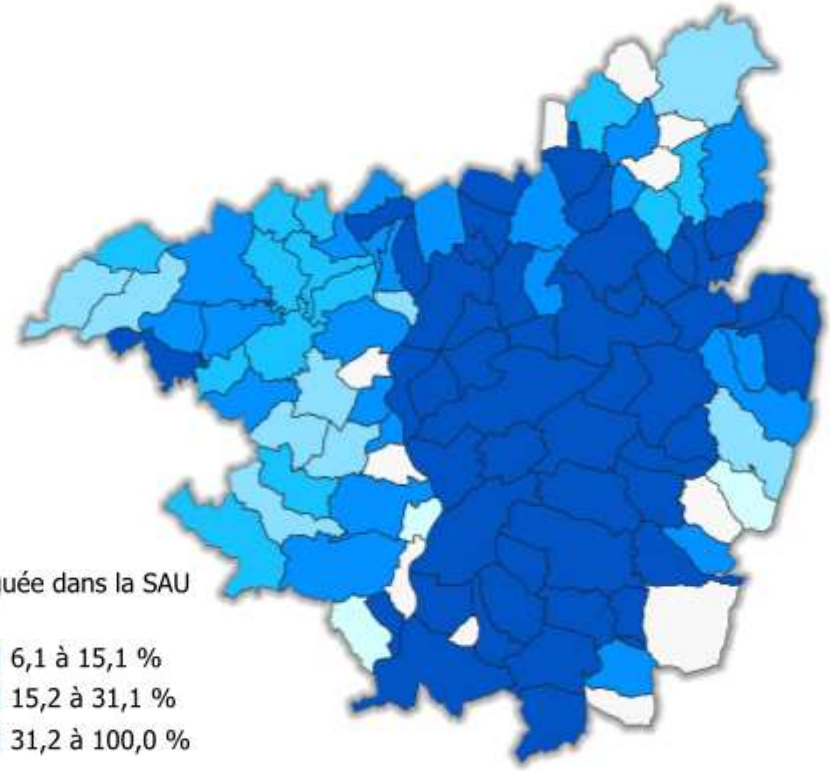

Le Recensement Général Agricole 2020 fournit les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) par EPCI, ainsi que les surfaces agricoles irriguées. Les résultats en 2020 sont les suivants :

	Répartition surface totale SCOT	SAU	SAU irriguée
VRA	951 km	476 km	224 km
	58%	50%	47%
Arche Agglo	492 km2	192 km2	48 km2
	30%	39%	25%
CCRC	197 km2	14 km2	1 km2
	12%	7%	9%
Total	**1640 km2**	**681 km2**	**273 km2**

La surface irriguée totale du SCoT est de l'ordre de 273 km². VRA représente 81% de la surface irriguée du SCoT (224 km²).

Si la SAU a tendance à diminuer sur le territoire du SCoT (-2% depuis 2010, et en particulier -5% sur la CCRC), quant à elle la SAU irriguée croît pour tous les EPCI entre 2010 et 2020 (+26% CCRC, +20% VRA, +3% AA, +16% au total).

NB : les Chambres d'Agriculture soulignent que les surfaces irriguées comptabilisées par le RGA dépendent fortement des années (plus ou moins sèches) : une surface irriguée une seule fois va être comptabilisée de la même façon qu'une surface irriguée plusieurs fois, ce qui n'est pas forcément représentatif des volumes consommés.

2.4.3 Tendances passées

Les évolutions des 10 à 15 dernières années sont les suivantes :

- Hausse des surfaces irriguées : surtout pour céréales, fruits et légumes et diminution des surfaces cultivée pour le maïs. Les représentants des agriculteurs considèrent que les surfaces irrigables sont stables : en effet, les réseaux d'irrigation n'ont pratiquement pas évolué ces dernières années. Par contre, il y a une évolution dans l'irrigation de cultures qui ne l'étaient pas auparavant.
- Forte variabilité des prélèvements selon les années et la météo – pas de tendance nette
- Les prélèvements dans la Bourne sont relativement stables (30 Mm^3 +/- 20%)
- Tendance à la diversification des cultures pour mieux résister aux aléas climatiques et de marché – la disponibilité de l'eau est jugée clé.

a) Bilan Irrigation Département de la Drôme (Chambre agriculture 26)

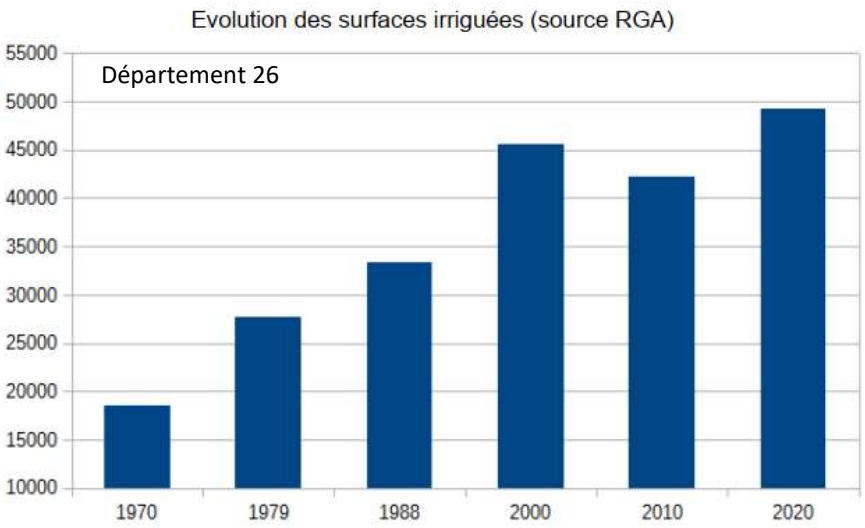

b) Prélèvements déclarés à la BNPE

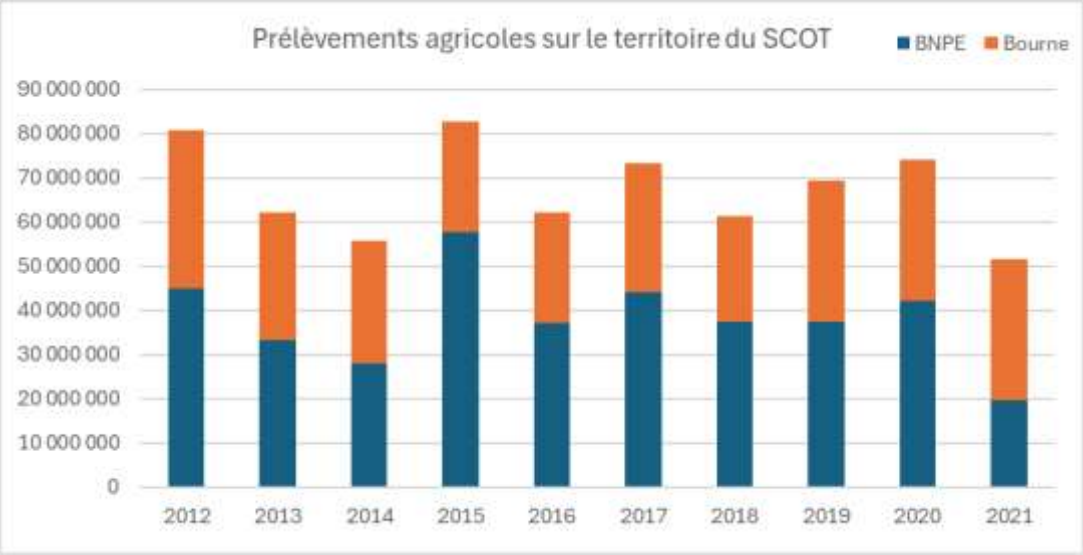

Les prélèvements agricoles de la BNPE correspondent aux prélèvements supérieurs à 10 000 m³/an (7 000 m³ en ZRE) situés sur le SCoT. Nous avons ajouté le prélèvement issu de la Bourne (hors territoire).

Les prélèvements pour l'alimentation des plans d'eau situés en Ardèche sont mal connus. Des estimations ont été réalisées sur le bassin versant du Doux en fonction des volumes des retenues et de leur remplissage, soit environ 1,5 Mm³ à l'étiage et 4 Mm³ annuel.

2.5 AUTRES USAGES CONSOMMATEURS

En dehors de l'alimentation en eau potable, un certain nombre de prélèvements à destination des usages domestiques (arrosage de jardin, arrosage d'espaces verts et de stades, remplissage de piscine…) existent sur le Grand Rovaltain au travers des pompages directement en cours d'eau, des retenues sur cours d'eau et des forages individuels.

Ces usages, difficilement quantifiables du fait de leurs volumes inférieurs aux seuils de déclaration, sont définis à 10% des réseaux sur le canal de la Bourne et estimés à 4% sur le bassin versant du Doux (60 149 m³ à l'étiage et 167 080 m³ annuel) où, tout comme pour les bassins du Mialan, du Turzon et de l'Embroye, des prélèvements directs sur cours d'eau ou en retenues sont réalisés mais dont les inventaires sont complexes et partiels (tant sur les usages que sur les volumes prélevés).

2.6 AUTRES USAGES NON-CONSOMMATEURS

D'autres usages de l'eau sont présents sur le territoire :

- L'ensemble des activités de loisirs liées à l'eau
- La production d'énergie

Ces usages ne sont pas « consommateurs d'eau » et ne sont pas intégrés dans le bilan besoins/ressources.

Ces usages ont cependant des contraintes de gestion, et requièrent une certaine disponibilité de l'eau.

Concernant la production d'énergie, les barrages tiennent une ligne d'eau qui permet une stabilité de la ressource alluviale. Dans une certaine mesure, la production d'énergie bénéficie à l'usage eau potable. Toutefois, si les prélèvements devenaient trop importants par rapport à la ressource, générant un impact sur les hauteurs d'eau dans la rivière, des conflits d'usage pourraient apparaitre. A priori, ils ne sont pas observés à ce jour sur l'Isère et le Rhône.

Les usages de loisirs sont dépendants de la quantité et de la qualité de l'eau disponible.

2.7 RESTITUTION AUX MILIEUX NATURELS

A l'échelle nationale française, le Service des données et études statistiques (SDES) a établi les hypothèses d'estimation des consommations par usage suivantes :

- Eau destinée à la consommation humaine (eau potable) : il est considéré que la part qui ne revient pas aux milieux aquatiques correspond aux pertes et aux fuites lors de l'adduction et de la distribution. Le pourcentage de consommation estimé se fonde donc sur le rendement moyen annuel des réseaux d'adduction d'eau potable. L'ordre de grandeur obtenu est d'environ 20% d'eau consommée en moyenne à l'échelle nationale.
- Irrigation : il est considéré que 100% de l'eau prélevée est absorbée par les plantes ou évaporée (donc consommée), sauf pour la technique d'irrigation gravitaire pour laquelle on considère que 82% de l'eau prélevée retourne dans les milieux aquatiques.
- Industrie : il est considéré un coefficient moyen de l'ordre de 7% d'eau consommée.

D'un point de vue statistique, la consommation d'eau (ou prélèvement net) correspond à la partie de l'eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques après usage : il s'agit principalement de l'eau évaporée ou incorporée dans le col, les êtres vivants (plantes et animaux dont hommes) ou les produits.

Sur le territoire du Grand Rovaltain, les volumes restitués aux milieux par les systèmes de traitement des eaux usées (domestiques, commerciales, de services et industrielles connectées aux réseaux d'assainissement publics) représentent environ 26 millions de m^3 pour un prélèvement global sur l'ensemble des ressources de l'ordre de 29,5 millions de m^3, soit un pourcentage de l'ordre de 88% de l'eau prélevée restituée au milieu.

2.7.1 Restitutions par bassins hydrographiques

Les restitutions au milieu montrent une différence au regard des bassin hydrographiques sur lesquels l'eau a été prélevée :

A l'exclusion des bassins du Doux et Ay-Ozon où le volume d'eau restituée est supérieur au volume prélevé du fait des apports d'eau provenant de la nappe alluviale du Rhône, le reste des bassins hydrographiques présentent une restitution au milieu bien inférieure aux volumes prélevés sur le territoire, au profit du Rhône.

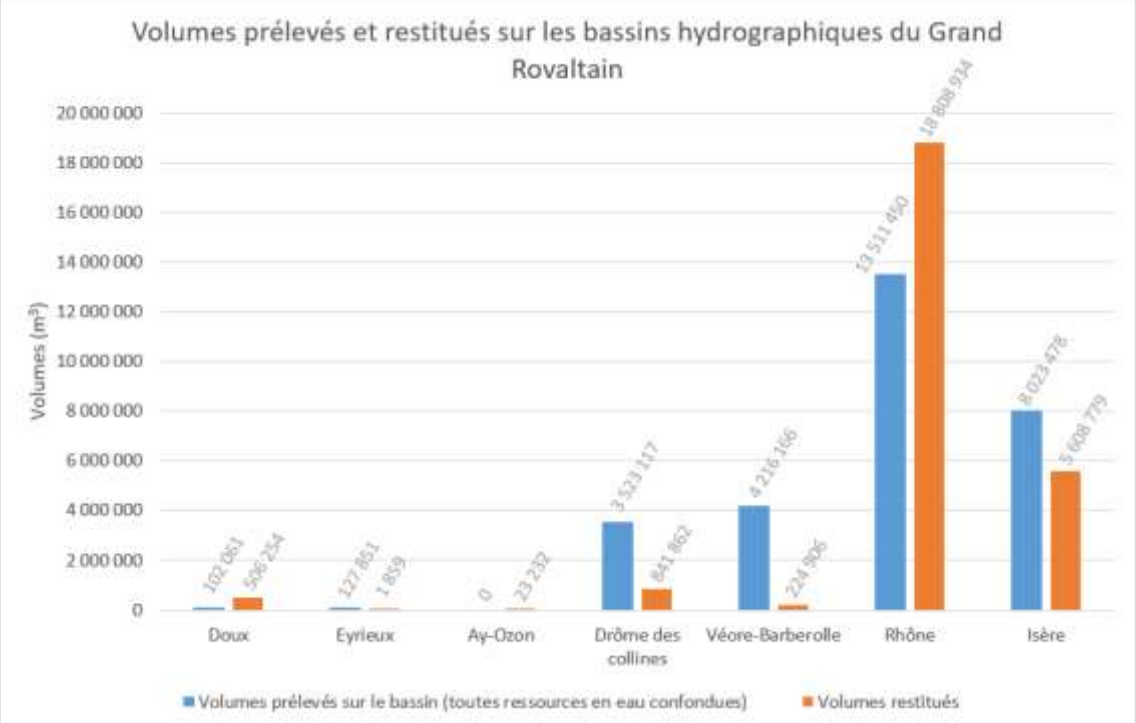

2.7.2 Impact des volumes restitués sur les milieux

Sur le territoire du Grand Rovaltain, en l'état actuel des connaissances, il ne peut être considérer que les restitutions au milieu par les systèmes de traitement des eaux usées soutiennent les débits des cours d'eau notamment en période d'étiage.

A partir des suivis hydrométriques référencés sur l'HydroPortail, l'effet des restitutions a pu être estimée sur deux cours d'eau (la Joyeuse et le Bost) et le Rhône. Cette analyse présente cependant plusieurs limites :

- faible représentativité du fait du manque de stations hydrométriques fonctionnelles sur le territoire et sur le même tronçon de cours d'eau qu'une station de traitement
- faible nombre de relevés de débits sur les volumes restitués par les stations de traitement (une analyse par an, voire pas d'analyse pour la majorité des stations de traitement)
- pas d'homogénéité des périodes d'analyse et de la mise en forme des données fournies des stations de traitement.

Milieu de restitution	Station de traitement	Localisation station traitement / station mesure	Date de mesure	Volume restitué (m^3/j)	Débit journalier cours d'eau (m^3/j)	Proportion volume restitué / débit du cours d'eau
La Joyeuse	Parnans Chef-lieu	Aval	18/04/2024	62	4 752	1,31%
Le Bost	Montvendre Chef-lieu	Amont	22/07/2024	27	2 938	0,92%
Le Rhône	Guilherand-Granges	Aval	Moyenne journalière	5 446	127 836 000	0,00%

2.8 SYNTHESE

Le graphique suivant montre la répartition par usage des prélèvements en eau du SCoT entre 2012 et 2021 selon la BNPE.

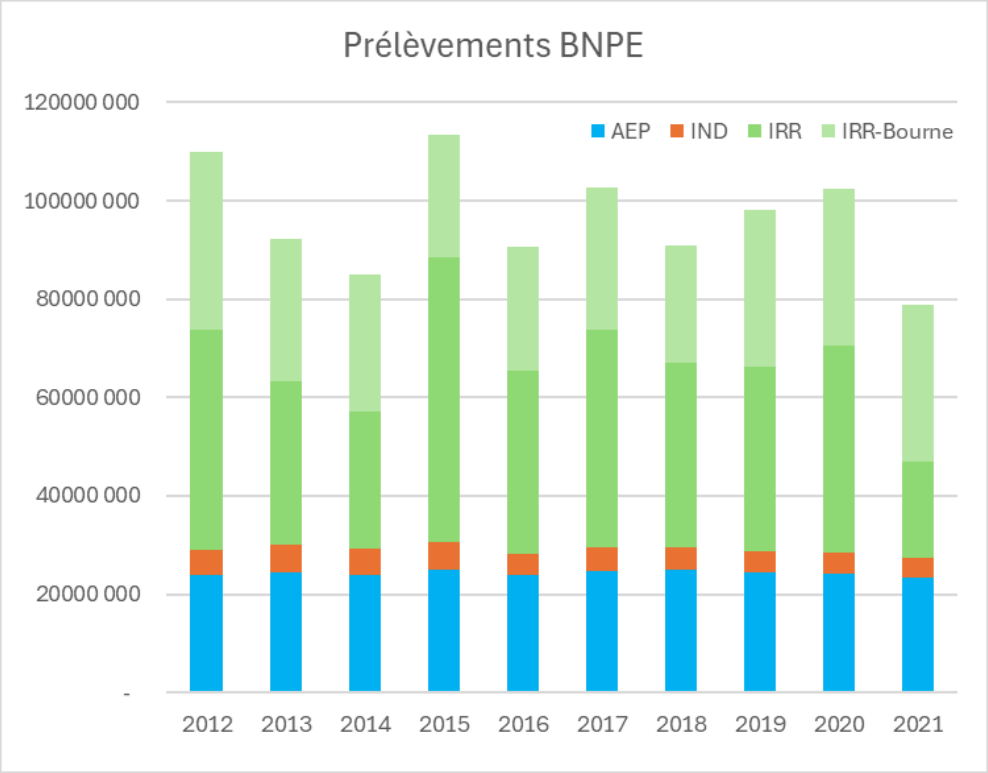

Le tableau ci-dessous récapitule les prélèvements actuels et les tendances à l'échelle du SCoT Rovaltain :

Usages	**Prélèvements actuels à l'échelle du SCoT**	**Prélèvements du 1er juin au 30 septembre (étiage)**	**Tendances rétrospectives**
Irrigation	50 à 80 Mm^3 (70%)	40 à 60 Mm^3 (80%)	Pas de tendance claire, fortes variations interannuelles. Augmentation des surfaces irriguées
Eau potable	26 Mm^3 (25%)	9 à 10 Mm^3 (15%)	Stabilité, voire légère diminution des prélèvements. L'augmentation démographique est compensée par les économies d'eau réalisées
Industrie (hors réseau AEP)	5 Mm^3 (5%)	1.6 Mm^3 (3%)	Entre 0 et -5%

3. SYNTHESE DU BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL

3.1 EAU POTABLE

De nombreux secteurs sont raccordés à une nappe alluviale puissante (Rhône ou Isère) et ne sont pas en tension.

Certains autres secteurs, qui ne disposent pas d'un prélèvement en nappe alluviale sont en tension :

- La Drôme des collines, qui doit diminuer ses prélèvements dans la nappe de la molasse afin de respecter les Volumes prélevables (2023) en période d'étiage
- Les secteurs alimentés par des sources, particulièrement sensibles aux sècheresses estivales

Ces secteurs subissent des tensions en période d'étiage, alors même qu'il existe une légère pointe de la demande en eau en été.

Notons également que l'analyse du climat des dernières années et les perspectives compte tenu du changement climatique sont un allongement des périodes de sécheresse avec des période d'étiage plus précoces (dès le mois mai) et qui s'achèvent plus tard dans l'automne (jusqu'en novembre/décembre) (cf. chapitre ressources prospectives).

Ainsi l'état de tension des différents secteurs et la satisfaction de besoins AEP est-elle principalement liée à la connexion de ces secteurs à des ressources alluviales. La carte ci-dessous illustre l'état d'avancement connu des interconnexions des réseaux sur le territoire du SCoT :

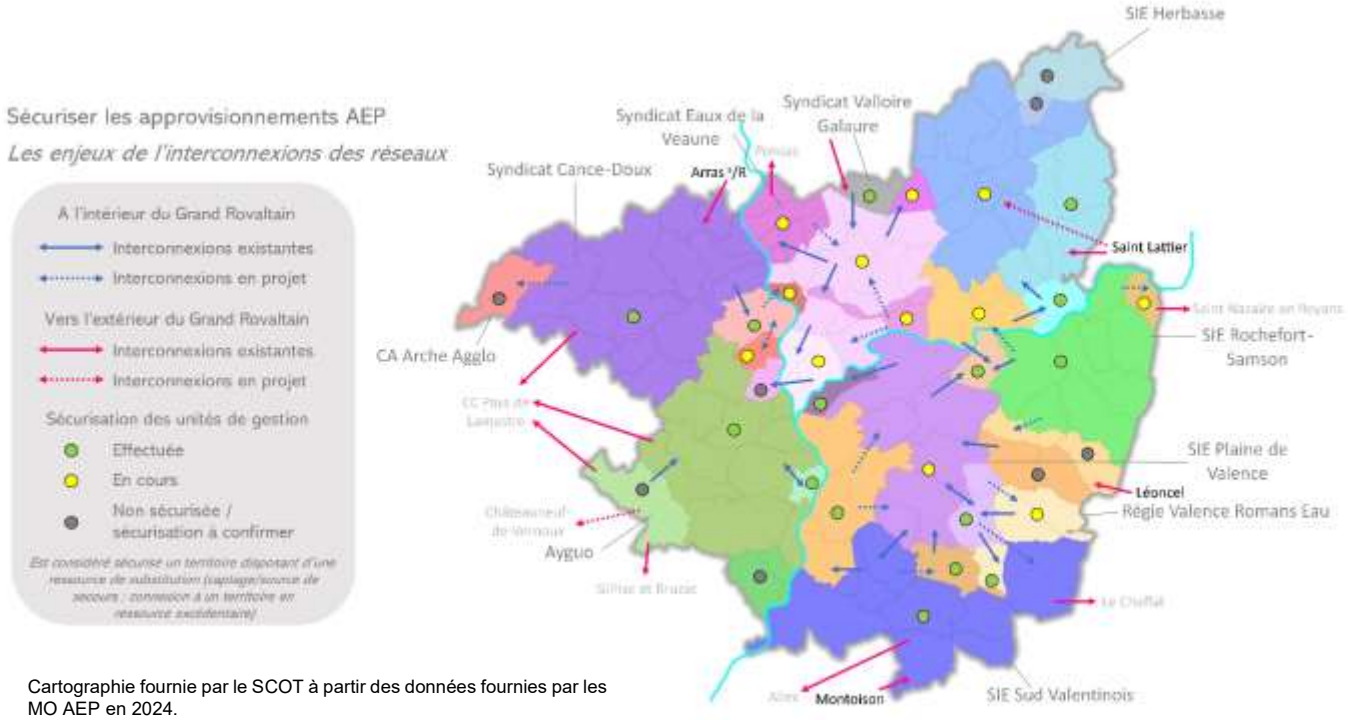

Cartographie fournie par le SCOT à partir des données fournies par les MO AEP en 2024.

En synthèse pour l'usage eau potable :

- **La plaine de Valence, et l'ensemble des communes bénéficiant d'un accès aux nappes alluviales du Rhône ou de l'Isère bénéficient de ressources productibles et ne subissent pas de tensions actuelles. Les secteurs desservis par ces ressources sont sécurisés.**

- **L'Ardèche est marquée par une fragilité de ses ressources locales (sources), mais une grande partie du territoire est alimentée à partir de la ressource Rhône.** Les communes et hameaux isolés, alimentés par des sources fragiles, peuvent subir régulièrement des périodes de crise quantitative (Pailharès, certains hameaux de Boffres).

- **Les prélèvements associés à l'usage eau potable sont excessifs par rapport à la disponibilité actuelle de la ressource molasse sur la Drôme des collines en étiage.** En l'absence de secours existant, le secteur de l'Herbasse est sous tension quantitative. La connaissance de l'état quantitatif de ce secteur n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs et gagnerait à être améliorée.

- **Les communes alimentées par des sources du Vercors peuvent subir des tensions quantitatives,** toutefois, les secours se sont développés ces dernières années et d'autres projets sont en cours afin d'apporter un secours par les nappes alluviales et la nappe de la molasse profonde.

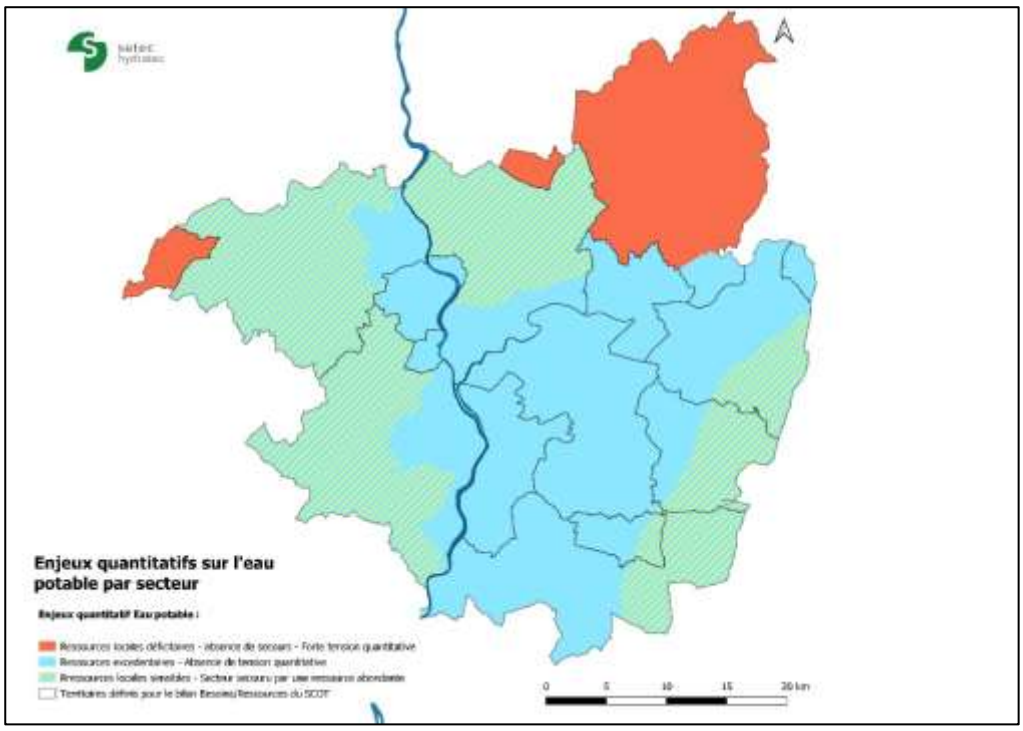

Bilan des tensions actuelles par sous-territoire

Syndicat d'eau potable	Population 2021	Ressources actuelles internes au périmètre ?	Ressources utilisées	Secours existant entre ressources	Bilan tension actuelle
Arche Hermitage-Tournonais	18 337	en interne	2 captages nappe alluviale (Doux + Rhône indéfini)	non	non
AYGUO	35 469	en interne	6 captages nappe alluviale Rhône + 2 sources	non	non
SIE Plaine de Valence	27 385	en interne	1 source Vercors + 3 captages Molasse profonde	Oui- en cours	Sécurisé
SIE Sud Valentinois	18 734	en interne	2 captages molasse profonde + 1 nappe alluviale Plaine de Valence + 2 sources	oui	non
Syndicat Cance Doux	11 359	Mixte	1 captage nappe alluviale Rhône (Arras - extérieur SCoT) + 1 captage nappe alluviale Rhône	oui	non
VRE Pole Romanais	45 874	en interne	3 captages nappe alluviale Isère	oui	non
VRE Pole Valentinois	94 486	en interne	2 captages nappe alluviale Rhône + 1 captage nappe alluviale Isère + 2 captages molasse profonde (dont 1 secours)	oui	non
SIE Rochefort-Samson	12 070	en interne	2 captages molasse profonde + 2 captages nappe alluviale Isère (dont 1 secours)	oui	non
VRE Raye	7 872	en interne	6 sources et 3 captages molasse profonde (dont 1 secours)	Oui - en cours	Sécurisé
Arche Pailharès	266	en interne	2 sources	non	oui
SIE Herbasse	17 226	en interne	7 captages molasse (dont 1 extérieur SCoT – Saint Lattier) et 2 sources (dont 1 extérieur – St Lattier)	non	oui
Syndicat des eaux de la Veaune	27 487	en interne	5 captages Molasse (dont 1 en molasse profonde) + 3 captages nappe alluviale Rhône (dont 1 extérieur SCoT – Ponsas)	En cours	Sécurisation en cours
Syndicat Valloire Galaure	652	Import depuis Ste Uze	pas de ressource sur le territoire	?	oui

3.2 INDUSTRIE

Les usages industriels directs ne sont pas majoritaires et ne pèsent que 5% des prélèvements sur le territoire du SCoT. Le besoin n'est donc pas dimensionnant vis-à-vis de la ressource.

En outre, la plupart des prélèvements sont concentrés dans les pôles urbains de Valence, Romans, Tain l'Hermitage et alimentés par des nappes alluviales abondantes. Il n'y a donc pas de tension particulière actuellement.

On distinguera néanmoins le cas particulier des prélèvements dans la Drôme des collines (et notamment un prélèvement de près de 600 000 m³/an à Margès), zone en tension soumise aux limites des volumes prélevables.

3.3 IRRIGATION

- **Les prélèvements associés à l'usage irrigation sont excessifs par rapport à la disponibilité actuelle de la ressource en Ardèche.**

  La ressource estivale n'est pas prélevable. L'enjeu fort de ce territoire est donc d'agir sur les plans d'eau qui impactent le débit en été. Les prélèvements d'étiage doivent diminuer sur l'ensemble du bassin versant du Doux. Les prélèvements du Duzon (affluent du Doux) sont excessifs en hautes et en basses eaux.

- **Les prélèvements associés à l'usage irrigation sont excessifs par rapport à la disponibilité actuelle de la ressource molasse sur la Drôme des collines.**

  Les prélèvements doivent être ajustés en été, afin de permettre à la nappe de la molasse de jouer son rôle d'accompagnement des cours d'eau.

- **L'Isère et la Bourne permettent l'irrigation de la plaine de Valence. La ressource actuelle permet la satisfaction de la demande.**

  La plaine de Valence bénéficie de ressources multiples (Isère/Bourne/alluvions) satisfaisant les besoins en eau d'irrigation actuels.

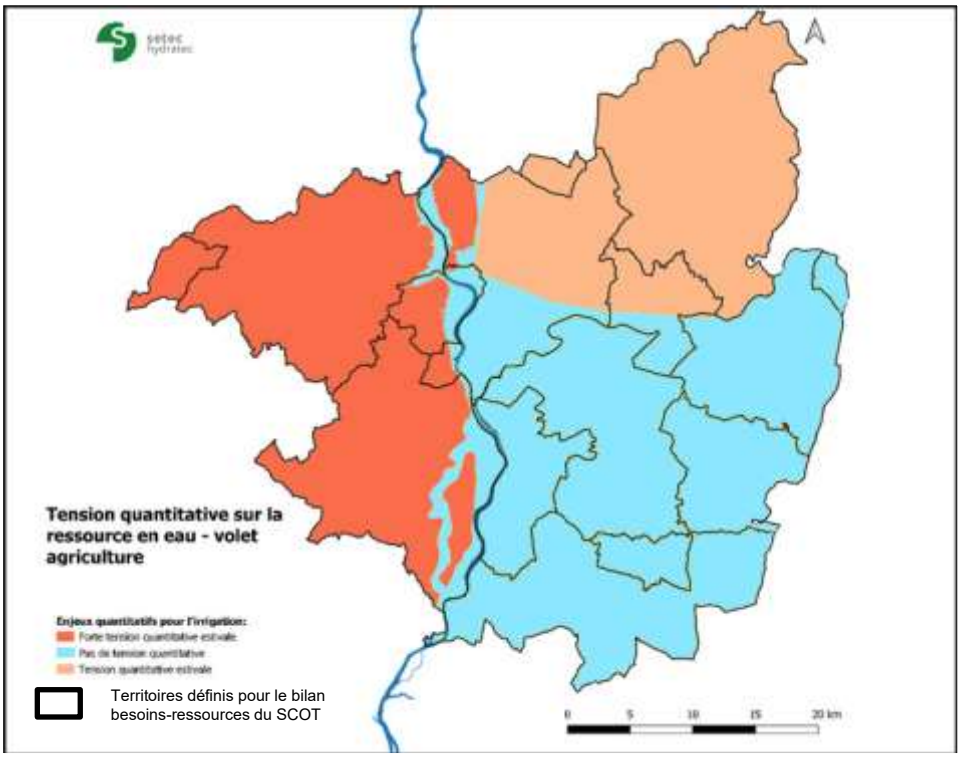

3.4 SYNTHESE PAR SOUS-TERRITOIRE

Le tableau page suivante propose ainsi une synthèse des prélèvements, usages et ressources selon le découpage par sous-territoires de gestion AEP défini avec le Syndicat du SCoT (voir §3.1).

Il en ressort dans les grandes lignes, par ordre croissant de tension :

- La vallée du Rhône et la plaine de l'Isère bénéficient de ressources abondantes qui couvrent largement les besoins à ce jour
- Le territoire de la CCRC est également bien alimenté par remontée de l'eau de la nappe alluviale du Rhône même si les ressources locales sont faibles
- Le secteur VRA Raye est bien alimenté par la molasse et le canal de la Bourne, même si les piémonts du Vercors ont une alimentation plus fragile
- Le secteur Cance-Doux est bien alimenté par la nappe alluviale du Rhône pour l'AEP mais connaît davantage de tensions pour l'agriculture, les ressources locales étant insuffisantes
- Le secteur de la Drôme des Collines (Herbasse, Valloire Galaure, Veaune pour partie) connait un déficit de ressources / un excédent de prélèvements tous usages confondus
- La commune de Pailharès connaît un déficit de ressources et une absence de secours, en particulier pour l'eau potable.

Secteur	Agglo	Dept	Nb communes	Proportion population	Prélèvements sur le territoire	Part des prélvts totaux du SCoT	AEP Etat des lieux	Agriculture Etat des lieux	Industrie Etat des lieux	Bilan actuel
AYGUO	CCRC	07	14	11%	3.6 à 4.5 Mm3, 95% nappe du Rhône	6%	**3.1 Mm3 (72%) (Rhône + 1 source)**	0,8 à 1,3 Mm3 (27%) dont 90% du Rhône	0.03 à 0.05 Mm3 (1%) à Charmes	Secteur largement alimenté par le Rhône (usage AEP prédominant)
Pailhares	Arche Agglo	07	1	0,1%	1 source de montagne, 0.01 Mm3	#0%	11000 m3/an	NC	NC	Secteur isolé, pénuries (usage AEP uniquement)
Cance-Doux	Arche Agglo	07	15	3%	0.65 à 1.1 Mm3, 45% Rhône, 50% sur 2 retenues	1%	0.24 à 0.45 Mm3 (42%), essentiellement du Rhône	0.3 à 0.7 Mm3, 85% sur 2 retenues (volumes BNPE notoirement sous-évalués : plutôt 10 Mm3)	NC	Secteur alimenté par le Rhône pour l'AEP mais dépendant de retenues pour l'agriculture, tension sur les volumes prélevables. Usage agricole sous-évalué dans la BNPE - environ 600 retenues impactant les cours d'eau et dont les prélèvements sont mal connus
Arche Agglo centre	Arche Agglo	07	3	6%	1.6 à 2 Mm3, captages dans nappe du Rhône,	3%	1.2 à 1.4 Mm3 (70% à 85%)	Prélèvements ponctuels < 10000 m3	0.3 Mm3/an (#20%)	Alimentation abondante par le Rhône (usage AEP surtout)
Herbasse	Arche Agglo	26	18	5%	Multiples captages dans la molasse. Total variable de 2.5 à 9.5 Mm3	6%	1.1 à 1.3 Mm3 (environ 25%)	0.8 à 3.4 Mm3 (#60% des volumes)	0.5 à 0.8 Mm3 (environ 15%)	Secteur en tension vis-à-vis des volumes prélevables dans la molasse, sans solution de substitution
Valloire Galaure	Arche Agglo	26	1	0,2%	0,2 à 0,6 Mm3 dans la molasse	1%	NC	0,2 à 0,6 Mm3 dans la molasse	NC	Secteur en tension vis-à-vis des volumes prélevables dans la molasse, sans solution de substitution
Veaune	Arche Agglo / VRA	26	18	9%	6 à 12 Mm3, multiples captages, nombreux dans la molasse (30% vol). 60% vient du Rhône, 10% de l'Isère	14%	1.6 à 1.9 Mm3 (15 à 30%)	**4 à 10.5 Mm3 (70 à 85%) dont 80% des nappes alluviales**	Usage marginal, disparu depuis 2019	Secteur pour partie alimenté par le Rhône abondant, pour partie par la molasse sous tension - usage agricole prédominant
Plaine de Valence	VRA	26	7	9%	10.7 à 13.5 Mm3 (sauf 2021) dont 70% Isère, 6% Vercors, et le reste de la molasse	17%	2.5 à 2.9 Mm3 (20 à 25%) dont 40% du Vercors	**7.5 à 10.5 Mm3 (sauf 2021) (autour de 75%)**	0.1 à 0.5 Mm3 (2-3%)	Secteur largement alimenté par l'Isère, la nappe profonde de la molasse et le canal de la Bourne. Sources du Vercors plus fragiles. Usage agricole prédominant.
Rochefort Samson	VRA	26	7	4%	Généralement 1Mm3 ces dernières années, venant de la molasse (AEP) et de l'Isère (irrigation en complément de la Bourne)	7%	Autour de 0,5 Mm3 depuis 2018 (40% vol), provenant de la molasse profonde	0.4 à 0.7 Mm3 depuis 2017 (50% vol)	0.05 à 0.1 Mm3 (4-8%)	Secteur largement alimenté par l'Isère, la molasse profonde et le canal de la Bourne. Usages agricole et AEP équilibrés.
Sud Valentinois	VRA	26	9	6%	7 à 12 Mm3 dont 60% du Rhône, le reste probablement de la molasse	15%	Baisse de 2.5 à 1.6 Mm3 en 4 ans. 4 captages molasse. 20% vol	**6 à 10 Mm3 (sauf 2021) (70-80%) dont un gros prélèvement du Rhône**	0.1 à 0.3 Mm3 (1 à 3%) sur 2 sites	Secteur largement alimenté par le Rhône et la nappe profonde de la molasse. Usage agricole prédominant.
VRA valentinois	VRA	26	3	30%	8.5 à 10.5 Mm3/an venant du Rhône	14%	**Autour de 5.5 Mm3 depuis 2016 (60%)**	1 à 2 Mm3 (10 à 18%)	**2 à 2.4 Mm3 (22-25%)**	Alimentation abondante par le Rhône (usage AEP surtout)
VRA romanais	VRA	26	4	15%	7 à 11 Mm3 venant surtout de la nappe Isère	14%	**4.4 à 5.1 Mm3 (45 à 60% vol)**	**2 à 5 Mm3 (environ 40%)**	Autour de 0.5 Mm3 depuis 2016	Alimentation abondante par l'Isère (usage AEP surtout)
VRA Raye	VRA	26	8	2%	Actuellement autour de 1,4 Mm3 (dont 0.4 des sources Vercors, le reste dans la molasse)	2%	0.9 Mm3 (60-70%)	0.2 à 0.6 Mm3 (autour de 30% vol)	<0,06 Mm3 depuis 2016	Secteur alimenté pour partie par la molasse profonde et pour partie par les sources du Vercors plus fragiles. Usage AEP prédominant. Irrigation complétée par le canal de la Bourne.
Bourne	*Hors territoire*	*38*			*24 à 36 Mm3 provenant de la Bourne via le canal et alimentant l'irrigation de la plaine de Valence*	*(30%)*	*NC*	***Usage 90% irrigation / 10% divers, 30 Mm3 en moyenne***	*NC*	*Ressource importante pour l'agriculture du territoire, complétée par des pompages dans l'Isère si besoin*
TOTAL			108	100%	80 à 110 Mm3 prélevés / an, >50% en nappe alluviale et 40% dans la molasse	100%	De l'ordre de 24 Mm3/an	De 50 à 80 Mm3 selon les années, dont environ 30 Mm3 du canal de la Bourne	Autour de 4 Mm3	Situation contrastée entre les secteurs desservis par les nappes alluviales puissantes / les nappes profondes, et les secteurs dépendant uniquement de ressources locales fragiles (sources d'Ardèche, du Vercors, molasse de la Drôme des collines)

Volet 2
Bilan besoins ressources prospectif

1. PROSPECTIVE RESSOURCE

À retenir concernant l'évolution de la ressource en eau :

- L'élévation des températures est à l'origine d'une augmentation de l'évapotranspiration, ce qui engendre une diminution des écoulements de surface et de la recharge des nappes.
- Les débits moyens d'été et d'automne de tous les cours d'eau diminuent sous l'effet du changement climatique et les périodes d'étiage s'allongent.
- Les cours d'eau non soutenus par les nappes sont les plus vulnérables.
- En période hivernale, l'évolution du climat est incertaine.
- Stabilité des débits moyens (à l'horizon 2050) pour la Bourne, l'Isère et le Rhône, mais avec un décalage des débits de fonte les plus importants vers le début de printemps et une accentuation des étiages l'été.
- Le maintien des lignes d'eau par les barrages sur le Rhône et l'Isère fait que les niveaux des nappes sollicitées pour les captages d'eau potable ne sont pas sensibles aux baisses de débit d'étiage.
- Il n'y a pas de volume prélevable maximum défini sur le Rhône et l'Isère. Des tensions pourraient apparaître en cas d'augmentation importante des prélèvements, ce qui nécessite une gestion équilibrée des usages à l'échelle de ces bassins versants.

1.1 EVOLUTION DE LA RESSOURCE COMPTE TENU DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1.1 Analyse rétrospective du climat

Des éléments synthétiques **issus du site « Climat HD »** sont présentés ci-dessous (https://meteofrance.com/climathd)

Rhône Alpes	Auvergne
▪ Hausse des températures moyennes en Rhône-Alpes de 0,3 à 0,4°C par décennie sur la période 1959-2009 ▪ Accentuation du réchauffement depuis les années 1980 ▪ Réchauffement plus marqué au printemps et en été ▪ Peu ou pas d'évolution des précipitations ▪ Des sécheresses en progression ▪ Diminution de la durée d'enneigement en moyenne montagne	▪ Hausse des températures moyennes en Auvergne de l'ordre de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 ▪ Accentuation du réchauffement depuis les années 1980 ▪ Réchauffement plus marqué au printemps et en été ▪ Peu ou pas d'évolution des précipitations ▪ Des sécheresses en progression

a) Élévation des températures particulièrement marquée depuis les années 1980 : Réchauffement des températures annuelles de +0.3°C par décennie

L'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. Sur la période 1959 – 2009, la tendance observée est d'environ +0,3 °C par décennie.

Les trois années avec les températures moyennes les plus élevées ont été observées au XXIe siècle, respectivement en 2020, 2018 et 2014.

b) Aucune évolution des cumuls de précipitations annuels depuis 1961

En Auvergne et en Rhône Alpes, les précipitations annuelles ne présentent aucune évolution marquée depuis 1961. Elles sont caractérisées par une forte variabilité d'une année sur l'autre.

Les précipitations hivernales en Auvergne et en Rhône-Alpes présentent une légère baisse depuis 1961.

Les précipitations estivales en Auvergne et en Rhône-Alpes ne présentent aucune évolution marquée depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

1.1.2 Les vagues de chaleur recensées ont été plus nombreuses au cours des dernières décennies

Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Auvergne et en Rhône-Alpes ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies.

Cette évolution se matérialise aussi par l'augmentation du nombre d'événements persistant plus de dix jours.

La canicule observée en Auvergne du 2 au 15 août 2003 est de loin la plus sévère survenue sur les deux régions.

Mais c'est durant les épisodes du 24 juin au 1er juillet 2019 et du 20 au 26 juillet 2019 qu'ont été observées les journées les plus chaudes depuis 1947 en Auvergne et lors de la canicule du 30 juin au 7 juillet 2015 pour la région Rhône Alpes.

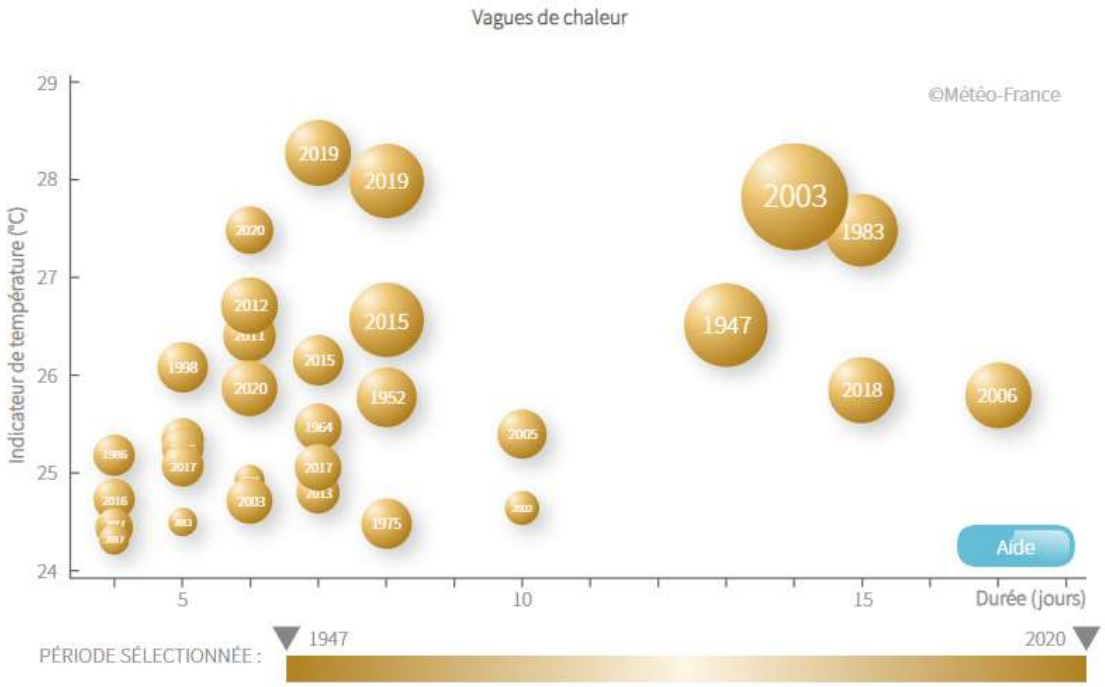

Figure 1-1 : Vagues de chaleur 1959-2021 (Climat HD) - Auvergne

1.2 PROJECTIONS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES - QUELQUES DEFINITIONS

1.2.1 Scénario d'émissions des gaz à effet de serre

Les modèles climatiques se basent sur des scénarios correspondants à des trajectoires socio-économiques différentes. Il existe plusieurs générations de scénarios d'émissions. Les scénarios sont :

- RCP8.5 : scénario du « Laisser Faire »
- RCP4.5 : voie intermédiaire

- RCP2.6 : scénario « COP21 » → émissions négatives à l'horizon 2050

Les projections climatiques utilisées dans le cadre des projets de recherche Explore 2070 et ICC Hydroqual sont issues des modèles climatiques du 4e rapport du GIEC (2007).

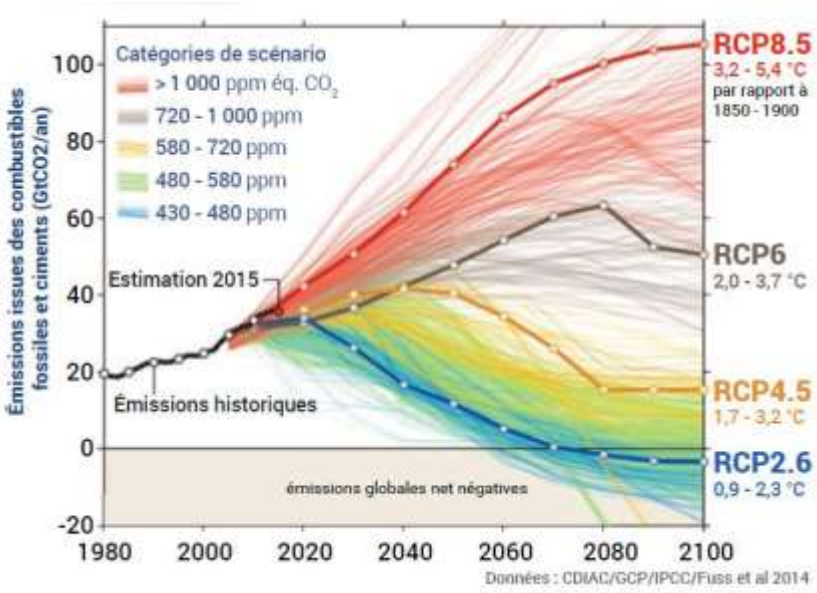

Figure 1-2 : Variation des émissions en fonctions des différents scénarii

1.2.2 Modèle climatique, modèles hydrologiques, modèles hydrogéologiques

Un modèle climatique est la représentation numérique de la planète et des interactions entre ses différents réservoirs qui modulent le climat : l'atmosphère, l'océan et les surfaces continentales.

Pour passer d'une projection climatique aux conséquences sur les débits des cours d'eau, un modèle hydrologique ou modèle pluie-débit, est nécessaire.

Le projet DRIAS est un projet national de mise à disposition des données et de connaissances sur le changement climatique notamment sur l'évolution des températures et des précipitations. C'est un projet porté par Météo France et par différents laboratoires de recherche sur le climat (CERFACS, CNRM, IPSL) depuis 2009.

Le site internet propose de visualiser les projections climatiques fournies par les modèles de climat, pour les scénarios les plus récents (RCP) présentés dans le 5e rapport du GIEC (2020).

Le site de la DRIAS eau propose également une évolution de la recharge, ce qui permet de donner des tendances sur les niveaux des nappes. Toutefois, les nappes fonctionnent différemment suivant leur porosité et la complexité géologique locale. Il est difficile de conclure sur l'évolution des niveaux de nappe sans un modèle hydrogéologique, adapté au contexte local. Il n'existe pas de projections établies nationalement sur ce volet souterrain.

1.3 ANALYSE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DEBITS (EXPLORE 2)

Nous utilisons les résultats du scénario RCP 8.5 (scénario dit « pessimiste » avec poursuite de l'augmentation des émissions de GES au rythme actuel), les données présentées correspondent à l'horizon moyen (2041-2060).

1.3.1 Effets généraux du changement climatique sur la ressource en eau

L'élévation de la température se traduit par une hausse de l'évapotranspiration

- L'évapotranspiration est également une composante essentielle du cycle de l'eau et du bilan hydrologique. On estime en effet que 70% de l'eau totale reçue sur une zone (précipitation) est renvoyée dans l'atmosphère à travers le processus d'évapotranspiration, tandis que les 30% restants constituent un écoulement de surface et souterrain.
- Pour le RCP8.5, l'ETP augmente de manière continue pour atteindre des valeurs de +20% à +25% en fin de siècle, et 5 à 10% à l'horizon 2040.

Conséquence de l'élévation de l'ETP, les sécheresses estivales seront plus importantes :

- Sécheresses des sols : augmentation des besoins en eau des plantes, diminution de la recharge des nappes ;
- Sécheresse hydrologique : diminution des écoulements estivaux voire assecs.

a) Sécheresse hydrologique : diminution des débits estivaux

Évolution contrastée des débits saisonniers : augmentation des débits en hiver et baisse des débits en été.

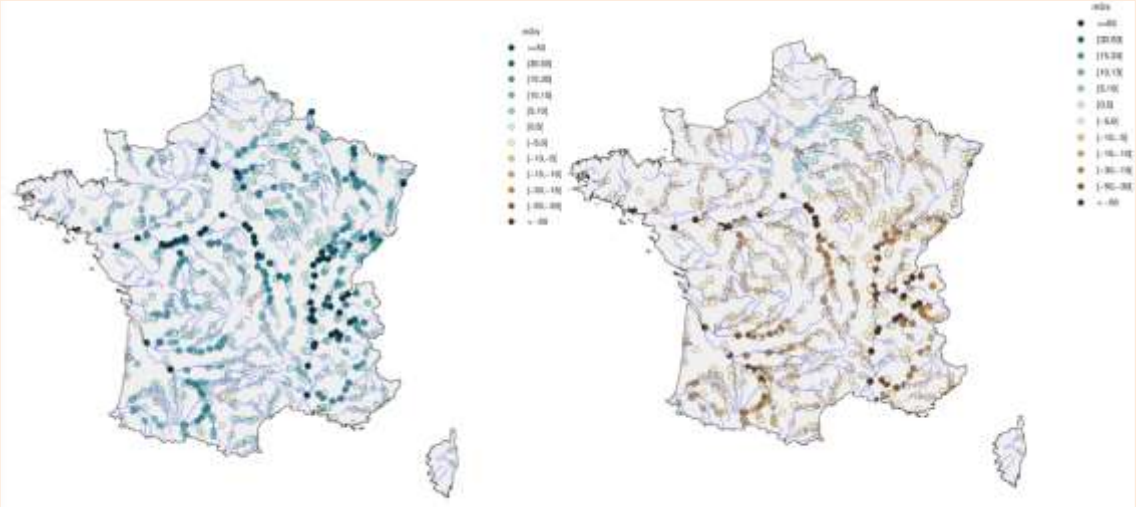

Evolution du débit saisonnier (RCP8.5, ~ 2050) selon modèle SIM2 (DRIAS-2020) à gauche (hiver), à droite (été)

b) Sécheresse des sols

Le contenu en eau du sol va globalement diminuer en dehors de l'hiver et se traduire par une augmentation conséquente du nombre de jours de sol sec au printemps et en été dans la plupart des régions françaises.

En moyenne, pour le scénario RCP8.5, le nombre de jours sol sec augmente de +10 à +25 jours à l'horizon 2050-2070.

La sécheresse des sols engendre une augmentation du stress hydrique pour les plantes. En conséquence, pour une culture équivalente, le besoin en irrigation augmentera sous l'effet de la hausse des températures.

1.3.2 Effets locaux du changement climatique sur la ressource en eau

Les résultats sur les débits moyens par saisons sont les suivants :

	Eté	Automne	Hiver	Printemps
L'ISERE à Beaumont - Monteux	**Q actuel :**106 m³/s -29%	**Q actu :** 128 m³/s -13%	**Q actu :** 165 m³/s +53%	**Q actu :** 519 m³/s -13%
LE RHONE à Valence	887m³/s -23%	780 m³/s -15%	1445 m³/s +27%	2 062 m³/s -4%
LE DOUX à Tournon	1 m³/s incertain	5 m³/s -22%	9 m³/s +13%	6.5 m³/s +11%
LA BOURNE à St Just de Claix	4 m³/s -12%	3 m³/s -25%	15 m³/s +33%	24 m³/s -18%

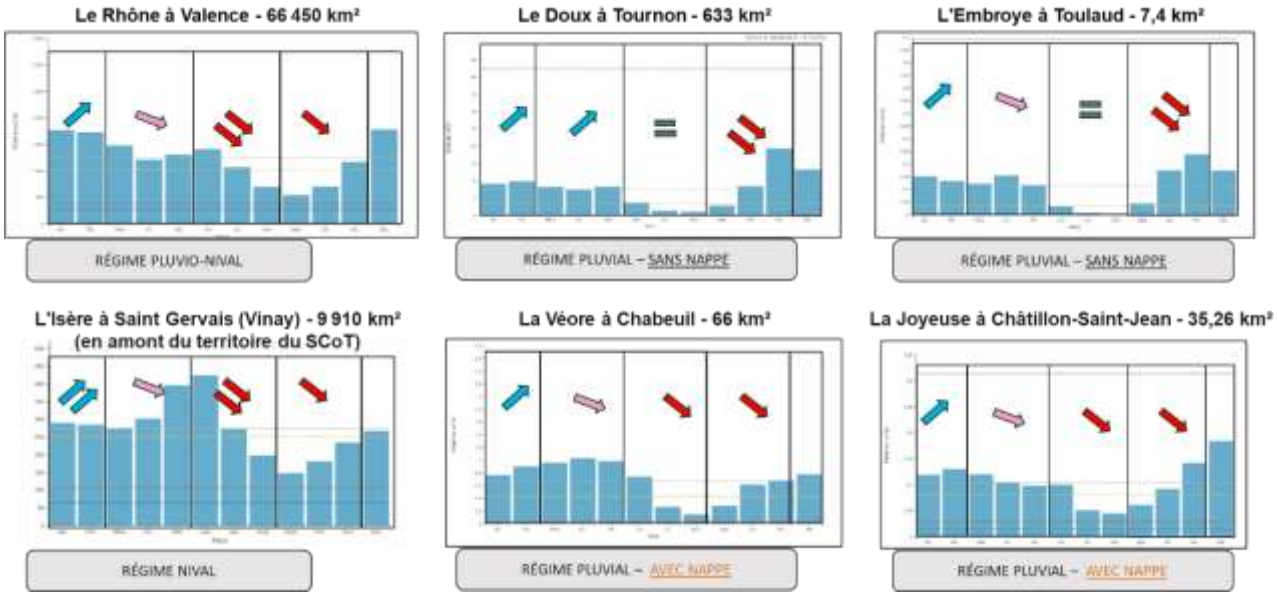

a) Hydrologie de la Bourne sous changement climatique (Explore 2 – repris étude prospective Bourne 2023)

L'analyse prospective de la ressource (projet Explore 2 en ligne sur le site DRAS eau) montre que pour 2 scénarios GIEC d'émissions de gaz à effet de serre (un scénario moyen, un scénario pessimiste), **le module de la Bourne sera plutôt stable à l'horizon 2050, puis diminuera fortement (jusqu'à -17 % à l'horizon 2070)**. Par contre avec l'augmentation des températures et la fonte plus précoce des neiges, au niveau intra-annuel **les débits de printemps (mars-avril) seront plus importants et les débits fin printemps été plus faibles (de mai à août), avec une forte baisse en mai.**

b) Hydrologie de l'Isère sous changement climatique

L'Isère suivra globalement les **mêmes tendances avec un décalage d'un mois (débits plus forts en avril-mai, plus faibles de juin à septembre).**

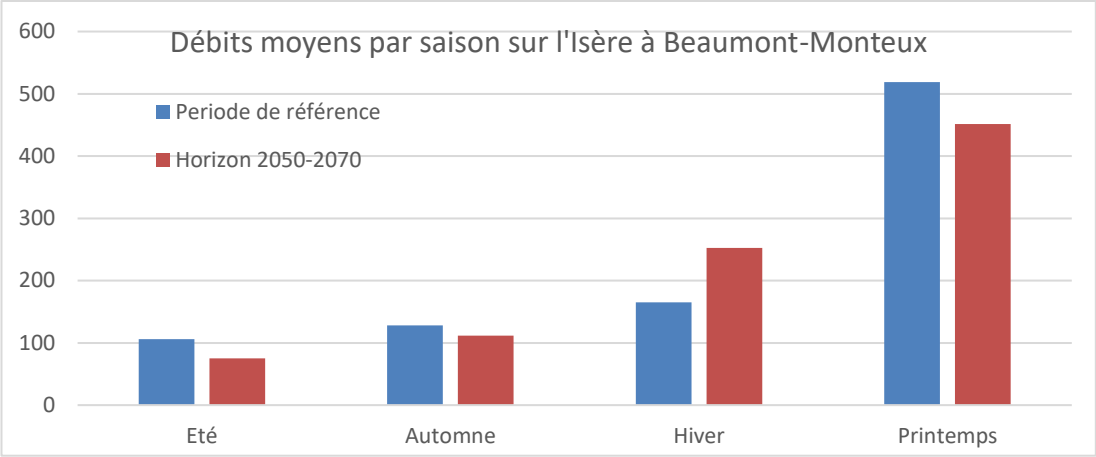

c) Hydrologie du Rhône sous changement climatique (étude AERMC 2023)

L'étude de référence est : *BRLi, 2023, Étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique*. Les paragraphes suivants en sont extraits.

À l'échelle annuelle, les projections divergent, certaines prédisent une hausse quand d'autres indiquent une baisse des débits moyens. **Une accentuation des contrastes inter-saisonniers est très probable, avec une augmentation des débits hivernaux et une accentuation des étiages**

D'ici la fin du XXIème siècle, les Alpes françaises pourraient être en grande partie libres de glace, avec des glaciers ne subsistant que dans les massifs du Mont-Blanc et du Pelvoux. Le manteau neigeux contribuant aux écoulements printaniers et estivaux sera très réduit.

Les débits d'étiage moyens du Rhône ont déjà diminué d'environ -10% sur les 60 dernières années.

À l'horizon 2055, les effets vont s'aggraver avec des périodes de bas débits plus longues et plus marquées. Les projections hydrologiques réalisées dans le cadre de l'étude estiment par exemple que les débits d'étiage à l'aval (Beaucaire) pourraient baisser encore de l'ordre de 20 % en moyenne dans les 30 prochaines années

Le Rhône restera un fleuve puissant, avec des débits en général élevés.

Les débits d'étiage du Rhône en baisse sous l'effet du changement climatique – Quels enjeux pour l'avenir. Plaquette de synthèse, AERMC, 2023.

Extrait des livrets de synthèse : BRLi, 2023, Étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique

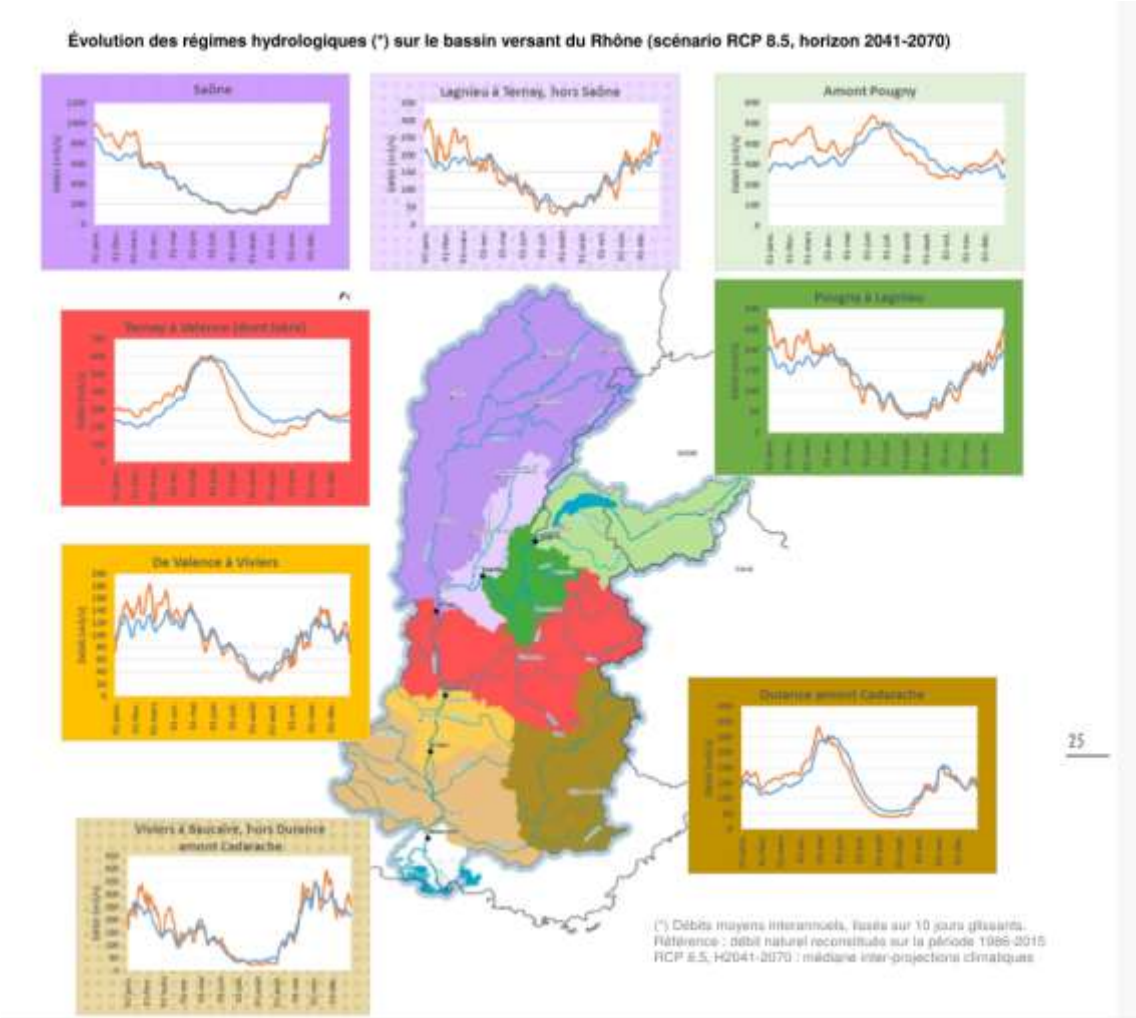

BRLi, 2023, Étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique

1.4 ANALYSE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES NIVEAUX DE NAPPES

1.4.1 Nappe de la molasse

Le Département de la Drôme a réalisé une modélisation de la nappe de la molasse dans le secteur de la Drôme des collines. Il en ressort :

- un bilan global en équilibre sur la dernière décennie. Il n'y pas de déficit chronique à l'échelle interannuelle ;
- le bilan global est fortement dépendant des conditions hydro-climatiques et peu des prélèvements.
- ATTENTION, lorsque l'on zoome sur la période d'étiage, de juin à septembre, on constate une influence marquée des prélèvements sur le débit des cours d'eau, aggravant des situations naturelles complexes.

Dans un second temps, l'effet du changement climatique sur les niveaux de la nappe de la molasse à partir de deux modèles climatiques : **ALADIN63 et RACMO22E**

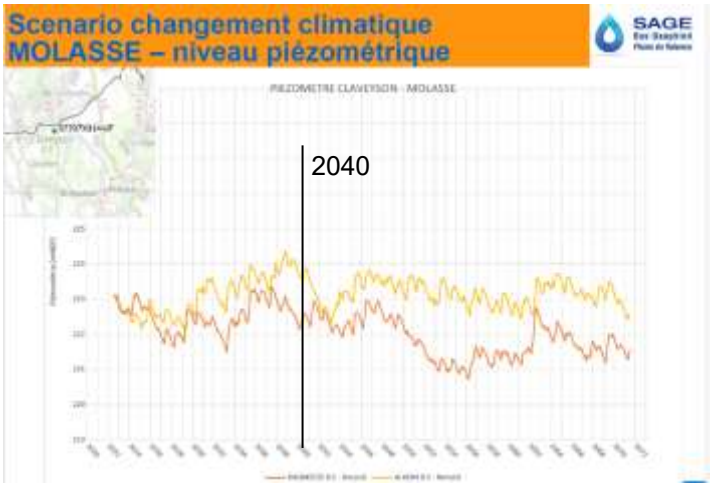

En fin de siècle, le niveau piézométrique de la nappe de la molasse diminue dans le scenario réalisé à partir du modèle climatique ALADIN 63.

La tendance est moins nette pour le modèle RACMO22E.

Toutefois, pour les deux modèles, à l'horizon 2040, aucune tendance nette ne se dégage.

1.4.2 Nappes alluviales de l'Isère et du Rhône

A priori, les niveaux de nappes alluviales accompagnent les modifications des débits.

Toutefois, le maintien des lignes d'eau, du fait des barrages, fait que les niveaux de nappes sollicitées pour les captages d'eau potable ne sont pas sensibles aux baisses des niveaux d'étiage (source BRLi, 2023, Étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique).

2. PROSPECTIVE USAGES

À retenir concernant l'évolution des usages :

- L'évolution des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation est difficile à prévoir et dépend de l'évolution des cultures en place, du niveau d'adaptation du territoire au changement climatique.
- Néanmoins, à culture identique, et compte tenu de la hausse des températures, la demande en eau par hectare devrait augmenter.
- La diminution de prélèvement d'eau potable par habitant devrait se poursuivre, toutefois le rythme de diminution devrait ralentir.
- Les économies d'eau industrielle pourraient également se poursuivre jusqu'à un certain point.
- Après consultation des acteurs et à partir des tendances constatées, des taux d'évolution des usages à l'horizon 2040 ont été définis :
  - +20% pour l'usage irrigation
  - -5% pour l'usage eau potable
  - -10% pour l'usage industriel hors eau potable
- NB : ces hypothèses serviront de référence pour estimer l'état quantitatif de la ressource future et orienter les choix d'aménagement du SCoT, même si la trajectoire future est par nature incertaine. Elles ne constituent donc pas des objectifs fixés pour orienter les prélèvements futurs mais une hypothèse cohérente avec les trajectoires de planification et les orientations issues des consultations d'acteurs.

2.1 USAGE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1.1 Evolution des prélèvements par habitant

Le graphique suivant présente l'évolution des volumes totaux prélevés au regard de l'évolution du nombre d'habitants, à partir des données BNPE, corrigées de 2,7 Mm³ (différence observée entre les données de la BNPE et les volumes déclarés aux RPQS entre 2019 et 2022).

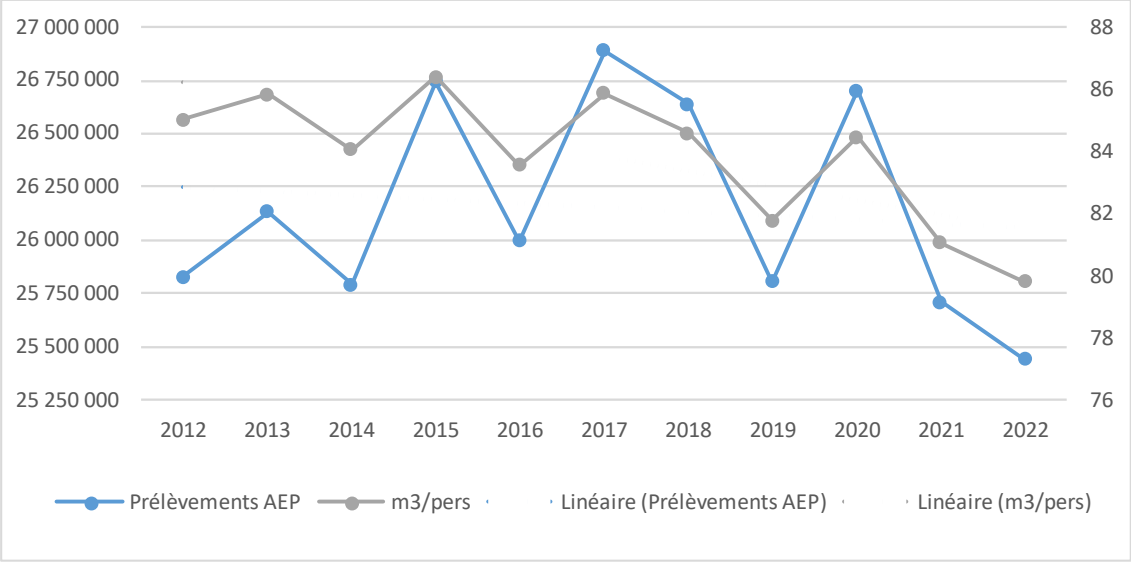

On constate la diminution des volumes prélevés par habitant (courbe grise) de 85 m³/habitant (2012) à 80 m³/hab (2022), sachant que cette baisse s'est poursuivie et accentuée en 2022/2023 sous l'effet de plusieurs actions :

- Meilleur contrôle des maitres d'ouvrages AEP sur les recherches de fuite et la politique de renouvellement des réseaux. Toutefois la hausse des rendements ralentit voire plafonne désormais.
- Actions d'économies d'eau des usagers, dont il est difficile de définir s'ils vont se poursuivre ou s'ils plafonnent.

NB : on compare le prélèvement brut avec le nombre d'habitants (et non les volumes réellement consommés). Ces chiffres incluent les usages non domestiques du réseau AEP, et les fuites du réseau.

2.1.2 Démographie à l'horizon 2040

La carte et le tableau ci-dessous reprennent les projections démographiques prévues par le SCoT en cours de révision à l'horizon 2040, et répartissent les 25 000 habitants supplémentaires attendus sur le territoire d'ici 2041. Selon les secteurs, la hausse totale potentielle se situe entre +5,7% et 12,8%.

Compte tenu de la baisse actuelle des prélèvements d'eau potable par habitant (de l'ordre de -0.57%/an ces dernières années), il a été demandé aux différents maîtres d'ouvrages producteurs d'eau de se positionner sur son prolongement à l'horizon 2040. Suite à ces échanges, il a été retenu une **hypothèse de baisse de 5% de la consommation d'eau par habitant à l'horizon 2040**, ce qui permet d'envisager une hausse de population jusqu'à 5% sans augmentation des prélèvements.

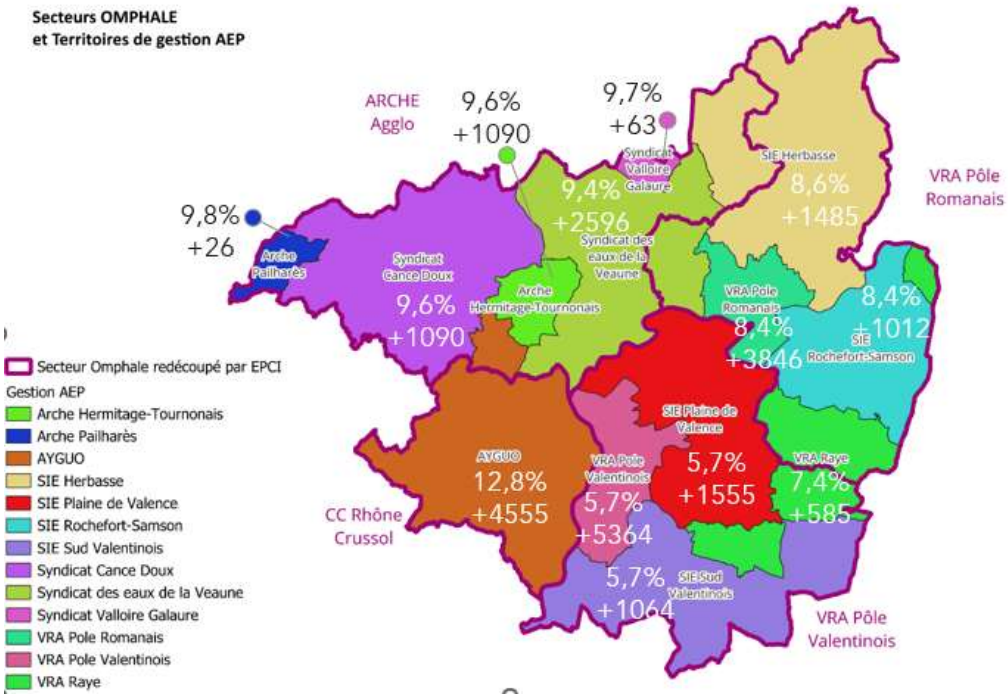

Le tableau ci-dessous propose donc, sur la base de ce scénario, une tendance pour les besoins en eau potable à l'horizon 2040 pour chaque territoire, sans tenir compte d'évolutions potentiellement différentes des sous-territoires (politiques d'économies d'eau particulières, etc)..

Territoire (zone eau potable)	Population 2021	Pop suppl 2040	Croissance population	Tendance besoin AEP 2040
VRE Pole Valentinois	94 486	5 364	5.7%	Stabilité
VRE Pole Romanais	45 874	3 846	8.4%	Légère hausse
AYGUO	35 469	4 555	12.8%	Hausse sensible
SIE de la Veaune	27 487	2 596	9.4%	Légère hausse
SIE Plaine de Valence	27 385	1 555	5.7%	Stabilité
SIE Sud Valentinois	18 734	1 064	5.7%	Stabilité
Arche Hermitage-Tournonais	18 337	1 760	9.6%	Légère hausse
SIE Herbasse	17 226	1 485	8.6%	Légère hausse
SIE Rochefort-Samson	12 070	1 012	8.4%	Légère hausse
Syndicat Cance Doux	11 359	1 090	9.6%	Légère hausse
VRE Raye	7 872	585	7.4%	Légère hausse
Bren (SIE Valloire Galaure)	652	63	9.7%	Légère hausse
Pailharès (Arche Agglo)	266	26	9.8%	Légère hausse

D'après ce scénario, l'ensemble des territoires seraient concernés par une légère hausse de la demande en eau potable (plus importante pour AYGUO).

Le pôle valentinois, la plaine de Valence et le Sud valentinois devraient connaitre une stabilité voire une diminution des volumes prélevés.

La tendance à la hausse des prélèvements à horizon 2040 pourra cependant être limitée pour certains territoires au regard des capacités des ouvrages de prélèvements :

Capacité de l'ouvrage	Nombre d'ouvrages concernés en 2023*	Estimation du nombre d'ouvrages concernés en 2040*
Excédentaire (besoins < 80% capacité)	37	35
Equilibré (besoins ∈ [80% ; 90%] capacité)	3	2
Limité (besoins > 90% capacité)	5	4
Déficitaire (besoins > 100% capacité)	6	10
**hors sources pour lesquelles les prélèvements peuvent atteindre la totalité du débit*		

2.2 USAGE INDUSTRIEL

Compte tenu de la baisse régulière actuellement constatée de -4 à -5%/an des prélèvements, il est estimé que, sans modification structurante du nombre d'industries sur le territoire, les volumes prélevés pourraient continuer de diminuer, en fonction des économies d'eau encore possibles dans les process. **L'hypothèse retenue après consultation des acteurs du territoire est celle d'une baisse limitée à -10% à l'horizon 2040**, qui s'inscrit en cohérence avec les objectifs nationaux affichés dans le Plan Eau en 2023.

Les volumes prélevés pour l'usage industriel sont toutefois très liés avec le développement ou non de l'activité des sites existants et l'installation de nouveaux sites consommateurs d'eau.

Le SCoT envisage une croissance de 15 000 emplois environ d'ici 2040, mais il n'est pas précisé le type d'emplois ni les consommations d'eau associées (la plupart des emplois sont d'ailleurs consommateurs via le réseau d'eau potable et non via des prélèvements industriels dédiés).

Actuellement, l'emploi est principalement concentré sur les pôles urbains Valence, Romans et Tain-Tournon. L'hypothèse retenue est celle d'un maintien de la concentration des emplois sur ces 3 pôles, dont la ressource en eau n'est pas sous tension. Ainsi, **hormis l'accueil de nouveaux industriels particulièrement consommateurs d'eau, l'activité économique industrielle ne devrait pas entrainer de tension supplémentaire sur la ressource.**

2.3 USAGE AGRICOLE

Compte tenu des tendances climatiques (hausse des températures, progression des sécheresses estivales, pas d'évolution sensible en termes de volumes de précipitations annuelles, mais plutôt en intensité des événements pluvieux), les besoins en eau des végétaux devraient augmenter sensiblement dans les prochaines décennies. A cultures constantes, la demande en eau par hectare devrait donc continuer d'augmenter. Le supplément d'évapotranspiration attendu en 2040 est de l'ordre de +10% et la diminution des pluies sur la période estivale devrait être de l'ordre de 10 %. Compte tenu de cela, on estime que **les besoins en eau vont augmenter de 20 % d'ici 2040.**

Par ailleurs, malgré la croissance des surfaces irriguées constatée ces dernières années, la Chambre d'agriculture de la Drôme estime qu'elles vont désormais peu évoluer (+5% ?), et uniquement à condition de faire de gros investissements pour prélever l'eau dans le Rhône, dans l'Isère ou mettre en place des réserves, car actuellement tous les réseaux collectifs sont saturés et la souscription de nouvelles surfaces irriguées n'est pas possible. En outre, il existe de grosses incertitudes sur l'évolution des assolements d'ici 2040 dans la mesure où les agriculteurs s'adaptent très rapidement au marché pour les cultures annuelles.

L'hypothèse retenue est donc que le besoin en eau agricole pourrait augmenter d'environ 20% pour une année moyenne et 14% pour une année sèche type 2022 – soit potentiellement des années à 66-90 Mm^3 au lieu de la fourchette 55-80 Mm^3/an de cette dernière décennie.L'étude prospective du canal de la Bourne conclut que « le bilan sur la

disponibilité de la ressource fait apparaître des **limites atteintes pour les ressources Bourne** et souterraines ». De même, les volumes agricoles sur la Drôme des collines issus de la nappe de la molasse ne peuvent pas augmenter compte tenu des contraintes réglementaires actuelles sur les volumes prélevables. Il faut donc s'attendre à ce que cette **augmentation pèse principalement sur les prélèvements dans l'Isère ou le Rhône**.

NB : **ces chiffres ne tiennent pas compte des mesures d'économies** qui vont être poursuivies par le secteur, ni des évolutions vers des **productions moins gourmandes.** Actuellement la forte variabilité interannuelle ne laisse pas apparaître de tendance de croissance aussi nette. L'évolution des besoins sera également probablement différenciée d'un secteur à l'autre du Grand Rovaltain, compte-tenu de la nature très hétérogène des sols et du substrat géologique sur l'ensemble du territoire.

2.4 AUTRES USAGES

Une augmentation des besoins en eau pour le rafraichissement et le verdissement urbain est probable : face au réchauffement climatique, les politiques d'aménagement urbain viseront probablement à densifier la couverture végétale des espaces urbanisés et du cadre de vie, avec davantage d'arbres et d'espaces verts. La fréquentation des bases natures de loisir aquatiques pourra augmenter et nécessitera l'assurance d'une ressource en quantité et qualité suffisante pour leur alimentation en eau.

La quantification de ces besoins est délicate. A ce stade, il n'y a pas de donnée disponible à l'échelle du territoire sur les consommations actuelles pour ces besoins et sur leur origine (réseau AEP / EP / pompages…). Une étude spécifique serait nécessaire, incluant une réflexion sur la réutilisation des eaux de pluie par exemple.

2.5 SYNTHESE DE LA PROSPECTIVE

Le tableau et le graphique suivants présentent le bilan des usages (par an et pour la saison d'étiage 1er juin - 30 septembre) dans la situation actuelle et la situation prospective.

	Année moyenne actuelle type 2020		Année sèche actuelle type 2022		hypothèses prospective 2040	Année moyenne 2040		**Demande maximale Année sèche 2040**	
	Annuel	Etiage	Annuel	Etiage		Annuel	Etiage	Annuel	Etiage
Irrigation	55.0 Mm^3	44.0 Mm^3	80.0 Mm^3	64.0 Mm^3	de +14% (année sèche) à + 20% (année moyenne)	66.0 Mm^3	52.8 Mm^3	91.2 Mm^3	73.0 Mm^3
Eau potable	27.8 Mm^3	9.8Mm^3	27.8 Mm^3	9,8 Mm^3	- 5%/hab +7,5% démographie	28.4 Mm^3	10.1 Mm^3	28.4 Mm^3	10.1 Mm^3
Industrie*	5.0 Mm^3	1.7 Mm^3	5.0 Mm^3	1.7 Mm^3	- 10%	4.5 Mm^3	1.5 Mm^3	4.5 Mm^3	1.5 Mm^3
Total	87.8 Mm^3	55.5 Mm^3	112.8 Mm^3	75.5 Mm^3		98.9 Mm^3	64.4 Mm^3	124.1 Mm^3	84.6 Mm^3

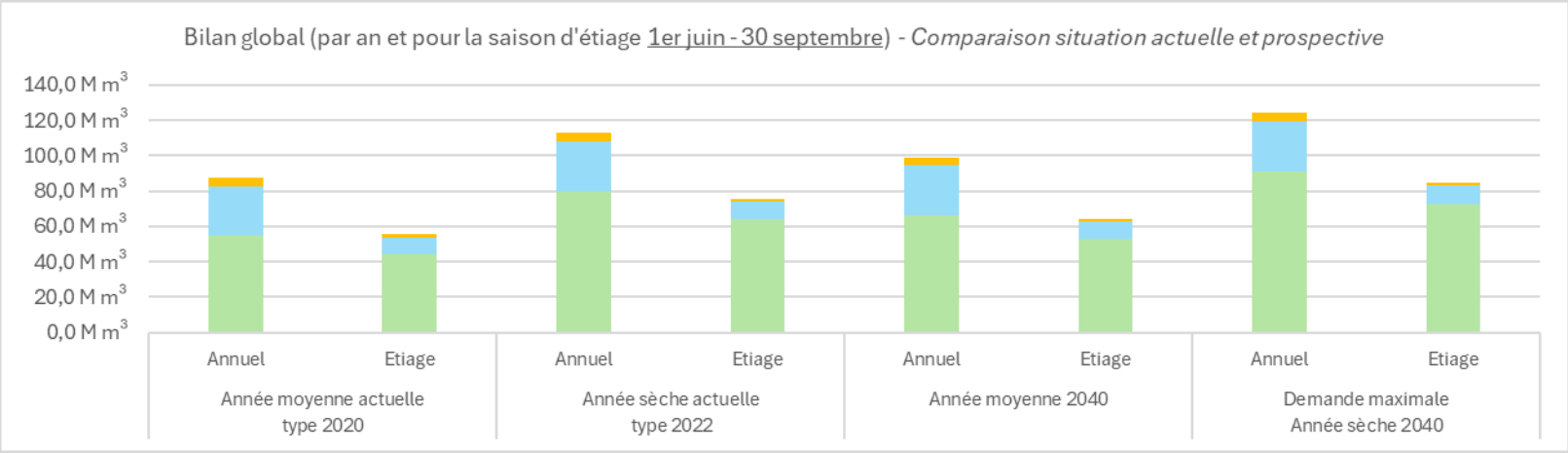

Le tableau page suivante décompose pour information, face au bilan actuel, ces tendances par usage et par sous-territoire, et fait ressortir une certaine diversité dont il est difficile de tirer des conclusions générales.

Secteur	Agglo	Dt	Nb communes	Proportion population	Prélèvements sur le territoire	Proportion du total	Bilan actuel	Démographie	AEP Tendances	Irrigation Tendances	Industrie Tendances	Tendances
AYGUO	CCRC	07	14	11%	3.6 à 4.5 Mm3, 95% nappe du Rhône	6%	Secteur largement alimenté par le Rhône (usage AEP prédominant)	+0.6%/an (accélération)	+2%/an conso/hab augmente	irrégulier, plutôt en hausse	Irrégulier	Légère croissance démographique et augmentation nette des besoins
Pailhares	Arche Agglo	07	1	0,1%	1 source de montagne, 0.01 Mm3	#0%	Secteur isolé, pénuries (usage AEP uniquement)	-1,3%/an (en redressement)	-10%/an conso/hab en baisse			Baisse démographique et diminution de consommation
Cance-Doux	Arche Agglo	07	15	3%	0.65 à 1.1 Mm3, 45% Rhône, 50% sur 2 retenues	1%	Secteur alimenté par le Rhône pour l'AEP mais dépendant de retenues pour l'agriculture, tension sur les volumes prélevables. Usage agricole sous-évalué dans la BNPE.	+0,45%/an (en baisse)	-2.8%/an conso/hab en forte baisse	irrégulier, plutôt en hausse		Légère croissance démographique mais besoins plutôt en baisse pour AEP, en hausse pour l'agriculture
Arche Agglo centre	Arche Agglo	07	3	6%	1.6 à 2 Mm3, captages dans nappe du Rhône,	3%	Alimentation abondante par le Rhône (usage AEP surtout)	+0.8%/an depuis 2016	+0.7%/an (irrégulier) conso/hab en légère hausse	NC	Divisé par 2 ou 3 depuis 2012	Légère croissance démographique et des besoins
Herbasse	Arche Agglo	26	18	5%	Multiples captages dans la molasse. Total variable de 2.5 à 9.5 Mm3	6%	Secteur en tension vis-à-vis des volumes prélevables dans la molasse, sans solution de substitution	Assez stable depuis 2016	Irrégulier, assez stable depuis 2014 (légère hausse?)	Très irrégulier	En baisse depuis 2017	Stabilité démographique et prélèvements : à faire baisser pour respecter les volumes prélevables
Valloire Galaure	Arche Agglo	26	1	0,2%	0,2 à 0,6 Mm3 dans la molasse	1%	Secteur en tension vis-à-vis des volumes prélevables dans la molasse, sans solution de substitution	Commune de Bren : +5%/an depuis 2018		Irrégulier		Prélèvements agricoles à faire baisser pour respecter les volumes prélevables
Veaune	Arche Agglo / VRA	26	18	9%	6 à 12 Mm3, multiples captages, nombreux dans la molasse (30% vol). 60% vient du Rhône, 10% de l'Isère	14%	Secteur pour partie alimenté par le Rhône abondant, pour partie par la molasse sous tension - usage agricole prédominant	+2%/an	En baisse nette depuis 2018 (-15% en conso individuelle)	Très irrégulier		Croissance démographique, besoins de plus en plus couverts par le Rhône?
Plaine de Valence	VRA	26	7	9%	10.7 à 13.5 Mm3 (sauf 2021) dont 70% Isère, 6% Vercors, et le reste de la molasse	17%	Secteur largement alimenté par l'Isère, la nappe profonde de la molasse et le canal de la Bourne. Sources du Vercors plus fragiles. Usage agricole prédominant.	<0,5%/an depuis 2014	Irrégulier, tendance hausse?	Plutôt stable	Irrégulier	Faible croissance démographique mais croissance des besoins AEP
Rochefort Samson	VRA	26	7	4%	Généralement 1Mm3 ces dernières années, venant de la molasse (AEP) et de l'Isère (irrigation en complément de la Bourne)	7%	Secteur largement alimenté par l'Isère, la molasse profonde et le canal de la Bourne. Usages agricole et AEP équilibrés.	+3%/an	Doublement avant 2018, plutôt stable depuis	Consommations historiques bq + importantes (jq 18 Mm3)	Irrégulier, plutôt en baisse	Croissance démographique, mais besoins relativement stables par rapport aux fortes variations historiques
Sud Valentinois	VRA	26	9	6%	7 à 12 Mm3 dont 60% du Rhône, le reste probablement de la molasse	15%	Secteur largement alimenté par le Rhône et la nappe profonde de la molasse. Usage agricole prédominant.	+1.2%/an	-10%/an?	Irrégulier	Irrégulier	Croissance démographique modérée, besoins relativement constants
VRA valentinois	VRA	26	3	30%	8.5 à 10.5 Mm3/an venant du Rhône	14%	Alimentation abondante par le Rhône (usage AEP surtout)	Irrégulière, légère baisse 2018/2021	-2%/an ou stable? Conso/hab plutôt stable	Irrégulier, plutôt en baisse	Stabilité voire légère hausse ces dernières années	Stabilité démographique et prélèvements (voire légère baisse)
VRA romanais	VRA	26	4	15%	7 à 11 Mm3 venant surtout de la nappe Isère	14%	Alimentation abondante par l'Isère (usage AEP surtout)	-0.4%/an depuis 2015	En baisse depuis 2017 (-2%/an) Conso/hab plutôt en baisse	Plutôt stable	Stabilité?	Légère baisse démographique et prélèvements
VRA Raye	VRA	26	8	2%	Actuellement autour de 1,4 Mm3 (dont 0.4 des sources Vercors, le reste dans la molasse)	2%	Secteur alimenté pour partie par la molasse profonde et pour partie par les sources du Vercors plus fragiles. Usage AEP prédominant. Irrigation complétée par le canal de la Bourne.	+2,8%/an	Relativement stable depuis 2015 (légère baisse des conso/hab)	Baisse nette depuis 2017	Stabilité?	Croissance démographique, besoins plutôt stables voire en baisse
Bourne	*Hors territoire*	*38*			*24 à 36 Mm3 provenant de la Bourne via le canal et alimentant l'irrigation de la plaine de Valence*	*(30%)*	*Ressource importante pour l'agriculture du territoire, complétée par des pompages dans l'Isère si besoin*			*Irrégulier mais plutôt stable*		*Prélèvements relativement stables*
TOTAL			108	99%	80 à 110 Mm3 prélevés / an, >50% en nappe alluviale et 40% dans la molasse	100%	Situation contrastée entre les secteurs desservis par les nappes alluviales puissantes / les nappes profondes, et les secteurs dépendant uniquement de ressources locales fragiles (sources d'Ardèche, du Vercors, molasse de la Drôme des collines)	+0,4%/an ces dernières années	Relativement stable (conso/hab en baisse)	Très irrégulier	En baisse régulière (-4%/an)	Croissance démographique modérée, tendances incertaines du fait du poids majoritaire de l'irrigation

Conclusions

3. SYNTHESE DES VOLETS 1 ET 2 - CAPACITE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND ROVALTAIN

3.1 EAU POTABLE ET URBANISATION

L'analyse prospective permet de démontrer que **l'accueil de 25 000 habitants supplémentaires d'ici 2040/45**, correspondant à la trajectoire de développement retenue dans la révision en cours du SCoT, **est possible au regard de la capacité future de la ressource bien qu'elle occasionnera une légère hausse des prélèvements pour l'AEP**.

- Il convient de noter qu'une partie de la croissance des besoins peut être compensée par la réduction de la consommation moyenne par habitant (rendement des réseaux, économies d'eau des usagers) mais sous condition de la poursuite des actions d'interconnexion, en prenant garde à la capacité des réseaux et des ouvrages de prélèvements . En parallèle, bien qu'une partie des bassins d'alimentation d'eau potable soient sécurisés par plusieurs captages ou une connexion avec un ou plusieurs autres bassins d'alimentation, il convient de rester vigilant à la **protection des captages et la qualité des eaux**, notamment pour les nappes alluviales (cf. notamment l'émergence des PFAS, mais pas seulement).

A l'échelle du Grand Rovaltain,

les ressources utilisées pour l'eau potable dépendent à plus de 90% de nappes alluviales puissantes ou de la nappe profonde de la molasse, qui ne sont pas menacées quantitativement à l'horizon 2040. **Il n'y a donc pas, à ce stade, de tension prévisible en termes de ressources pour l'AEP**.

Toutefois, certains secteurs du Grand Rovaltain sont plus vulnérables

Car **alimentés et connectés à des ressources sous tension**. Cet état risque d'augmenter avec les effets du changement climatique, et tout particulièrement sur les saisons sèches. Il s'agit notamment des secteurs suivants :

- **Pailharès et certains hameaux ardéchois,** qui dépendent de sources fortement soumises aux précipitations sur le massif ardéchois ;
- **La Drôme des collines** (SIE Herbasse, Valloire-Galaure), dont les limites de volumes prélevables dans la molasse imposent d'ores et déjà une modération des prélèvements qui pourrait s'aggraver et nécessitent une amélioration de la connaissance de l'état de la ressource sur ce secteur.
- **Les secteurs VRE Raye et SIE Plaine de Valence**, qui dépendent pour partie de sources du Vercors qui sont en cours de sécurisation ;
-

En résumé :La prospective ne révèle pas de risque de tension quantitative à l'échelle globale du territoire Grand Rovaltain d'ici à 2040.

Certains secteurs, plus vulnérables, doivent être soumis à des orientations permettant l'amélioration de la sécurisation de l'accès à la ressource en envisageant des interconnexions avec les ressources abondantes et des programmes ambitieux d'économie d'eau ou une modification locales des volumes prélevables associés à chaque usage par un report de certains prélèvements dans d'autres ressources plus abondantes.

Le tableau et la carte pages suivantes récapitulent ces conclusions.

Secteur (zone AEP)	Tension actuelle	Tendance ressource 2040	Tendance besoin 2040	Bilan tension 2040	Commentaires
Arche Hermitage-Tournonais	non	Stable	Légère hausse	non	Ressources Rhône non limitées à l'horizon 2040, risque de limitation du captage de Tournon du fait du mélange nappes alluviales Doux et Rhône
AYGUO	non	Stable	Hausse	non	Ressources Rhône non limitées à l'horizon 2040 - moindre sollicitation des sources ardéchoises
SIE Plaine de Valence	non	Mixte	stable	non	Ressources Molasse non limitées à l'horizon 2040 - moindre sollicitation des sources du Vercors
SIE Rochefort-Samson	non	Stable	Légère hausse	non	Ressources Molasse non limitées à l'horizon 2040
SIE Sud Valentinois	non	Stable	stable	non	Ressources Molasse et Rhône non limitées à l'horizon 2040
Syndicat Cance Doux	non	Stable	Légère hausse	non	Ressources Rhône non limitées à l'horizon 2040
VRE Pole Romanais	non	Stable	Légère hausse	non	Ressources Isère non limitées à l'horizon 2040
VRE Pole Valentinois	non	Stable	Légère hausse	non	Ressources Rhône non limitées à l'horizon 2040
Syndicat des eaux de la Veaune	non	Stable	Légère hausse	non	Sollicitation de la nappe de la molasse secteur Drôme des collines à diminuer mais ressources Rhône non limitées à l'horizon 2040
VRE Raye	non	Mixte	Légère hausse	oui	Forte vulnérabilité des sources du Vercors mais secteur sécurisé par des ressources non limitées à l'horizon 2040
Arche Pailharès	oui	En diminution	Légère hausse	oui	Forte vulnérabilité des sources ardéchoises
SIE Herbasse	oui	Stable	Légère hausse	oui	Sollicitation de la nappe de la molasse dans le secteur Drôme des collines à diminuer
Syndicat Valloire Galaure	oui	Stable	Légère hausse	oui	Sollicitation de la nappe de la molasse dans le secteur Drôme des collines à diminuer

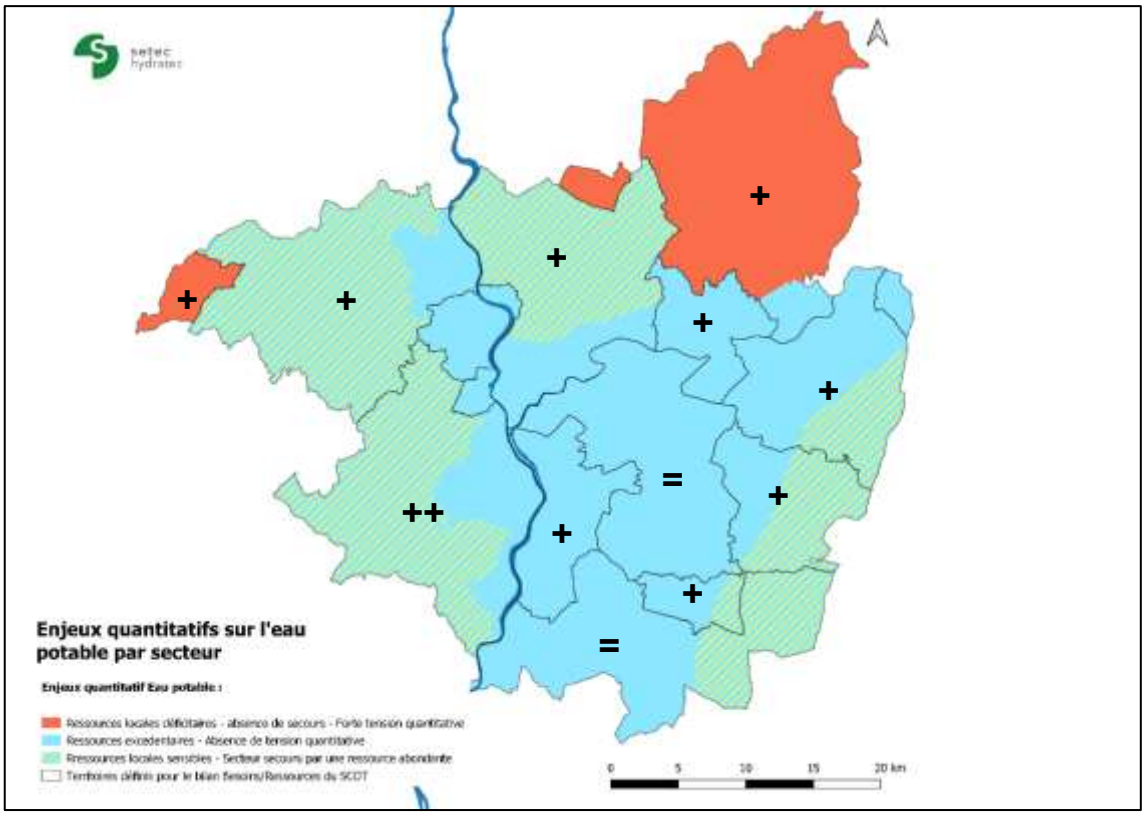

Enjeux quantitatif actuels et scénario d'évolution des prélèvements AEP à l'horizon 2040

3.2 DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La trajectoire de développement retenue dans la révision du SCoT prévoit l'accueil de l'ordre de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2040. Cette croissance est compatible avec le bilan besoins-ressources en eau prospectif au regard des orientations suivantes :

- **Les entreprises et industries raccordées au réseau AEP** (généralement plus faiblement consommatrices), sont soumises aux mêmes conclusions que la partie ci-avant concernant l'alimentation en eau potable. Ainsi, les consommations industrielles ne devront pas aggraver significativement les tensions dans les secteurs considérés comme en tension sans solution de substitution.

- **Pour les industries disposant de leur propre prélèvement**, existantes ou à créer, un développement impliquant une augmentation des prélèvements ne gagnerait à être envisagée que sur les secteurs de nappe alluviale puissante (Rhône, Isère) et en tenant compte de l'impact local sur la ressource.

- **Les nouveaux développements d'activités industrielles consommatrices d'eau dans les secteurs à ressources vulnérables ne sont pas souhaitables sauf à envisager en amont des connexions et alimentations provenant de ressources abondantes** : Ardèche hors vallée du Rhône, Drôme des collines, Piémont du Vercors.

3.3 AGRICULTURE

La situation de la ressource est différenciée selon les secteurs du Grand Rovaltain, certains bénéficiant de ressources multiples et abondantes : plaine de Valence et vallée du Rhône, notamment au travers des apports de la Bourne, de l'Isère et de la nappe puissante du Rhône. Toutefois d'autres sont sous tension :

- En Ardèche, la ressource principalement de surface est naturellement vulnérable à l'étiage, générant des tensions saisonnières vis-à-vis des usages agricoles
- En Drôme des collines, les limites de volumes prélevables dans la molasse imposent d'ores et déjà une modération des prélèvements.

Et compte tenu des tendances attendues pour la ressource et les besoins :

- Sécheresse accrue sur les bassins versants granitiques du massif central, mais avec une pluviométrie d'hiver potentiellement plus importante
- Stabilité des débits moyens (à l'horizon 2050) pour la Bourne, l'Isère et le Rhône, mais avec un décalage des débits de fonte les plus importants vers le début de printemps et une accentuation des étiages l'été
- Pas d'évolution marquée attendue sur la nappe de la molasse
- Augmentation probable de la demande en eau des végétaux

La capacité de maintien ou de développement d'activités agricoles productives sur le territoire du SCoT paraît en conclusion soumise aux conditions suivantes :

- **Mesures d'économies d'eau et baisse des prélèvements à l'étiage en particulier** pour les coteaux ardéchois et la Drôme des collines, dans lesquels il convient d'engager l'optimisation des débits hivernaux et la recherche de solutions alternatives (hydrologie régénérative, stockage …);
- **Adaptation progressive des cultures** pour diminuer le besoin d'irrigation en été (avec toutefois un risque relatif aux sècheresses hivernales ou printanières)
- **Report de certains prélèvements agricoles** vers des ressources plus abondantes.

Dans la plaine de Valence (notamment la zone desservie par le canal de la Bourne dont la prospective fait apparaître les limites) et la vallée du Rhône, le degré de tension future sur la ressource sera fonction des choix de cultures et pratiques agricoles qui seront réalisés et de la capacité des infrastructures à suivre la demande. Là encore, des mesures d'économies d'eau et de solutions alternatives pourraient faciliter le maintien d'un certain équilibre.

3.4 SYNTHESE PAR SOUS-TERRITOIRE

Le tableau ci-dessous récapitule l'état des tensions futures attendues en termes de bilan besoins-ressources prospectif par usage, à partir du bilan actuel et des tendances constatées :

Secteur	Bilan prospectif - tensions futures		
	AEP	Irrigation	Industrie
AYGUO	Non	Oui	Mixte
Pailharès	Oui	NC	NC
Cance-Doux	Non	Oui	NC
Arche Agglo centre	Non	NC	Non
Herbasse	Oui	Oui	Oui
Valloire Galaure	Oui	Oui	NC
Veaune	Oui	Mixte	NC
Plaine de Valence	Non	Mixte	Non
Rochefort Samson	Non	Non	Non
Sud Valentinois	Non	Mixte	Non
VRE valentinois	Non	Mixte	Non
VRE romanais	Non	Mixte	Non
VRE Raye	Mixte	Non	Non
Bourne	*NC*	Mixte	*NC*

En synthèse, il faut s'attendre à :

- AEP en tension dans la Drôme des Collines et dans les secteurs connectés uniquement aux sources du Vercors ou d'Ardèche,
- Irrigation en tension dans la Drôme des Collines et sur les versants Ardéchois, mais aussi potentiellement sur les territoires desservis par le canal de la Bourne en fin de printemps / début d'été,
- Prélèvements industriels en tension dans la Drôme des Collines et en cas de développement dans les versants Ardéchois.

Le volet 3 de l'étude visera donc à élaborer des propositions qui pourront être incluses dans la révision du SCoT de manière à garantir un développement du territoire compatible avec la ressource en eau.